



Assemblée générale

Distr. générale
3 mai 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Points 139 et 140 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2023

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2023

Titre II

Affaires politiques

Chapitre 3

Affaires politiques

Programme 2

Affaires politiques

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix	5
Avant-propos	5
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**	6
Orientations générales	6
Programme de travail	17
Sous-programme 1, Prévention, maîtrise et règlement des conflits	17
Sous-programme 2, Assistance électorale	22
Sous-programme 3, Affaires du Conseil de sécurité	27
Sous-programme 4, Décolonisation	33

* [A/77/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et aux résultats est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.



Sous-programme 5, Question de Palestine	37
Sous-programme 6, Bureau d'appui à la consolidation de la paix	43
Sous-programme 7, Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes.	49
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	56
Vue d'ensemble.	56
Direction exécutive et administration	66
Programme de travail	69
Sous-programme 1, Prévention, maîtrise et règlement des conflits	69
Sous-programme 2, Assistance électorale.	70
Sous-programme 3, Affaires du Conseil de sécurité	72
Sous-programme 4, Décolonisation	73
Sous-programme 5, Question de Palestine	74
Sous-programme 6, Bureau d'appui à la consolidation de la paix	75
Sous-programme 7, Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes.	77
Appui au programme	78
II. Missions politiques spéciales	79
III. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen- Orient	81
Avant-propos	81
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**	82
Orientations générales	82
Programme de travail	82
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	91
IV. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé	95
Avant-propos	95
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**	96
Orientations générales	96
Programme de travail	96
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	102
V. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	107
Avant-propos	107
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**	108

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Orientations générales	108
Programme de travail	109
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	118
VI. Bureau de lutte contre le terrorisme.....	123
Avant-propos	123
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**.....	124
Orientations générales	124
Programme de travail	124
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	134
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2023	140
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle	148
III. Récapitulatif, par composante, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes	150
IV. Ressources financières et postes, par entité et source de financement : vue d'ensemble	160

I. Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix

Avant-propos

Alors que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) perdure à travers le monde, les conflits et les tensions n'ont pas pour autant cessé. En Afghanistan, la prise de pouvoir par les Taliban a provoqué l'une des plus graves crises politiques, économiques et humanitaires et l'un des plus grands mouvements de réfugiés que le monde ait connus récemment. En Libye et dans le Caucase du Sud, les cessez-le-feu ont été respectés mais dans d'autres situations, une dangereuse escalade s'est produite, notamment en Éthiopie, au Soudan, en Ukraine et au Yémen. Dans plusieurs contextes, nous avons assisté à une série de changements de gouvernement anticonstitutionnels, notamment en Guinée, au Mali, au Myanmar et au Soudan. Qui plus est, l'incertitude engendrée par la pandémie a favorisé la désinformation et les discours de haine, aggravant ainsi les tensions et l'instabilité politiques.

Face à cette conjoncture, l'action menée par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix s'est avérée capitale pour promouvoir la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. Le Département continue d'appuyer les processus politiques et efforts de paix entrepris dans le monde entier et de soutenir les États Membres ainsi que le Secrétaire général dans leurs activités. La pandémie continue certes de rendre la diplomatie plus difficile, mais nous avons su nous adapter en combinant les interactions virtuelles avec des rencontres en présentiel pour honorer nos mandats visant à faire avancer les processus de paix, à désamorcer les crises et à prévenir les conflits.

À l'horizon 2023, le Département continuera de déployer et de mieux exploiter ses capacités en matière de prévention et d'améliorer son soutien aux États Membres aux fins de la protection de la paix et de la sécurité internationales.

La Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques
et à la consolidation de la paix
(*Signé*) Rosemary A. DiCarlo

A. **Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 3.1 Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix est l'entité du Secrétariat chargée de s'occuper de toutes les questions relatives à la prévention, à la maîtrise et au règlement des conflits dans le monde. C'est à lui qu'incombent au premier chef les fonctions de bons offices, d'analyse politique, de médiation, d'assistance électorale, d'appui à la consolidation de la paix et d'orientation politique chaque fois notamment que l'ONU déploie des efforts de diplomatie préventive ou œuvre en faveur du rétablissement, de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Il supervise les activités des missions dont il a la charge, y compris celles des envoyés spéciaux et des bureaux régionaux. Il apporte un soutien en matière de médiation, d'assistance électorale et de consolidation de la paix aux opérations de maintien de la paix, et appuie les coordonnateurs résidents œuvrant dans des situations politiques complexes. Il fournit également un appui fonctionnel et des services de secrétariat au Conseil de sécurité et à ses organes subsidiaires ainsi qu'à certains organes subsidiaires de l'Assemblée générale, notamment le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Il apporte en outre un appui stratégique, fonctionnel et technique aux travaux de la Commission de consolidation de la paix, administre le Fonds pour la consolidation de la paix, par délégation du Secrétaire général, et fait appel aux compétences des organismes des Nations Unies pour permettre une action cohérente à l'échelle du système en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix.
- 3.2 Le mandat du Département découle de la Charte des Nations Unies et des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment la résolution 46/232, par laquelle l'Assemblée a créé le Département des affaires politiques, et la résolution 72/262 C, adoptée plus récemment, par laquelle elle a créé le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. La multiplication et la gravité des conflits observés ces dernières années et leur coût humain et matériel considérable confirment qu'il importe de s'efforcer de prévenir et de régler ces conflits au moyen de solutions politiques inclusives et d'activités de consolidation et de pérennisation de la paix.

Stratégie et facteurs externes pour 2023

- 3.3 Le Département est chargé des questions politiques et des questions ayant trait à la consolidation de la paix et administre un ensemble d'outils et de moyens d'action portant sur tous les aspects des conflits en vue de faire prévaloir une approche cohérente et efficace de la prévention et du règlement des conflits, de l'assistance électorale et de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Compte tenu de son mandat de portée mondiale en matière de prévention des conflits et de rétablissement de la paix, il jouera un rôle moteur au sein du système des Nations Unies dans l'élaboration et l'exécution de stratégies régionales globales visant à régler les questions transfrontières, en coopération avec les organisations régionales et sous-régionales.
- 3.4 Afin d'atteindre ces objectifs, le Département s'appuiera sur les compétences spécialisées dont il dispose au Siège et sur son réseau d'entités présentes sur le terrain, en particulier les missions politiques spéciales, les bureaux régionaux et les entités assurant la liaison avec les autres organisations, notamment régionales, ainsi que les capacités du pilier Paix et sécurité de l'ONU, restructuré depuis 2019.
- 3.5 Le Département continuera de fournir des conseils et des services techniques au Conseil de sécurité, à ses organes subsidiaires et au Comité d'état-major ; prêter assistance et appui à la Commission de

consolidation de la paix ; fournir des conseils et un appui technique au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ainsi qu'aux autres organes intergouvernementaux concernés ; prêter appui au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

- 3.6 Pour 2023, les produits prévus aideront les États Membres à continuer de faire face à la pandémie de COVID-19 et à s'en relever. Parmi ces produits et activités prévus figurent la fourniture de conseils techniques et de fond à la Commission de consolidation de la paix, notamment en ce qui concerne l'impact de la COVID-19 sur la consolidation de la paix, et la collaboration, par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, dans le cadre de programmes visant à atténuer tout risque de conflit violent découlant de la pandémie et à soutenir les efforts de relèvement en tenant compte des conflits.
- 3.7 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins des États Membres, on continue de prendre en compte, dans le projet de plan-programme pour 2023, les enseignements et meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie de COVID-19. Parmi les exemples d'enseignements tirés et de meilleures pratiques, on citera l'adoption de modalités souples de travail visant à permettre des interventions agiles et innovantes face un environnement en mutation, afin de préserver la prévisibilité des travaux des organes intergouvernementaux et de continuer de s'assurer la participation des États Membres. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme aux objectifs, aux stratégies et aux mandats et il en sera rendu compte dans la partie consacrée à l'exécution du programme.
- 3.8 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, au titre du Chapitre VIII de la Charte, le Département, par l'intermédiaire de ses missions politiques spéciales et de ses bureaux de liaison, continuera de renforcer les partenariats avec d'autres organisations, y compris régionales, dans le domaine de la paix et de la sécurité. Il s'emploiera également à nouer des partenariats avec d'autres acteurs, y compris la société civile, en particulier en faveur des femmes et des jeunes.
- 3.9 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Département continuera de participer au Comité exécutif du Secrétaire général et de présider plusieurs équipes spéciales interinstitutions chargées de coordonner et d'accroître la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans tel ou tel pays ou dans telle ou telle région, dans le respect des mandats de chaque entité, ainsi que divers mécanismes thématiques interinstitutions. Le Fonds pour la consolidation de la paix, outil d'appui financier par définition transversal, continuera de collaborer avec les organismes, fonds et programmes, sur place et au Siège, et de mener des activités par leur intermédiaire. Au titre du Cadre de partenariat entre l'ONU et la Banque mondiale pour les situations de crise, le Département continuera de renforcer les partenariats noués avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales afin de rendre la collaboration internationale en situation de crise plus cohérente, plus efficace et plus durable. Il continuera de mettre en œuvre le Mécanisme d'appui à l'action humanitaire, au développement, à la consolidation de la paix et aux partenariats afin de favoriser la collaboration entre les équipes sur le terrain et le Groupe de la Banque mondiale en ce qui concerne la collecte des données, l'analyse et la conduite des opérations.
- 3.10 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :
- a) Les États Membres font preuve d'unité, notamment au Conseil de sécurité, y compris dans les situations critiques dans lesquelles l'ONU intervient ;
 - b) Il existe un terrain favorable permettant à l'ONU d'ouvrir le dialogue afin d'apaiser les tensions et de prévenir tout conflit ;
 - c) Les parties à tout conflit manifestent la volonté de s'engager dans un processus de règlement pacifique des différends.

- 3.11 Le Département prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Sa politique de 2019 concernant les femmes et la paix et la sécurité, établie sur la base de ses propres bonnes pratiques et de celles des missions politiques spéciales, vise à garantir que les missions politiques spéciales et lui-même intègrent les grandes priorités à cet égard dans leurs activités quotidiennes. Conformément aux mandats confiés à l'Organisation sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité, ces priorités sont les suivantes : prise en compte des questions de genre dans les analyses ; promotion de l'inclusion des femmes dans toutes les activités de rétablissement, de pérennisation et de consolidation de la paix ; participation des femmes aux processus électoraux et politiques. La politique aborde également des questions comme la prévention et l'évaluation des violences sexuelles liées aux conflits et la préparation et le financement de l'après-conflit. En outre, le Département appuie les activités menées par la Commission de consolidation de la paix pour intégrer les questions de genre dans tous les aspects de son travail, notamment par la mise en œuvre de sa stratégie relative aux questions de genre et le suivi, au moyen des rapports annuels, des progrès réalisés. La stratégie du Fonds pour la consolidation de la paix donne également la priorité à la participation des femmes.
- 3.12 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Département mettra en œuvre un plan d'action sur la question, établi conjointement avec le Département des opérations de paix en vue de renforcer une culture institutionnelle qui favorise l'intégration des personnes en situation de handicap et de faire progresser la prise en compte du handicap dans la planification et la gestion stratégiques, ainsi que dans la gestion des connaissances et de l'information. En outre, il entend se rapprocher davantage des États et des organisations de la société civile pour rendre les processus politiques plus inclusifs et faire ainsi en sorte qu'ils répondent aux besoins des personnes en situation de handicap.

Exécution du programme en 2021

Conséquences de la pandémie

- 3.13 La persistance de la pandémie de COVID-19 en 2021 a eu une incidence sur l'exécution des mandats ; elle a entraîné, en particulier, une réduction du nombre de réunions et d'activités de formation, certaines manifestations n'ayant pu être organisées qu'au moyen de plateformes virtuelles. Les services fonctionnels à l'appui des travaux du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires ainsi que d'autres organes intergouvernementaux, y compris diverses initiatives politiques, ont été assurés grâce à des plateformes de réunion en ligne ou dans un cadre hybride. Ainsi, le Conseil de sécurité ayant partiellement repris ses méthodes de travail d'avant la pandémie, le Département a facilité la participation des États Membres aux réunions en présentiel par divers moyens, tels que l'envoi de déclarations écrites et la participation aux séances à distance, comme décrit dans le sous-programme 3. Certaines missions électorales ont dû être annulées ou reportées, comme il ressort du sous-programme 2, de même que certaines initiatives de renforcement des capacités et de formation destinées aux organisations régionales et à leurs États membres, comme il ressort des sous-programmes 1 et 5.
- 3.14 En outre, dans le cadre général des objectifs, certains produits et activités prévus ont été modifiés, et de nouvelles activités ont été retenues, afin de soutenir les États Membres sur les questions liées à la pandémie de COVID-19. Il s'agit notamment des efforts déployés dans le cadre du sous-programme 2 pour donner suite aux nouvelles demandes d'assistance électorale en conduisant des évaluations des besoins à distance et en présentiel, en fonction des contextes spécifiques et des exigences sanitaires, ainsi que du soutien apporté aux autorités électorales pour les aider à réorganiser les opérations et à assurer la continuité du processus électoral, notamment en atténuant les risques liés à la pandémie. Il s'agit également des activités menées dans le cadre du sous-programme 5 pour renforcer les capacités techniques en matière de sensibilisation numérique au moyen de manifestations virtuelles, et de l'élaboration de livrets électroniques devant servir à diffuser les publications. Ces activités ont contribué aux résultats en 2021, comme indiqué dans les parties consacrées à l'exécution des sous-programmes 1, 2, 3 et 5.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

3.15 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Charte des Nations Unies

Articles 33 et 99

Résolutions de l'Assemblée générale

46/232	Revitalisation du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	68/15 ; 72/14 ; 75/22	Règlement pacifique de la question de Palestine
57/296	Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	69/9 ; 73/267 ; 75/11	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes
61/230 ; 69/291 ; 75/327	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	70/98 ; 76/89 72/199 72/262 C	Question du Sahara occidental Restructuration du pilier Paix et sécurité de l'Organisation des Nations Unies Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (section III)

Résolutions du Conseil de sécurité

1645 (2005)	2250 (2015)
1646 (2005)	2419 (2018)
2048 (2012)	2535 (2020)
2171 (2014)	2558 (2020)

Déclarations de la présidence du Conseil de sécurité

S/PRST/2021/2	S/PRST/2022/1
---------------	---------------

Sous-programme 1 Prévention, maîtrise et règlement des conflits

Résolutions de l'Assemblée générale

47/120 A	Agenda pour la paix : diplomatie préventive et questions connexes	60/1	Document final du Sommet mondial de 2005
47/120 B	Agenda pour la paix	60/4	Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations
52/12 A et B	Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes	60/260	Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale
57/5	Élimination des mesures économiques coercitives unilatérales et extraterritoriales utilisées pour exercer une pression politique et économique	60/283	Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale : rapport détaillé
57/26	Prévention et règlement pacifique des différends	61/51	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe
57/157	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains	61/269	Dialogue de haut niveau sur la compréhension entre les religions et les cultures et la coopération pour la paix
57/298	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	61/293	Prévention des conflits armés
59/310	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale	61/294 ; 69/322	Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud

Titre II Affaires politiques

63/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique	69/137	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
63/15	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne	64/223 69/254	Vers des partenariats mondiaux Deuxième suite donnée au rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza
63/19	La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement	65/283 ; 66/291 ; 68/303 ; 70/304	Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits
63/22	Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix	66/253 A et B 67/19	La situation en République arabe syrienne Statut de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies
63/23	Promotion du développement par le biais de la réduction et de la prévention de la violence armée	67/123 ; 70/92 ; 75/100	Étude d'ensemble des missions politiques spéciales
63/24	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire	68/16 ; 72/15	Jérusalem
63/86	Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée	68/79 ; 70/86 ; 72/83	Biens appartenant à des réfugiés de Palestine et produit de ces biens
63/261	Renforcement du Département des affaires politiques	68/127 ; 70/109	Un monde contre la violence et l'extrémisme violent
63/267	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international	68/182	Situation des droits de l'homme en République arabe syrienne
69/281	Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité	69/8 ; 73/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale
63/308	Responsabilité de protéger	69/10 ; 73/16	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants
63/310	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine	69/11	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération
64/7	Commission internationale contre l'impunité au Guatemala	69/12	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective
64/10	Suite donnée au rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza	69/13 ; 73/13	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
64/12	Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies	69/14	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
64/14	L'Alliance des civilisations	69/26	Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique
64/116	L'état de droit aux niveaux national et international	69/74	Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique
64/118	Mesures visant à éliminer le terrorisme international	69/83 ; 73/15	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe
64/123	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs	69/110 ; 73/259	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est
64/124	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée	69/111	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
64/134	Proclamation de l'année 2010 Année internationale de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle		

69/112	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	70/91 ; 76/81 70/108 ; 72/134 70/141	Le Golan syrien occupé Assistance au peuple palestinien Le droit du peuple palestinien à l'autodétermination
69/265	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes	70/185 ; 74/200	Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement
69/270	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la francophonie	70/225	Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles
69/277	Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales	70/232 70/233 ; 72/248	Droits des peuples autochtones Situation des droits de l'homme au Myanmar
69/286 ; 72/280	Situation des déplacés et des réfugiés d'Abkhazie (Géorgie) et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud (Géorgie)	70/252	Les diamants, facteur de conflits : rompre le lien entre le négoce illicite de diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits
69/311	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise	72/278	Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire
69/314 69/317 ; 73/135	Lutte contre le trafic d'espèces sauvages Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique	ES-10/20	Protection de la population civile palestinienne
69/318	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique	72/282	Retrait complet et inconditionnel des forces militaires étrangères du territoire de la République de Moldova
70/5	Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique	73/14	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM
70/64	Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale	73/88 73/194	La situation en Afghanistan Problème de la militarisation de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol (Ukraine), ainsi que de certaines parties de la mer Noire et de la mer d'Azov
70/83	Aide aux réfugiés de Palestine	73/249	Coopération Sud-Sud
70/84	Personnes déplacées du fait des hostilités de juin 1967 et des hostilités postérieures	73/263	Situation des droits de l'homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine)
70/85	Opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	75/238	Situation relative aux droits de l'homme des musulmans rohingya et des autres minorités au Myanmar
70/87 ; 76/80	Travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés	75/309	Lutte contre les discours de haine : promotion du dialogue interreligieux et interculturel et de la tolérance
70/88	Applicabilité de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, au Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et aux autres territoires arabes occupés	76/82	Les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé

Résolutions du Conseil de sécurité, déclarations de la présidence du Conseil de sécurité et lettres adressées au Secrétaire général par la présidence du Conseil de sécurité

1196 (1998)	1208 (1998)
1197 (1998)	1209 (1998)

Titre II Affaires politiques

1318 (2000)	S/PRST/2013/22	
1325 (2000)	S/2013/759	Mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest
1366 (2001)		
1559 (2004)	2139 (2014)	
1631 (2005)	2145 (2014)	
1680 (2006)	2157 (2014)	
1699 (2006)	2158 (2014)	
1701(2006)	2165 (2014)	
1810 (2008)	2186 (2014)	
1820 (2008)	S/PRST/2014/6	
1860 (2009)	S/PRST/2014/8	
1882 (2009)	S/PRST/2014/17	
1887 (2009)	S/PRST/2014/25	
1888 (2009)	2203 (2015)	
1889 (2009)	2214 (2015)	
1894 (2009)	2218 (2015)	
1904 (2009)	2232 (2015)	
1907 (2009)	2238 (2015)	
S/PRST/2011/4	2242 (2015)	
S/PRST/2011/15	2245 (2015)	
S/PRST/2011/18	2246 (2015)	
S/PRST/2011/21	2253 (2015)	
2039 (2012)	2254 (2015)	
2046 (2012)	2259 (2015)	
2056 (2012)	S/PRST/2015/4	
S/PRST/2012/2	S/PRST/2015/12	
S/PRST/2012/11	S/PRST/2015/14	
S/PRST/2012/18	S/PRST/2015/22	
S/PRST/2012/21	S/PRST/2015/24	
S/PRST/2012/25	S/2015/555	Mandat du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale
S/PRST/2012/28		
2092 (2013)	S/2015/1026	Commission mixte Cameroun-Nigéria
2093 (2013)	2267 (2016)	
2098 (2013)	2320 (2016)	
2103 (2013)	2334 (2016)	
2106 (2013)	S/PRST/2016/4	
2107 (2013)	S/PRST/2016/8	
2118 (2013)	S/PRST/2016/11	
2122 (2013)	S/PRST/2016/19	
S/PRST/2013/4	2337 (2017)	
S/PRST/2013/6	2379 (2017)	
S/PRST/2013/10	S/PRST/2017/2	
S/PRST/2013/12	S/PRST/2017/10	
S/PRST/2013/13	S/PRST/2017/17	
S/PRST/2013/18	S/PRST/2018/3	
S/PRST/2013/19	S/PRST/2018/16	
S/PRST/2013/20	2487 (2019)	

2489 (2019)	2559 (2020)
2493 (2019)	S/PRST/2020/1
S/PRST/2019/1	S/PRST/2020/2
S/PRST/2019/5	S/PRST/2020/3
2506 (2020)	S/PRST/2020/4
2509 (2020)	S/PRST/2020/5
2510 (2020)	S/PRST/2020/6
2512 (2020)	S/PRST/2020/7
2516 (2020)	S/PRST/2020/8
2525 (2020)	S/PRST/2020/9
2527 (2020)	S/PRST/2020/10
2532 (2020)	S/PRST/2020/11
2533 (2020)	S/PRST/2020/12
2534 (2020)	S/PRST/2020/13
2537 (2020)	2561 (2021)
2539 (2020)	2562 (2021)
2542 (2020)	2563 (2021)
2543 (2020)	2570 (2021)
2545 (2020)	S/PRST/2021/3
2546 (2020)	S/PRST/2021/4
2547 (2020)	S/PRST/2021/5
2548 (2020)	S/PRST/2021/6
2553 (2020)	S/PRST/2021/7
2554 (2020)	S/PRST/2021/9
2555 (2020)	

**Sous-programme 2
Assistance électorale**

Résolution de l'Assemblée générale

76/176	Renforcement du rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans la promotion de la démocratisation et d'élections périodiques et honnêtes
--------	---

**Sous-programme 3
Affaires du Conseil de sécurité**

Charte des Nations Unies

Articles 1, 7, 12 2), 15, 24, 28, 29, 30, 41, 45, 46, 47 et 50

Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité

Résolutions de l'Assemblée générale

686 (VII)	Moyens de rendre plus accessible la documentation relative au droit international coutumier	75/140	Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation
55/222 ; 75/244	Plan des conférences		

Lettres mensuelles de la présidence du Conseil de sécurité sur les méthodes de travail applicables durant la pandémie de COVID-19 (à partir de mars 2020)

Notes de la présidence du Conseil de sécurité

S/2017/507	Note de la présidence du Conseil de sécurité en date du 30 août 2017	S/2021/645	Note de la présidence du Conseil de sécurité en date du 12 juillet 2021
----------------------------	--	----------------------------	---

Résolutions portant création par le Conseil d'organes subsidiaires au titre de l'Article 29 de la Charte des Nations Unies, dont les suivantes :

751 (1992)	1904 (2009)
1267 (1999)	1970 (2011)
1373 (2001)	1988 (2011)
1518 (2003)	1989 (2011)
1533 (2004)	2127 (2013)
1540 (2004)	2140 (2014)
1591 (2005)	2206 (2015)
1636 (2005)	2253 (2015)
1718 (2006)	2374 (2017)

Sous-programme 4 Décolonisation

Résolutions de l'Assemblée générale

1514 (XV)	Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	76/90	Question des Samoa américaines
1541 (XV)	Principes qui doivent guider les États Membres pour déterminer si l'obligation de communiquer des renseignements, prévue à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte, leur est applicable ou non	76/91	Question d'Anguilla
75/123	Quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme	76/92	Question des Bermudes
76/85	Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies	76/93	Question des Îles Vierges britanniques
76/86	Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes	76/94	Question des Îles Caïmanes
76/87	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	76/95	Question de la Polynésie française
76/88	Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation	76/96	Question de Guam
		76/97	Question de Montserrat
		76/98	Question de la Nouvelle-Calédonie
		76/99	Question de Pitcairn
		76/100	Question de Sainte-Hélène
		76/101	Question des Tokélaou
		76/102	Question des Îles Turques et Caïques
		76/103	Question des Îles Vierges américaines
		76/104	Diffusion d'informations sur la décolonisation
		76/105	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Résolutions du Conseil économique et social

2021/2 B	Appui aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
--------------------------	--

Résolutions de l'Assemblée générale

3376 (XXX) ; 32/40 B ; 34/65 D ; 38/58 B ; 46/74 B	Question de Palestine	64/16 ; 75/20 64/17 ; 75/21	Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien Division des droits des Palestiniens du Secrétariat
---	-----------------------	--------------------------------	---

**Sous-programme 6
Bureau d'appui à la consolidation de la paix**

Résolutions de l'Assemblée générale

60/180 60/287 ; 63/282 70/262 ; 75/201	La Commission de consolidation de la paix Le Fonds pour la consolidation de la paix Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies	72/276	Suite à donner au rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix
--	--	--------	---

Résolutions du Conseil de sécurité

1947 (2010) 2282 (2016)	2413 (2018) 2594 (2021)
----------------------------	----------------------------

Déclarations de la présidence du Conseil de sécurité

S/PRST/2017/27	S/PRST/2018/20
----------------	----------------

Produits

3.16 On trouvera dans le tableau 3.1 les produits retenus pour le programme.

Tableau 3.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	3	3
Réunions ou séances :				
1. Cinquième Commission	1	1	1	1
2. Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
3. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
C. Activités de fond				
Bons offices : bons offices et diplomatie préventive ; missions et réunions diplomatiques de haut niveau, dont missions et réunions organisées conjointement avec des organisations régionales et sous-régionales ; appui aux opérations sur le terrain, y compris appui à la médiation.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec des représentants d'États Membres, d'organisations régionales et sous-régionales et d'organisations de la société civile ; réunions de coordination stratégique avec les partenaires concernés.				
Bases de données et supports numériques : bases de données, manuels et guides sur les questions de paix et de sécurité internationales.				

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : expositions et autres produits de communication sur les travaux du Département.

Relations extérieures et relations avec les médias : déclarations au nom du Secrétaire général ; notes à l'intention des correspondants de presse ; publication de communiqués, dont des communiqués de presse, et de supports de communication sur les travaux du Département.

Activités d'évaluation

3.17 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2021 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2023 :

- a) Évaluation du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix effectuée par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) ([E/AC.51/2021/3](#)) ;
- b) Évaluations du portefeuille du Fonds pour la consolidation de la paix (Burundi et Madagascar) ;
- c) Évaluation indépendante menée en vue de déterminer les activités d'amorçage visant à promouvoir un débat et une analyse enrichis au niveau des départements.

3.18 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements des évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2023. Ainsi, à l'issue de l'évaluation, le BSCI a conclu que le Département avait utilisé efficacement ses outils de médiation et de diplomatie préventive et contribué à la prévention des conflits lorsque des facteurs clés tels qu'une volonté politique ferme, une direction et un soutien international cohérent étaient en place. Pour donner suite aux recommandations du BSCI relatives à l'intégration des divisions régionales, aux méthodes de travail et à la gestion des connaissances, le Département continuera de donner la priorité au renforcement de la culture de gestion et de la communication. En outre, au Burundi, l'évaluation du portefeuille du Fonds pour la consolidation de la paix a révélé que la collaboration avec les communautés locales au moyen d'initiatives dirigées par des femmes et des jeunes était un moyen efficace de maintenir la mobilisation et de soutenir les efforts de consolidation de la paix à un moment où il devenait difficile de travailler de manière plus centralisée. À Madagascar, l'évaluation a révélé que l'intégration des questions de genre contribuait à l'inclusion des femmes dans les concertations liées à la réforme du secteur de la sécurité, à la gouvernance et aux droits humains. Les deux approches ont été prises en compte dans les activités de programme plus récentes.

3.19 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2023 :

- a) Évaluation biennale du BSCI sur le renforcement du rôle de l'évaluation et l'application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale ;
- b) Évaluation du portefeuille du Fonds pour la consolidation de la paix (Tchad) ;
- c) Examen stratégique par pays du Fonds pour la consolidation de la paix (Guinée) ;
- d) Examen stratégique mondial à mi-parcours du Fonds pour la consolidation de la paix ;
- e) Évaluation mondiale par le Fonds pour la consolidation de la paix des projets de moins de 1,5 million de dollars.

Programme de travail

Sous-programme 1

Prévention, maîtrise et règlement des conflits

Objectif

- 3.20 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir la prévention, la maîtrise et le règlement des conflits par des moyens pacifiques.

Stratégie

- 3.21 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre du sous-programme, à :
- a) Faciliter le règlement pacifique des différends, au titre du Chapitre VI de la Charte, au moyen d'activités de diplomatie préventive et de rétablissement, de pérennisation et de consolidation de la paix ;
 - b) Travailler en étroite coopération avec de nombreux d'acteurs, en particulier avec des organisations régionales et sous-régionales, y compris au titre du Chapitre VIII de la Charte ;
 - c) Promouvoir, pour contribuer à prévenir, atténuer, maîtriser et régler les conflits, une action plus efficace et cohérente fondée sur les principes suivants :
 - i) Réagir rapidement face aux situations de conflit ;
 - ii) Fournir rapidement des informations exactes, des analyses et des propositions d'action ;
 - iii) Formuler des recommandations sur les mesures que pourrait prendre le système des Nations Unies ;
 - iv) Organiser et fournir un appui fonctionnel et technique aux missions de bons offices du Secrétaire général, y compris dans le cadre d'une médiation formelle, le cas échéant ;
 - v) Fournir un appui fonctionnel, politique et technique au Secrétaire général dans l'exercice de ses fonctions et la conduite des relations qu'il entretient avec les États Membres ;
 - vi) Renforcer les capacités des organisations régionales et sous-régionales ;
 - vii) Fournir des conseils et un appui fonctionnel aux missions politiques spéciales ;
 - viii) Renforcer les capacités et l'expertise du Département et les partenariats qu'il entretient avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations sous-régionales, régionales et internationales de façon à mieux régler les problèmes de paix et de sécurité ;
 - ix) Assurer le suivi et l'évaluation de l'impact des principales initiatives de prévention et d'atténuation des conflits et de leur rapport coût-efficacité ;
 - x) Élaborer des stratégies cohérentes de prévention des crises et de consolidation de la paix, en articulant les activités menées par le système des Nations Unies sur le plan de la diplomatie, de la sécurité, de l'action humanitaire et du développement à celles des autres acteurs internationaux et régionaux ;
 - xi) Renforcer les liens politiques et opérationnels avec le système des Nations Unies au sens large, en particulier sur les questions de consolidation de la paix ;
 - xii) Rendre opérationnels les programmes pour les femmes et la paix et la sécurité et pour les jeunes et la paix et la sécurité, afin de promouvoir la participation pleine, égale et véritable des femmes et des jeunes aux processus politiques et aux processus de consolidation de la paix.

- 3.22 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir pour résultat de permettre aux États Membres d’être mieux en mesure d’identifier, de prévenir et de régler les situations de conflit.

Exécution du programme en 2021

Une participation accrue aux consultations grâce aux dialogues numériques

- 3.23 En réponse à l’appel lancé par le Secrétaire général pour que l’on accélère l’adoption de méthodes innovantes et d’une prospective stratégique, le travail effectué dans le cadre du sous-programme prend en compte des approches telles que des initiatives liées aux dialogues numériques. En complément des efforts de bons offices ou de médiation par ailleurs déployés, on a continué d’étudier, dans le cadre du sous-programme, l’utilisation de technologies innovantes permettant aux médiateurs et aux acteurs concernés de tenir des consultations en temps réel avec de grands groupes de personnes dans les langues parlées dans telle ou telle situation de conflit ou d’après-conflit. Faisant fond sur les succès initiaux enregistrés au Yémen et en Libye en 2020, on a conçu et facilité, en 2021, des dialogues numériques dans l’État plurinational de Bolivie, en Iraq et en Libye, ce qui a permis à de grands groupes de participants de divers horizons, y compris des jeunes et des femmes, d’échanger, dans le cadre de ces plateformes, des vues sur le renforcement de la confiance, la réconciliation et l’avenir des processus de paix et de rapprochement respectifs. Les résultats du dialogue ont contribué à éclairer les travaux effectués par l’ONU dans l’État plurinational de Bolivie, la stratégie de soutien électoral et postélectoral destinée à l’Iraq et la politique d’engagement critique menée au sein du Forum de dialogue politique interlibyen.
- 3.24 Les progrès concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.2).

Tableau 3.2
Mesure des résultats

<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>
–	Une meilleure compréhension des différentes vues sur le renforcement de la confiance, la réconciliation et l’avenir des processus de paix et de rapprochement au Yémen et en Libye	Une meilleure compréhension des différentes vues sur le renforcement de la confiance, la réconciliation et l’avenir des processus de paix et de rapprochement dans l’État plurinational de Bolivie, en Iraq et en Libye

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : une collaboration renforcée en matière de paix et de sécurité

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 3.25 Les travaux menés dans le cadre du sous-programme ont facilité la transition de la mission des Nations Unies au Soudan, qui s’est poursuivie en 2021 de façon coordonnée et intégrée dans les délais fixés par le Conseil de sécurité, ce qui a permis d’apporter un soutien continu au Gouvernement et d’atteindre ainsi l’objectif escompté.
- 3.26 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.3).

Tableau 3.3
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les acteurs extérieurs, par exemple les organisations régionales et sous-régionales, examinent avec les entités des Nations Unies des stratégies globales pour plusieurs régions ou sous-régions	Transition conduite en Guinée-Bissau, les activités régionales étant adaptées à la nouvelle configuration de la présence de l'ONU dans le pays, ce qui permet une meilleure harmonisation de l'action des organisations régionales et sous-régionales et des autres parties prenantes	La transition de la mission des Nations Unies au Soudan a permis d'apporter un soutien continu au Gouvernement	Les transitions d'une configuration sur le terrain à une autre se font dans les délais fixés par le Conseil de sécurité et de façon coordonnée et intégrée	Les transitions d'une configuration sur le terrain à une autre se font dans les délais fixés par le Conseil de sécurité et de façon coordonnée et intégrée

Résultat 2 : des menaces moins fortes sur la paix et la sécurité

- 3.27 Les travaux menés dans le cadre du sous-programme ont aidé à poursuivre les bons offices et les efforts de médiation sous formes virtuelle, hybride et en présentiel, ce qui a conduit à la réouverture de la route côtière et à l'adoption du plan d'action de la Commission militaire conjointe 5+5 en Libye, ainsi qu'à des avancées dans les processus de justice transitionnelle en Colombie, si bien que l'objectif escompté a été atteint.
- 3.28 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.4).

Tableau 3.4
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	Le Forum de dialogue politique interlibyen s'est tenu	Réouverture de la route côtière et adoption du plan d'action de la Commission militaire mixte 5+5 en Libye Avancées dans les processus de justice transitionnelle en Colombie	Les États Membres, ayant accès à des outils virtuels et à des moyens de travail à distance prévus à cette fin, peuvent davantage prévenir, maîtriser et régler les conflits	La capacité des États Membres de prévenir, gérer et régler les conflits et d'atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 est renforcée

Résultat 3 : amélioration des mesures visant à prévenir et contrer les discours de haine et l'incitation à la violence

Projet de plan-programme pour 2023

- 3.29 S'inspirant de la résolution [75/309](#) de l'Assemblée générale et de la Stratégie et du Plan d'action du Secrétaire général pour la lutte contre les discours de haine, on a intensifié, dans le cadre du sous-programme, le soutien apporté aux États Membres pour les aider à définir et mettre en œuvre des approches de prévention et des mécanismes d'intervention visant à combattre les discours de haine à différents niveaux. À cette fin, le Département a instauré un partenariat avec le Département des opérations de paix dans le cadre du plan d'action sur les discours de haine que tous les deux mettent en œuvre en commun, et une coordination des travaux s'est faite avec le Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide et d'autres parties prenantes. En 2021, on a établi, dans le cadre du sous-programme, une communauté de pratique à l'intention des entités des Nations Unies en Asie du Sud et du Sud-Est, afin de leur permettre d'échanger des connaissances et des pratiques exemplaires sur l'aide à apporter aux États Membres dans la lutte contre les discours de haine. On a également mis au point un nouvel outil technologique permettant de suivre l'évolution de la situation concernant les discours de haine en ligne.

Enseignements tirés et changements prévus

- 3.30 L'enseignement tiré pour le sous-programme est le suivant : face à la diffusion de discours de haine en tant que facteur de violence dans les situations de conflit et d'après-conflit, il importe d'adopter des dispositifs spécifiques de prévention, de gestion et de règlement des conflits qui s'appuient, notamment, sur la fourniture de conseils ciblés et de bonnes pratiques visant à combattre la propagation de propos haineux. Compte tenu de cet enseignement, on élaborera, dans le cadre du sous-programme, de nouvelles orientations et des outils inédits, et l'on renforcera les capacités du personnel des organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour l'aider à surveiller la situation en ce qui concerne les discours de haine, détecter les tendances et les défis majeurs et mettre au point des stratégies de lutte efficaces. Ce travail permettra d'améliorer les mesures prises par les États Membres pour combattre les discours de haine et les actes d'incitation à la violence dans les situations de conflit et d'après-conflit.
- 3.31 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.5).

Tableau 3.5

Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	–	Échange entre organismes de connaissances et de bonnes pratiques sur la lutte contre les discours de haine dans le cadre de la communauté de pratique d'Asie du Sud et du Sud-Est	Orientations élaborées à l'intention des États Membres sur la lutte contre les discours de haine dans les situations de conflit ou d'après-conflit	Les missions politiques spéciales prennent en compte les bonnes pratiques et les enseignements à retenir dans les activités qu'elles mènent pour combattre les discours de haine
		Renforcement du suivi de la situation en ce qui concerne les discours de haine par l'utilisation de	Renforcement des capacités de plaidoyer et de sensibilisation dans 3 régions aux fins	Renforcement des capacités de plaidoyer et de sensibilisation dans 5 régions aux

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
		nouvelles technologies pour l'analyse d'informations publiquement accessibles	de la lutte contre les discours de haine	des fins de la lutte contre les discours de haine

Produits

3.32 On trouvera dans le tableau 3.6 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 3.6

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	68	68	70	68
Rapports du Secrétaire général :				
1. Rapport du Secrétaire général à l'attention de l'Assemblée générale sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres	–	–	1	–
2. Rapports du Secrétaire général à l'intention de l'Assemblée générale sur les questions relatives à la paix et à la sécurité	16	16	16	16
3. Rapport du Secrétaire général à l'intention de l'Assemblée générale établi en application de la résolution 2240 (2015) du Conseil de sécurité	–	–	1	–
4. Rapports du Secrétaire général à l'intention du Conseil de sécurité sur les questions relatives à la paix et à la sécurité	50	50	50	50
5. Rapports du Secrétaire général à l'intention du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale sur les mesures de confiance à l'échelon régional	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	105	102	105	105
6. Séances ou consultations de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires	16	16	16	16
7. Séances ou consultations du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires	80	80	80	80
8. Réunions ou consultations du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale	4	4	4	4
9. Manifestations parallèles de haut niveau organisées pendant l'Assemblée générale sur les questions relatives à la prévention et au règlement des conflits	5	2	5	5
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	195	150	195	195
10. Séminaires, activités de formation et rencontres universitaires sur les moyens de promouvoir la diplomatie préventive et le rétablissement et la consolidation de la paix	195	150	195	195

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

C. Activités de fond

Bons offices : bons offices et diplomatie préventive ; missions et réunions diplomatiques de haut niveau, dont missions et réunions organisées conjointement avec plus de 20 organisations régionales ; missions d'évaluation stratégique, et appui à 22 missions politiques spéciales, y compris appui à la médiation.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec des représentants d'États Membres de toutes les régions, d'organisations régionales et internationales et d'organisations de la société civile ; réunions de coordination stratégique avec les partenaires concernés.

Bases de données et supports numériques : bases de données sur les questions de paix et de sécurité internationales.

D. Activités de communication

Relations extérieures et relations avec les médias : déclarations au nom du Secrétaire général ; notes à l'intention des correspondants de presse ; publication de communiqués, dont des communiqués de presse, et de supports de communication sur les travaux du Département.

Sous-programme 2 Assistance électorale

Objectif

- 3.33 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la capacité des États Membres qui en font la demande d'organiser et de tenir des élections ouvertes à tous, transparentes et pacifiques, qui recueillent la confiance du public et qui concourent à la stabilité et à la sécurité, notamment dans les situations de transition et d'après-conflit.

Stratégie

- 3.34 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on fera ceci dans le cadre du sous-programme :
- Apporter en temps opportun une assistance électorale aux États Membres, à leur demande ou en application d'un mandat de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité, en étroite coordination avec les autres entités compétentes des Nations Unies ;
 - Déployer des experts techniques et effectuer divers types de missions électorales à l'appui des États Membres qui en font la demande, notamment en ce qui concerne la constitution et la mise en place des organismes électoraux, l'élaboration ou la réforme des cadres et systèmes électoraux, l'élaboration d'activités d'éducation et d'inscription des électeurs et la promotion de la participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées aux processus électoraux et politiques ;
 - Établir des partenariats avec les organisations régionales et leur apporter un appui en matière de renforcement des capacités, s'agissant notamment de coorganiser (avec les organisations régionales partenaires), à l'intention des États Membres dans diverses régions, des activités de formation, notamment sur l'égalité des genres et les élections, de renforcer la crédibilité et l'intégrité des processus électoraux et de prévenir les violences liées aux élections ;
 - Mettre à jour les politiques internes existantes de l'Organisation sur l'assistance électorale et élaborer de nouvelles politiques, ou actualiser celles qui existent, en étroite coopération avec les entités compétentes des Nations Unies, afin de garantir la cohérence et la coordination des activités d'assistance électorale menées par le système des Nations Unies ;
 - Tenir le fichier unique des spécialistes des affaires électorales de l'ONU et préserver la mémoire institutionnelle en matière d'assistance électorale ;

- f) Renforcer l'appui électoral apporté aux États Membres dans le contexte de la COVID-19, notamment en aidant les agents électoraux à gérer les risques de santé publique et de sécurité pendant les activités électorales.
- 3.35 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Les organes électoraux sont renforcés ;
 - b) Les cadres et systèmes électoraux sont plus efficaces ;
 - c) Les activités d'éducation et d'inscription des électeurs sont plus efficaces ;
 - d) Les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les personnes appartenant à d'autres groupes sous-représentés ou marginalisés (résolution [76/176](#) de l'Assemblée générale) participent davantage aux processus électoraux et politiques ;
 - e) Les élections seront pacifiques et ouvertes à toutes et à tous et les processus électoraux seront plus crédibles ;
 - f) Les capacités électorales des organisations régionales seront renforcées ;
 - g) Les risques liés à la COVID-19 seront réduits au minimum pour les électeurs, les agents électoraux et les candidats, sans compromettre l'intégrité du processus électoral.

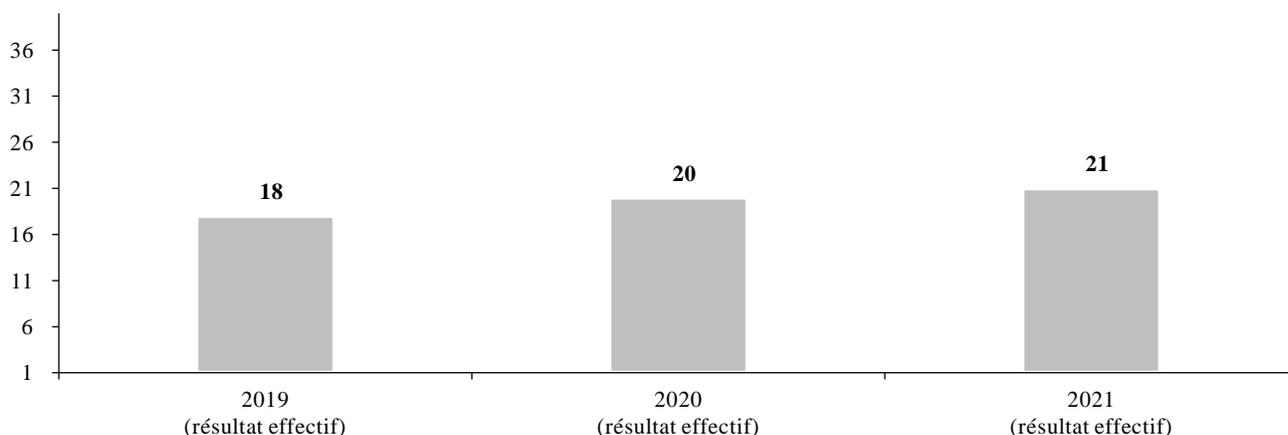
Exécution du programme en 2021

Renforcement de la capacité des États Membres qui en font la demande à tenir des élections sûres dans le contexte de la pandémie de COVID-19

- 3.36 Dans de nombreux États Membres, l'apparition de la pandémie de COVID-19 en 2020 a eu des effets considérables sur l'organisation d'élections dans les délais fixés. Sachant combien il importe de tenir en temps opportun des élections honnêtes et périodiques pour renforcer les processus démocratiques, on s'est employé, dans le cadre du sous-programme, à faire en sorte que l'Organisation adapte ses processus et mécanismes pour pouvoir continuer d'apporter un appui électoral aux États Membres, ainsi qu'à prendre des mesures immédiates pour aider les pays à surmonter les problèmes entravant l'organisation d'élections dans le contexte de la pandémie. Il s'agissait notamment d'élaborer des orientations pratiques sur les moyens d'aider les États Membres à organiser des élections dans ce contexte et, au besoin, d'intégrer des mesures visant à atténuer les effets de la pandémie dans les projets d'appui électoral de l'Organisation. En 2021, on a poursuivi ces efforts dans le cadre du sous-programme de façon à aider les États Membres qui tenaient des élections, grâce à des mesures spécialement destinées à atténuer les risques que la COVID-19 ferait peser sur les électeurs, les candidats et les agents électoraux, sans compromettre l'intégrité du processus électoral. Ces mesures consistaient notamment à renforcer les activités d'éducation des électeurs et de sensibilisation aux questions liées à la COVID-19, à fournir à certaines commissions électorales les documents d'information, les formations et le matériel nécessaires pour garantir la sécurité des électeurs, des candidats et des agents électoraux, en particulier le jour des élections, et à appuyer les efforts que les pays accomplissent pour recenser et résoudre les problèmes rencontrés par les groupes sous-représentés ou marginalisés dans le cadre des activités électorales se déroulant pendant la pandémie. Malgré la pandémie, le nombre d'opérations électorales appuyées par l'ONU a augmenté au cours des trois dernières années.
- 3.37 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.I).

Figure 3.I

Mesure des résultats : nombre de pays ayant tenu des élections avec l'appui de l'ONU (élections présidentielles, élections législatives et référendums)



Résultats escomptés pour 2023

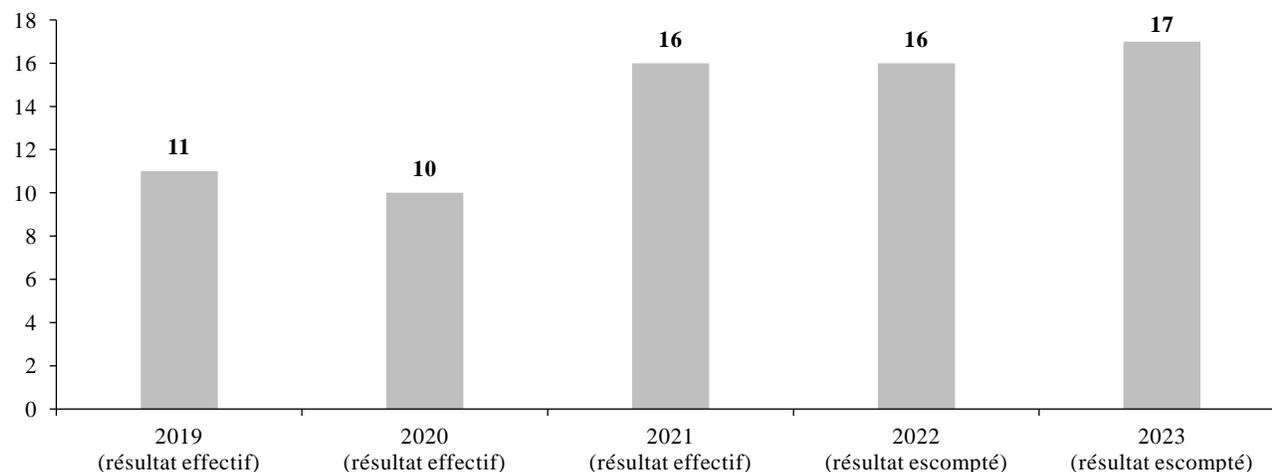
Résultat 1 : renforcement de la capacité des États Membres de tenir des élections ouvertes à tous, transparentes et pacifiques et renforcement de l'appui apporté aux organisations régionales

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 3.38 L'action menée dans le cadre du sous-programme a contribué à la mise en œuvre de 16 initiatives de renforcement des capacités électorales destinées aux organisations régionales partenaires et à leurs États membres, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 15 initiatives.
- 3.39 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.II).

Figure 3.II

Mesure des résultats : nombre d'initiatives régionales de renforcement des capacités électorales auxquelles participent les organisations régionales et leurs États membres (chiffre annuel)



Résultat 2 : renforcement de la participation des femmes aux processus électoraux et politiques

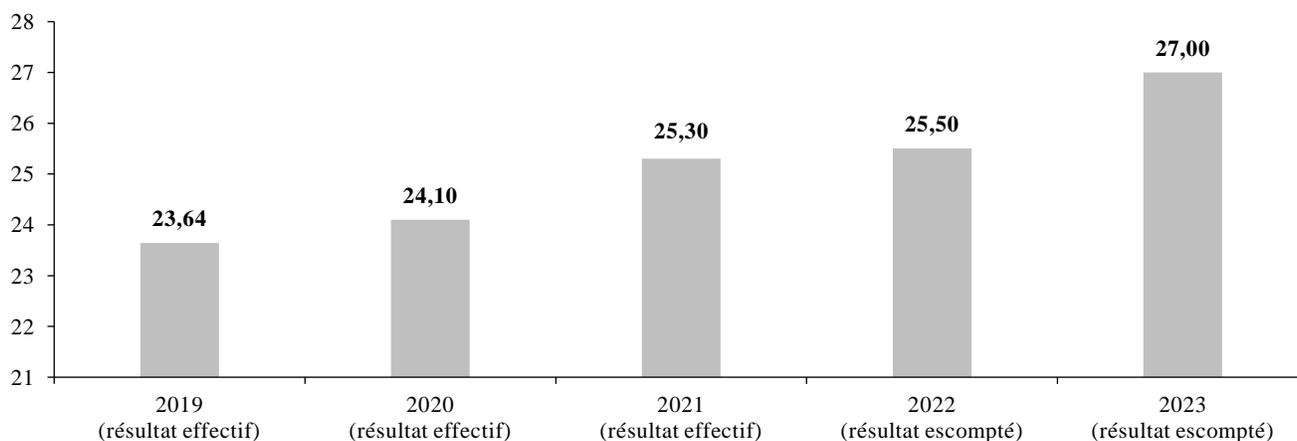
Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 3.40 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à faire augmenter le pourcentage de femmes parlementaires dans les pays bénéficiant d’une assistance électorale de l’ONU, qui s’est établi à 25,3 %, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 25 %.
- 3.41 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.III).

Figure 3.III

Mesure des résultats : proportion de femmes parlementaires dans les pays bénéficiant d’une assistance électorale de l’ONU (chiffre cumulatif)

(En pourcentage)



Résultat 3 : il est donné suite en temps utile aux demandes d’assistance électorale des États Membres

Projet de plan-programme pour 2023

- 3.42 Lorsque des demandes d’assistance électorale sont reçues des États Membres, on se coordonne dans le cadre du sous-programme avec d’autres entités des Nations Unies et des partenaires nationaux, régionaux et internationaux pour déterminer la manière la plus efficace d’y donner suite, puis on procède à une évaluation des besoins. Des mesures ont été prises très régulièrement dans le cadre du sous-programme pour faire en sorte que les États Membres qui présentent une demande reçoivent rapidement une réponse initiale.

Enseignements tirés et changements prévus

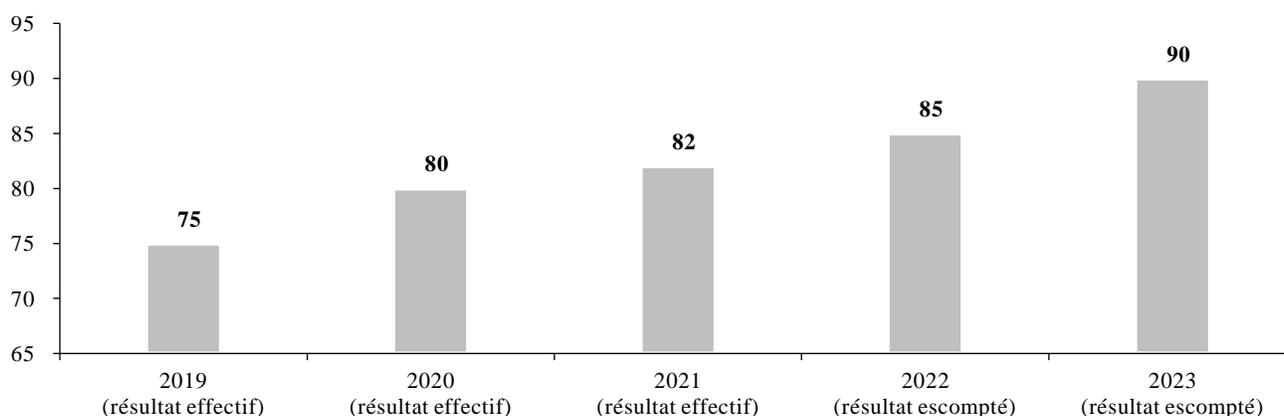
- 3.43 Les enseignements tirés sont les suivants : pour répondre officiellement à une demande d’assistance électorale, il est nécessaire de tenir des consultations approfondies avec les entités compétentes des Nations Unies et les autorités des États Membres concernés afin de déterminer le type d’assistance nécessaire, la disponibilité des principales parties prenantes et le calendrier de l’évaluation des besoins, qu’il est obligatoire d’effectuer. Compte tenu de ces enseignements, on s’emploiera dans le cadre du sous-programme à renforcer la coordination avec les États Membres et les entités compétentes des Nations Unies, notamment en utilisant le mécanisme de coordination interinstitutions de l’assistance électorale, qui existe déjà, afin de parvenir plus systématiquement à donner une réponse initiale aux demandes d’appui électoral dans les quatre semaines suivant leur réception. Outre les lettres officielles, le sous-programme s’appuiera sur divers canaux de communication, dont les réunions en présentiel, les réunions virtuelles et les communications par courrier électronique, pour informer les États Membres concernés de l’état du traitement de leur demande et leur fournir de premiers éléments de réponse, parallèlement au travail de coordination

et aux autres activités nécessaires, notamment les évaluations. Après les évaluations, une réponse officielle détaillée leur sera donnée au sujet de la portée de l'appui de l'ONU.

3.44 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.IV).

Figure 3.IV

Mesure des résultats : pourcentage des États Membres concernés qui reçoivent une réponse initiale dans les quatre semaines suivant leur demande d'assistance électorale technique



Produits

3.45 On trouvera dans le tableau 3.7 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 3.7

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	–	1
1. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur le renforcement du rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans la promotion d'élections périodiques et honnêtes et de la démocratisation	1	1	–	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	1	1	–	1
2. Séances plénières de l'Assemblée générale	1	1	–	1
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	26	28	30	31
3. Déploiement d'observateurs électoraux internationaux à la demande d'États Membres ou d'autres organisations	1	1	1	1
4. Assistance électorale pour des États Membres	25	27	29	30
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	19	21	20	22
5. Activités de formation et ateliers organisés aux niveaux régional et national, à l'intention des administrateurs et agents électoraux, sur des	19	21	20	22

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
questions électorales essentielles (égalité des genres et élections, violence et élections, observation des élections, etc.)				
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	5	6	6	6
6. Directives techniques et documents de référence sur les opérations électorales, le droit électoral et l'organisation et la gestion des élections	5	6	6	6
Missions électorales (nombre de missions)	30	24	25	30
7. Missions d'appui technique, de conseil ou d'examen à l'appui des processus électoraux	30	24	25	30
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : appui technique aux processus électoraux d'au moins 50 États Membres, en particulier en matière de systèmes et cadres électoraux, de prise en compte des questions de genre, d'inscription des électeurs et d'opérations électorales) ; conseils sur la création et l'amélioration des bases de données électorales à l'intention d'au moins 2 organisations régionales.				
Bases de données et autres supports numériques : fichier unique des spécialistes des affaires électorales ; dossiers sur la fourniture de l'assistance électorale en vue de la préservation de la mémoire institutionnelle de l'ONU.				

Sous-programme 3 Affaires du Conseil de sécurité

Objectif

- 3.46 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de permettre au Conseil de sécurité, qui a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de bien s'acquitter de sa tâche.

Stratégie

- 3.47 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera dans le cadre du sous-programme à faciliter l'exécution pleine, entière et diligente des travaux du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires, notamment par les moyens suivants :
- a) Aider la présidence mensuelle du Conseil à exercer ses fonctions officielles, s'agissant en particulier de définir et d'exécuter son programme de travail mensuel, et fournir à la présidence, aux membres du Conseil et aux autres États Membres des conseils sur des questions de procédure ou de fond intéressant le déroulement des séances et les activités du Conseil ;
 - b) Coordonner les travaux nécessaires pour publier la documentation officielle du Conseil, sans erreurs et en temps utile, à savoir notamment les décisions et autres documents du Conseil ainsi que les communications pertinentes du Secrétariat, des États Membres et d'autres entités ;
 - c) Appuyer les travaux des organes subsidiaires du Conseil, notamment les comités des sanctions, les autres comités et les groupes de travail, ainsi que les équipes de surveillance et groupes d'experts qui y sont associés, notamment en fournissant des conseils sur des questions de procédure et de fond à la présidence et aux autres membres du Conseil ;
 - d) Apporter un appui aux missions organisées par le Conseil et la présidence de ses organes subsidiaires dans les pays et les régions concernées par les questions dont le Conseil est saisi ;
 - e) Aider le Conseil à élaborer et à appliquer les régimes de sanctions, notamment en réalisant, à sa demande, des évaluations des régimes ;

- f) Organiser des séances de formation à l'intention des nouveaux membres du Conseil et des nouveaux présidents et membres des comités des sanctions, et collaborer avec l'ensemble du système des Nations Unies et les États Membres en vue d'améliorer le fonctionnement des comités des sanctions ainsi que de faire mieux connaître les sanctions du Conseil et d'en renforcer l'application ;
 - g) Diffuser immédiatement la Liste récapitulative du Conseil de sécurité de l'ONU auprès des États Membres, des entités des Nations Unies, des organisations régionales et internationales et du secteur privé, chaque fois que le Conseil et les comités des sanctions décideront d'y inscrire de nouveaux noms ou de procéder à des radiations ;
 - h) Fournir aux États Membres des études et des analyses portant spécialement sur la pratique et les procédures du Conseil, au moyen de publications comme le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* ou l'*Aperçu de la pratique du Conseil de sécurité* ou par la diffusion d'autres sources d'informations et de données sur des domaines particuliers de la pratique du Conseil ;
 - i) Répondre aux demandes de recherche ou de conseil émanant des États Membres et organiser, si demande en est faite, des sessions d'information sur tel ou tel point ; contribuer à la plateforme Peace and Security Data Hub (centre de données sur la paix et la sécurité), qui est accessible au public et qui est gérée conjointement par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département des opérations de paix.
- 3.48 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Le Conseil de sécurité est en mesure de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent au titre de la Charte des Nations Unies ;
 - b) Le Conseil de sécurité et les comités des sanctions sont en mesure d'appliquer des sanctions ciblées ;
 - c) Les États Membres peuvent compter sur des informations actualisées et complètes concernant la pratique et les procédures du Conseil de sécurité, ce qui leur permet d'être mieux armés pour participer aux travaux du Conseil et contribuer activement au bon fonctionnement de celui-ci.

Exécution du programme en 2021

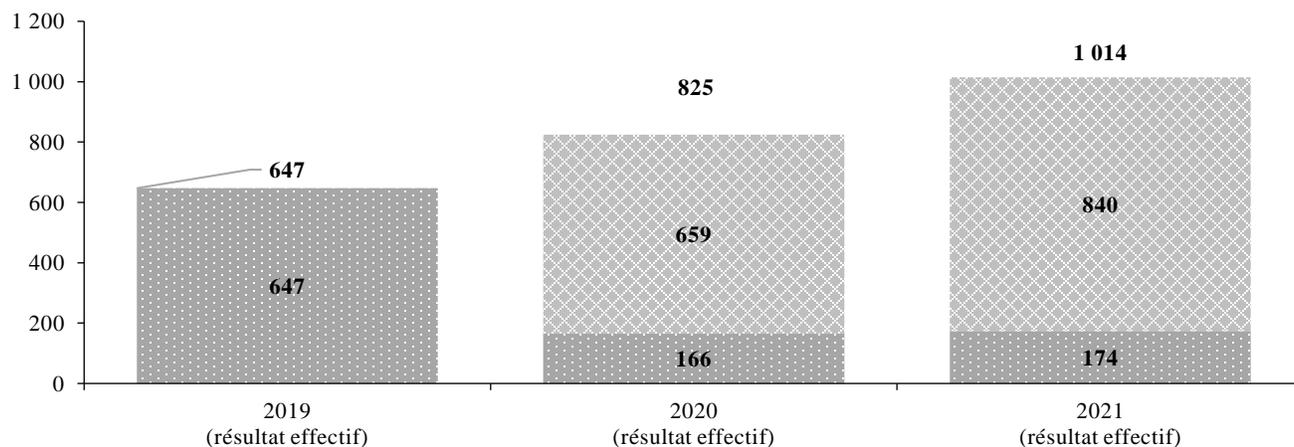
Participation ininterrompue des États Membres aux réunions du Conseil de sécurité pendant la pandémie de COVID-19

- 3.49 La situation de la pandémie de COVID-19 s'étant améliorée dans le pays hôte au premier semestre 2021, le Conseil de sécurité a recommencé à appliquer certaines des méthodes de travail ordinaires qu'il suivait avant la pandémie, notamment en tenant des réunions en présentiel plutôt qu'au moyen de plateformes virtuelles temporaires. Par mesure de sécurité, il a fallu limiter le nombre de participants des délégations des membres du Conseil et des autres États Membres de l'ONU. Dans le cadre du sous-programme, on a mis au point les mesures suivantes pour permettre aux États Membres de participer sans interruption et en toute sécurité aux réunions et activités du Conseil :
- a) la tenue de débats publics « hybrides », qui donnent aux États Membres la possibilité d'assister en personne ou de présenter des déclarations écrites dans une compilation qui est publiée, de façon à pouvoir participer de façon ininterrompue aux délibérations du Conseil ;
 - b) l'établissement d'une liaison sécurisée, qui permet aux membres du Conseil de visionner à distance les séances privées et les consultations ;
 - c) la projection dans la salle du Conseil de sécurité des consultations tenues dans la salle des consultations, mesure qui permet aux délégations des membres du Conseil de suivre et d'appuyer les débats sensibles sans encombrer la salle des consultations, dont les dimensions sont très limitées. Dans le cadre du sous-programme, on a continué à affiner les nouveaux flux de travail mis en place face à un environnement en mutation, afin de préserver la prévisibilité des travaux du Conseil, et à prendre des mesures pour que la participation des États Membres de l'ONU ne pâtisse pas de la situation.

3.50 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.V).

Figure 3.V

Mesure des résultats : nombre de représentants d'États Membres participant aux débats publics du Conseil de sécurité (chiffre annuel)



▣ Nombre d'États Membres participant aux débats publics du Conseil de sécurité et aux débats publics tenus par visioconférence au moyen de déclarations écrites

■ Nombre de représentants participant en personne aux débats publics du Conseil de sécurité

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : les membres du Conseil reçoivent en temps utile des informations sur l'application des sanctions

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

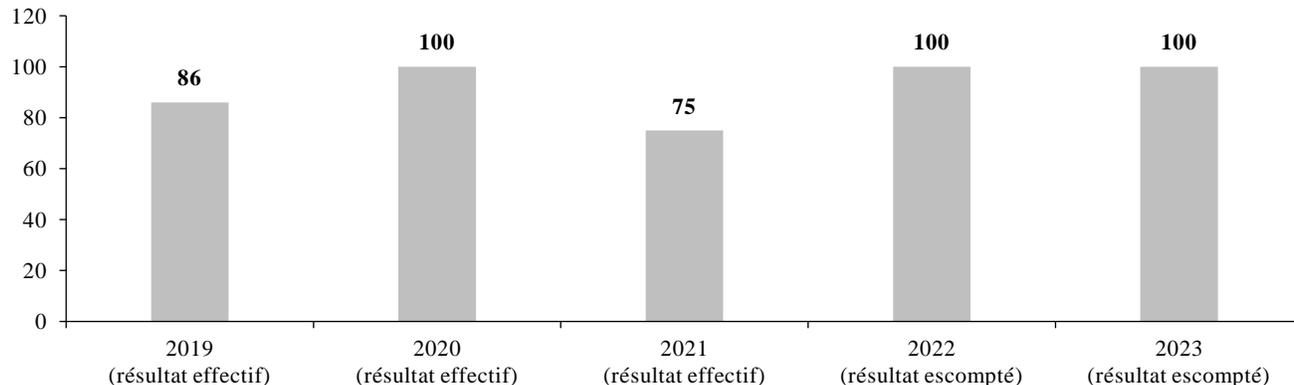
3.51 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que, pour 75 % des sièges à pourvoir, des candidats aient été proposés aux comités des sanctions dans les deux semaines suivant le renouvellement du mandat du groupe d'experts ou dans les six semaines suivant la création du groupe, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 100 % des sièges à pourvoir. L'objectif n'a pas été atteint en raison de divers retards, dus notamment aux efforts déployés pour parvenir à une représentation équilibrée des genres au sein d'un groupe d'experts, ainsi qu'à une répartition géographique équilibrée des membres d'autres groupes d'experts.

3.52 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.VI).

Figure 3.VI

Mesure des résultats : proportion de candidatures d’expert proposées aux comités des sanctions dans un délai de deux semaines à compter du renouvellement du mandat du groupe d’experts ou dans un délai de six semaines à compter de la création du groupe

(En pourcentage)



Résultat 2 : amélioration de l’atelier de formation initiale organisé pour les nouveaux membres du Conseil de sécurité

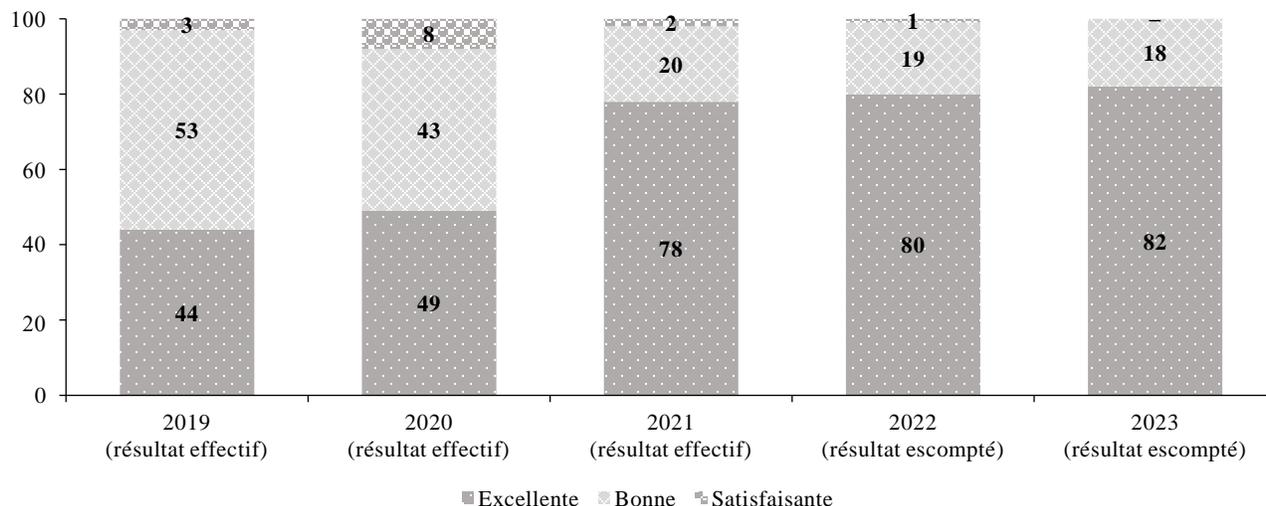
Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 3.53 Les travaux du sous-programme ont contribué à renforcer les capacités des nouveaux membres du Conseil de sécurité, ce qui a permis d’atteindre la cible fixée, à savoir une proportion de 100 % des participants ayant exprimé un degré de satisfaction élevé à l’issue de l’atelier de formation initiale organisé pour les nouveaux membres du Conseil.
- 3.54 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.VII).

Figure 3.VII

Mesure des résultats : pourcentage des participants à l’atelier de formation initiale organisé pour les nouveaux membres du Conseil de sécurité qui ont estimé que la qualité de l’atelier était « satisfaisante », « bonne » ou « excellente » (chiffre annuel)

(En pourcentage)



Résultat 3 : les États Membres ont accès à des informations analytiques récentes et actualisées sur la pratique et les travaux du Conseil de sécurité

Projet de plan-programme pour 2023

3.55 Ces dernières années, les États Membres ont demandé de plus en plus d’informations analytiques actualisées sur le Conseil de sécurité. Dans le cadre du sous-programme, on a augmenté la quantité et la portée des produits de recherche et d’analyse sur les activités du Conseil, en s’appuyant sur les données existantes disponibles sur le site Web du Conseil et sur les travaux relatifs à la publication du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, ayant notamment lancé un bulletin d’information mensuel. On a réaffirmé la volonté de faire évoluer le fonctionnement du Conseil grâce à l’innovation, conformément à la Stratégie du Secrétaire général pour l’exploitation des données par tout le monde, partout, et contribué à la plateforme Peace and Security Data Hub, qui est accessible au public et qui relève d’une initiative conjointe du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix, en fournissant des ensembles de données intéressant les travaux du Conseil.

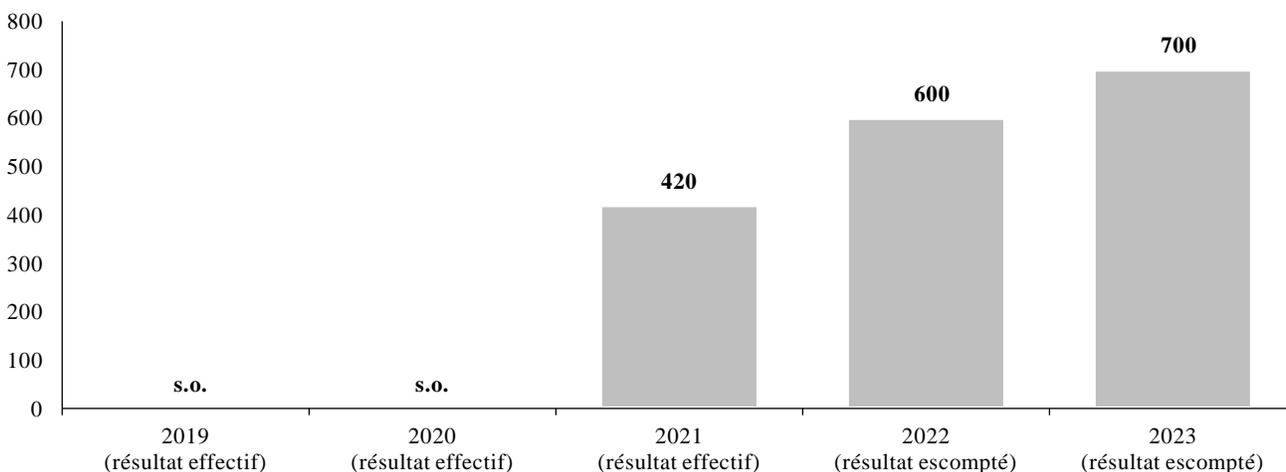
Enseignements tirés et changements prévus

3.56 Les enseignements tirés sont les suivants : il serait possible d’accroître le format et la portée des produits de recherche et d’analyse et de rendre ces produits plus accessibles et plus conviviaux. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on améliorera l’espace consacré à ces produits sur le site Web du Conseil de sécurité en permettant aux utilisateurs de s’abonner au bulletin d’information mensuel et d’accéder aux éditions antérieures, qui avaient été distribuées par courrier électronique. On élargira par ailleurs la contribution du sous-programme à la base de données Peace and Security Data Hub et on permettra une meilleure visualisation des produits du sous-programme à l’aide d’outils pertinents.

3.57 Les progrès escomptés concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.VIII).

Figure 3.VIII

Mesure des résultats : nombre de visites enregistrées pour les ensembles de données du Conseil de sécurité disponibles sur la plateforme Peace and Security Data Hub (chiffre annuel)



Produits

3.58 On trouvera dans le tableau 3.8 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 3.8

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	54	54	54	54
1. Notifications au titre du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies	1	1	1	1
2. Listes des communications émanant de particuliers ou d'organismes non gouvernementaux établies au titre du paragraphe A de l'annexe du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité	1	1	1	1
3. Exposés succincts sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen	52	52	52	52
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	400	389	400	400
4. Séances du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires et réunions connexes, y compris l'appui apporté à la publication des résolutions, des déclarations de la présidence, des communiqués de presse et des autres décisions du Conseil et de ses organes subsidiaires	400	389	400	400
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	4	10	8	10
5. Activités visant à faire connaître aux nouveaux membres du Conseil de sécurité les procédures, pratiques et méthodes de travail en constante évolution du Conseil et de ses organes subsidiaires	4	10	8	10
Publications (nombre de publications)	2	1	2	2
6. <i>Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité</i>	1	1	1	1
7. Recueil des <i>Résolutions et décisions du Conseil de sécurité</i>	1	–	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	29	28	29	29
8. Récapitulatif des mandats relatifs aux opérations de maintien de la paix en cours et aux missions politiques spéciales autorisées par le Conseil de sécurité	1	1	1	1
9. Récapitulatif des mandats du Conseil de sécurité et des rapports présentés au Conseil	12	11	12	12
10. Récapitulatif des mandats concernant les questions transversales ; les femmes et la paix et la sécurité ; les enfants et les conflits armés ; la protection des civils en période de conflit armé	3	3	3	3
11. <i>Aperçu de la pratique du Conseil de sécurité</i>	1	1	1	1
12. Statistiques des débats du Conseil de sécurité	12	12	12	12
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations, conseils et activités de mobilisation pour l'élaboration du rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale ; recherches ad hoc entreprises à la demande d'États Membres sur la pratique et les procédures actuelles ou passées du Conseil de sécurité.				
Bases de données et supports numériques : base de données sur les procédures, les pratiques et les méthodes de travail du Conseil, y compris des données concernant plus de 200 séances publiques organisées chaque année sur une cinquantaine de questions examinées par le Conseil ; fichier d'experts pour les organes subsidiaires du Conseil de sécurité, ainsi que la Liste récapitulative du Conseil de sécurité de l'ONU dans toutes les langues officielles en vue de sa diffusion auprès des États Membres, du secteur privé et d'autres parties prenantes ; tableaux de bord interactifs sur la représentation des femmes au Conseil, les membres du Conseil et la présidence et vice-présidence des organes subsidiaires du Conseil ; ensembles de données liés aux travaux du Conseil publiés sur la plateforme Peace and Security Data Hub.				

D. Activités de communication

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires dans les six langues officielles de l'ONU, destiné aux États Membres et au public ; publications sur les médias sociaux et articles reliant les activités du Conseil aux aspects constitutionnels et procéduraux mis en évidence dans le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*.

**Sous-programme 4
Décolonisation**

Objectif

- 3.59 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir la décolonisation des 17 territoires non autonomes, conformément à la Charte et aux résolutions de l'Assemblée générale, afin de parvenir à l'élimination complète du colonialisme.

Stratégie

- 3.60 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on fera ceci dans le cadre du sous-programme :
- a) Fournir un appui fonctionnel au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et à la Quatrième Commission, s'agissant notamment d'élaborer des documents de travail du Secrétariat et des rapports du Secrétaire général, ainsi que d'apporter des contributions à l'élaboration du rapport annuel de la présidence du Conseil économique et social sur l'application de la Déclaration par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies ;
 - b) Fournir des conseils, des documents d'information et un appui fonctionnel aux réunions, aux séminaires régionaux annuels et aux missions de visite du Comité spécial, ainsi qu'aux réunions de la Quatrième Commission et du Conseil économique et social, en étroite coordination avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences ;
 - c) Entretenir des relations avec les représentantes et représentants des territoires non autonomes et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et collaborer avec le Département de la communication globale, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Bureau de l'informatique et des communications pour diffuser des informations sur la décolonisation, notamment en améliorant le site Web sur les Nations Unies et la décolonisation ;
 - d) Communiquer au Comité spécial des informations exhaustives sur les incidences actuelles de la COVID-19 dans les territoires non autonomes, dans le cadre de ses documents de travail annuels, établis en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte et aux résolutions de l'Assemblée générale.
- 3.61 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Promotion de mesures concrètes visant à mettre fin au colonialisme ;
 - b) Mise au point de programmes de travail, au cas par cas, pour la décolonisation des territoires non autonomes ;
 - c) Prise de décisions éclairées en temps utile par le Comité spécial dans le cadre de l'examen de la situation des territoires non autonomes.

Exécution du programme en 2021

Renforcement du multilinguisme et de l'accessibilité dans le cadre de la diffusion d'informations sur la décolonisation

- 3.62 L'Assemblée générale a réaffirmé l'importance de la diffusion d'informations comme moyen de faire avancer la décolonisation, souligné que le Secrétariat avait la responsabilité de prendre en compte systématiquement le multilinguisme, dans la limite des ressources disponibles, et réaffirmé la nécessité d'assurer l'égalité parfaite des six langues officielles sur tous les sites Web de l'Organisation. Afin d'améliorer l'accessibilité des informations sur la décolonisation, le sous-programme a élaboré et diffusé la vidéo « L'Organisation des Nations Unies et la décolonisation : d'hier à aujourd'hui » en versions arabe, chinoise, espagnole, française et russe, avec sous-titres, conformément aux résolutions concernant le multilinguisme et l'accessibilité pour les personnes handicapées.
- 3.63 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.9).

Tableau 3.9
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
–	La vidéo « L'Organisation des Nations Unies et la décolonisation : d'hier à aujourd'hui » est disponible en anglais, sous le titre « United Nations and Decolonization: Past to Present ». Après cette campagne, le site a enregistré un nouveau record de 27 700 utilisateurs en octobre, soit deux fois plus que le même mois de l'année précédente	La vidéo « L'Organisation des Nations Unies et la décolonisation : d'hier à aujourd'hui » est disponible dans toutes les langues officielles, avec sous-titres. En juillet 2021, après le lancement des versions traduites de la vidéo d'animation, le site a enregistré 15 032 utilisateurs, soit une augmentation de 91,5 % par rapport à juillet 2020

Résultats escomptés pour 2023

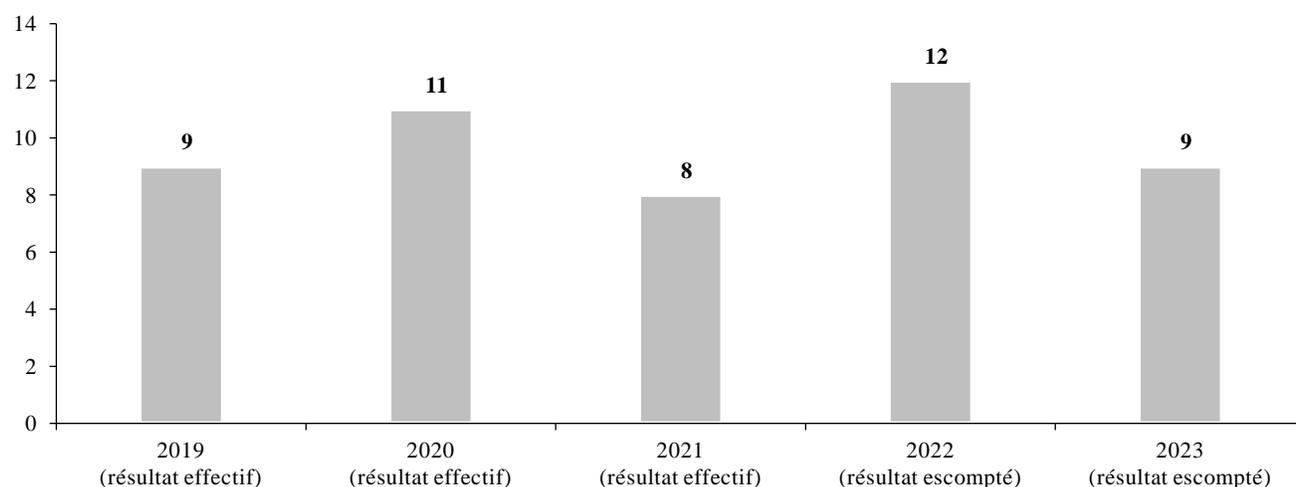
Résultat 1 : augmentation du nombre d'entités des Nations Unies et d'organisations internationales fournissant des informations sur les territoires non autonomes

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 3.64 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 8 entités communiquent des informations sur les territoires non autonomes, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir que 17 entités des Nations Unies et organisations internationales fournissent de telles informations. Les efforts de mobilisation n'ont pas suffi à atteindre cette cible, certaines entités ayant indiqué, comme les années précédentes, qu'elles n'avaient pas d'informations à communiquer sur la question. Par conséquent, leurs réponses n'ont pas pu être comptabilisées au titre des contributions.
- 3.65 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.IX).

Figure 3.IX

Mesure des résultats : nombre d'entités des Nations Unies et d'organisations internationales fournissant des informations sur les territoires non autonomes (chiffre annuel)



Résultat 2 : informations diversifiées et exhaustives sur les territoires non autonomes, y compris sur les incidences de la pandémie de COVID-19

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 3.66 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à fournir au Comité spécial des informations récentes, diversifiées et exhaustives sur la situation dans les territoires non autonomes, au moyen de documents de travail qui sont à la disposition du public, notamment au sujet des incidences de la COVID-19 et de l'aide fournie par les puissances administrantes aux territoires concernés pour atténuer ces incidences et favoriser le relèvement, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 3.67 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.10).

Tableau 3.10

Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	–	Le Comité spécial a accès à des informations récentes et exhaustives sur la situation dans les territoires non autonomes, y compris sur les incidences de la COVID-19 et l'aide fournie par les puissances administrantes	Le Comité spécial a une meilleure vue d'ensemble des incidences à long terme de la COVID-19 et de l'aide fournie par les puissances administrantes aux territoires non autonomes	Le Comité spécial a accès à des informations actualisées sur les incidences économiques et sociales de la COVID-19, sur la relance économique après la pandémie et sur l'aide fournie par les puissances administrantes

Résultat 3 : renforcement de la communication et de la sensibilisation concernant la décolonisation grâce à la création de contenus multilingues

Projet de plan-programme pour 2023

3.68 Dans sa résolution 76/104, l'Assemblée générale a jugé important de poursuivre et d'accroître ses efforts pour diffuser le plus largement possible des informations sur la décolonisation, y voyant un moyen de servir les objectifs de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, et a prié le Secrétaire général de développer davantage l'information fournie sur le site Web de l'Organisation consacré à la décolonisation. Depuis 2019, on assure la maintenance de ce site Web dans le cadre du sous-programme, en cherchant à améliorer la qualité de son contenu, dans la limite des ressources disponibles.

Enseignements tirés et changements prévus

3.69 Les enseignements tirés sont les suivants : il convient d'améliorer les informations communiquées sur le site Web grâce à la production de contenus interactifs, visuels et thématiques dans toutes les langues officielles. Compte tenu de ces enseignements, on s'emploiera dans le cadre du programme à améliorer encore le site Web, notamment au moyen de contenus visuels multilingues.

3.70 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.11).

Tableau 3.11
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	–	Le contenu du site Web est disponible dans les six langues officielles de l'ONU	De nouveaux contenus sont disponibles sur le site Web, notamment des infographies et des contenus interactifs, dans les six langues officielles de l'ONU	De nouveaux contenus sont disponibles sur le site Web, notamment des infographies et des contenus interactifs, dans les six langues officielles de l'ONU

Produits

3.71 On trouvera dans le tableau 3.12 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 3.12
Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	22	22	22	22
1. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies				
2. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation	1	1	1	1
3. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	1	1	1	1
4. Rapport établi par le Rapporteur du Comité spécial sur Porto Rico à l'intention du Comité spécial	1	1	1	1
5. Documents de travail sur chacun des 17 territoires non autonomes, établis à l'intention du Comité spécial	17	17	17	17
6. Rapport du Président du Conseil économique et social sur les informations présentées par les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies sur les activités qu'ils mènent pour assurer l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	63	42	63	63
7. Séances plénières de l'Assemblée générale	1	1	1	1
8. Séances de la Quatrième Commission	8	13	8	8
9. Séances plénières du Comité spécial	20	7	20	20
10. Séminaires régionaux pour les régions des Caraïbes et du Pacifique	6	5	6	6
11. Réunions du Bureau du Comité spécial	20	12	20	20
12. Réunions du Bureau du Comité spécial avec le Secrétaire général	1	1	1	1
13. Consultations du Comité spécial	5	2	5	5
14. Séances du Conseil économique et social	2	1	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête (nombre de missions)	1	–	1	1
15. Missions effectuées dans les territoires non autonomes en application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale	1	–	1	1
D. Activités de communication				
Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web de l'ONU consacré à la décolonisation, disponible dans les 6 langues officielles de l'ONU et destiné aux 17 territoires non autonomes, aux États Membres et au grand public.				

Sous-programme 5 Question de Palestine

Objectif

- 3.72 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de garantir la mise en œuvre efficace et rationnelle du programme de travail du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui vise à promouvoir l'exercice effectif des droits inaliénables du peuple palestinien.

Stratégie

- 3.73 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on fera ceci dans le cadre du sous-programme :
- a) Organiser des réunions du Comité et du Bureau, des manifestations à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien et d'autres activités de plaidoyer et de sensibilisation, manifestations et rencontres internationales ;
 - b) Développer et étendre la présence numérique du Comité, notamment par l'intermédiaire de son site Web et de ses comptes sur les médias sociaux, et accroître la collection de documents du Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine ;
 - c) Communiquer et coopérer avec la société civile et les parlementaires en ce qui concerne la question de Palestine ;
 - d) Mettre en œuvre les activités du Comité visant à renforcer les capacités des fonctionnaires palestiniens, en mettant l'accent sur les communications stratégiques et le protocole diplomatique.
- 3.74 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) L'action menée par le Comité contribue à mobiliser la communauté diplomatique en faveur de la réalisation de la solution des deux États et d'un règlement juste, global et durable de la question de Palestine ;
 - b) Des informations sont fournies au grand public, à la société civile et aux médias au sujet de la question de Palestine ainsi que des travaux du Comité ;
 - c) Les capacités institutionnelles du Gouvernement de l'État de Palestine sont renforcées dans des domaines tels que la communication stratégique et le protocole diplomatique.

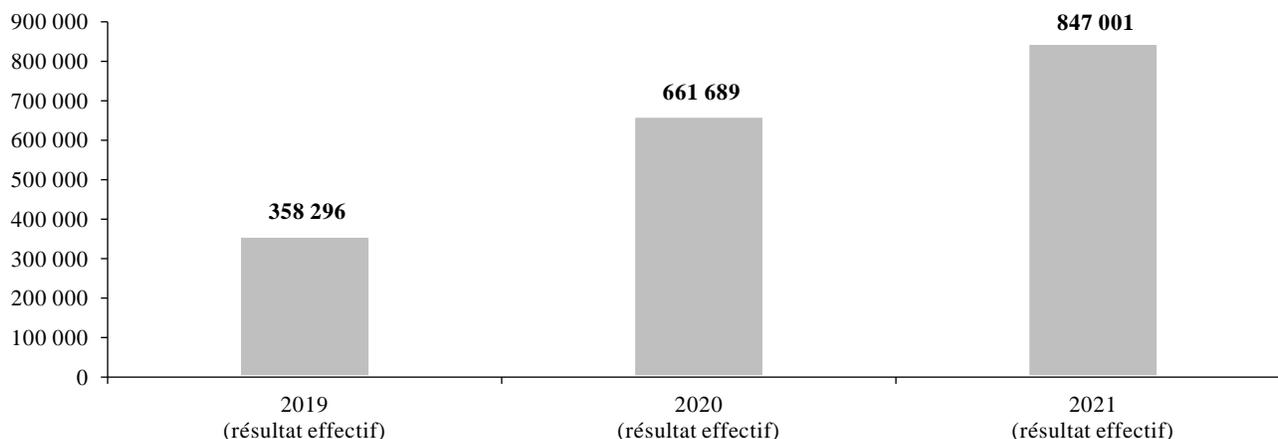
Exécution du programme en 2021

Sensibilisation du public à la question de Palestine

- 3.75 Le sous-programme a aidé le Comité à remplir son mandat d'information et de sensibilisation. L'année 2021 ayant été marquée par une escalade de la violence, le sous-programme a permis de répondre à l'accroissement considérable de l'intérêt du public mondial pendant le conflit en renforçant la diffusion d'informations provenant de l'ONU par divers moyens électroniques, dont le Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine. Le Système d'information a été élaboré puis mis à jour dans le cadre du sous-programme conformément à une série de mandats énoncés par l'Assemblée générale. Cette archive numérique contient une collection de documents récents et anciens de l'ONU concernant la question de Palestine, ainsi que d'autres documents ayant trait au conflit israélo-palestinien et à la recherche de la paix. Les informations ont été diffusées auprès d'un public international plus large, ce qui a permis de faire mieux connaître la question de Palestine sous tous ses aspects.
- 3.76 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.X).

Figure 3.X

Mesure des résultats : nombre de pages vues enregistrées par le Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (chiffre annuel)



Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : amélioration des interactions entre le Comité et le grand public

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 3.77 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à renforcer les interactions entre le Comité et le grand public grâce à des documents de sensibilisation interactifs, d'où une augmentation du nombre d'impressions (vues) sur Twitter, qui est passé de 25 900 par mois au début de 2021 à 104 000 par mois à la fin de 2021, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 3.78 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.13).

Tableau 3.13

Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Élargissement de la portée des publications des médias sociaux du Comité grâce à l'application de meilleures pratiques	Renforcement de la sensibilisation d'un nouveau public sur la scène internationale et accroissement du nombre d'abonnés aux comptes de médias sociaux du Comité en 2020, grâce notamment à la promotion du multilinguisme, faisant passer le nombre d'impressions (vues) sur Twitter de 10 000 par mois au début de	Renforcement des interactions entre le Comité et le grand public grâce à des documents de sensibilisation interactifs, d'où une augmentation du nombre d'impressions (vues) sur Twitter, qui est passé de 25 900 par mois au début de 2021 à 104 000 par mois à la fin de 2021	Renforcement de l'action de sensibilisation menée en ligne au sujet de la question de Palestine par les membres du Comité, la communauté diplomatique et d'autres personnes influentes	Meilleure connaissance de la question de Palestine dans le grand public et la communauté diplomatique

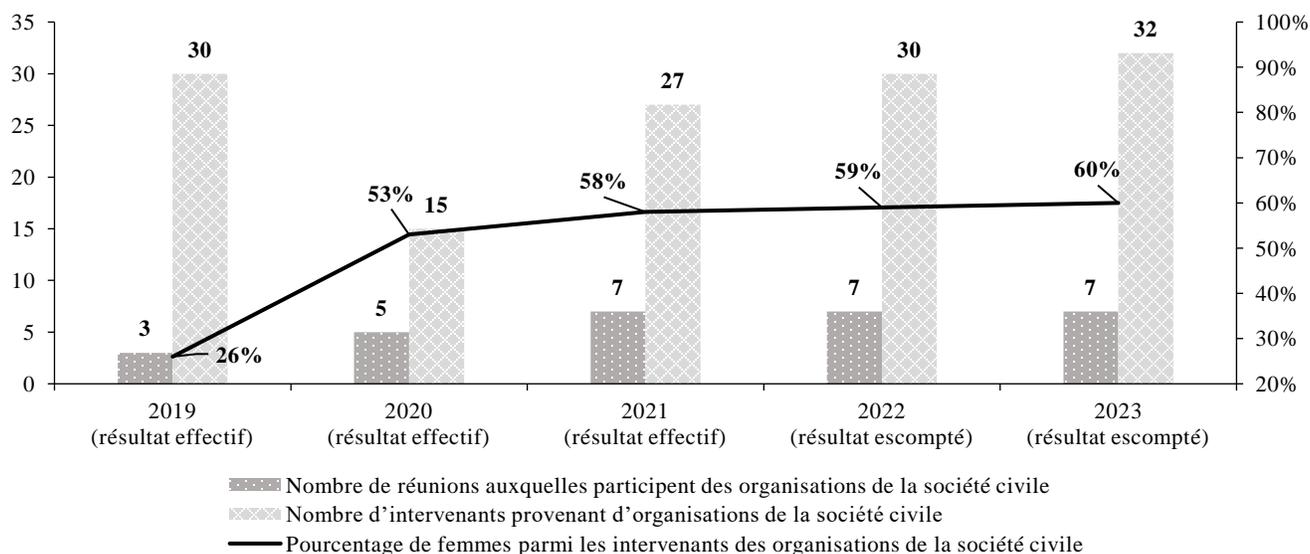
travaux. Cela a permis d'enrichir encore les discussions et de porter à l'attention de la communauté internationale et du grand public les points de vue des acteurs actifs sur le terrain.

Enseignements tirés et changements prévus

- 3.82 Les enseignements tirés sont les suivants : les principales parties prenantes autres que les États Membres qui partagent les objectifs du Comité peuvent contribuer à sensibiliser la communauté internationale à l'évolution de la situation politique, humanitaire et relative aux droits humains dans le Territoire palestinien occupé. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on aidera le Comité à renforcer ses partenariats avec la société civile pendant les conférences et les réunions tenues avec les organisations régionales. Conformément au programme de travail du Comité, le sous-programme permettra également au Comité d'accroître le nombre de consultations périodiques avec les organisations de la société civile, d'inviter de nouvelles organisations à participer à ses activités et d'intensifier l'action menée pour que les femmes interviennent davantage pendant les réunions et les consultations. Cela se fera parallèlement au développement des relations avec des acteurs internationaux et des organisations régionales, de façon à compléter l'action de communication politique menée au Siège.
- 3.83 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.XI).

Figure 3.XI

Mesure des résultats : renforcement des interactions entre le Comité et la société civile



Produits

- 3.84 On trouvera dans le tableau 3.15 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 3.15

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à l'Assemblée générale	1	1	1	1
2. Programme de travail du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien soumis à l'Assemblée générale	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	31	31	31	32
3. Réunions du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	6	4	6	6
4. Réunions du Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	8	7	8	8
5. Consultations du Comité avec les organisations de la société civile actives sur la question de Palestine	1	2	1	2
6. Réunions internationales, conférences, visites de délégations et autres activités du Comité	16	18	16	16
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	35	10	35	35
7. Formations sur la diplomatie internationale au Siège de l'Organisation des Nations Unies à l'intention des fonctionnaires du Gouvernement palestinien	30	–	30	30
8. Formations à l'Office des Nations Unies à Genève à l'intention des fonctionnaires du Gouvernement palestinien	5	10	5	5
Publications (nombre de publications)	4	4	4	4
9. Rapports finaux ou comptes rendus de réunions internationales, conférences et autres activités convoquées sous les auspices du Comité	4	4	4	4
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	59	62	59	59
10. Bulletin d'information « NGO Action News » sur les activités récentes et à venir organisées par des organisations de la société civile associées au Comité	45	45	45	45
11. Bulletin sur les activités des entités des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales concernant la question de Palestine	12	12	12	12
12. Études, notes d'information et bulletins d'information sur le Comité, le travail effectué dans le cadre du sous-programme et certains aspects de la question de Palestine	2	4	2	2
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques : base de données qui rassemble des informations au sujet de plus de 2 000 experts et de quelque 1 500 organisations non gouvernementales travaillant sur la question de Palestine.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien et autres manifestations spéciales organisées à la discrétion du Comité à l'intention de tous les États Membres et du grand public ; organisation d'une exposition annuelle sur la Palestine ou d'un événement culturel à l'occasion de la				

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
<p>Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien au Siège, à l'intention de tous les États Membres et du grand public ; séances d'information, notamment à l'intention de fonctionnaires de l'ONU, de visiteurs ou de représentants d'organisations non gouvernementales ; partage d'informations, activités de sensibilisation et participation aux réunions de la société civile.</p> <p>Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués, déclarations à la presse, conférences de presse et autres supports de communication à l'intention des médias et d'autres entités externes avant, pendant et après les activités du Comité.</p> <p>Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web du sous-programme et du Comité et comptes sur les médias sociaux.</p> <p>Services de bibliothèque : Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine.</p>				

Sous-programme 6

Bureau d'appui à la consolidation de la paix

Objectif

- 3.85 L'objectif auquel le sous-programme contribue est le suivant : veiller à ce que la Commission de consolidation de la paix s'acquitte efficacement de ses responsabilités, qui consistent à appeler l'attention sur les besoins, réunir les principaux acteurs et proposer des stratégies dans le domaine de la consolidation de la paix ; renforcer, par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, les efforts de consolidation de la paix déployés et dirigés par les pays et les régions, ainsi que la cohérence de l'action du système des Nations Unies sur le terrain, et intensifier les partenariats noués avec les institutions financières internationales afin d'appuyer les mesures visant à consolider et à pérenniser la paix.

Stratégie

- 3.86 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme fera ce qui suit :
- a) Organiser les visites de la présidence de la Commission de consolidation de la paix, fournir des conseils sur des aspects techniques et des questions de fond aux réunions de la Commission et appuyer les partenariats entre la Commission et les institutions financières internationales, les organisations régionales et sous-régionales, la société civile et le secteur privé ;
 - b) Par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, soutenir les programmes de consolidation de la paix, en donnant la priorité aux contextes de transition, aux contextes sous-régionaux et transfrontières et à l'autonomisation des femmes et des jeunes ;
 - c) Orienter l'élaboration de politiques liées à la consolidation de la paix et diriger les mécanismes de coordination et d'intégration pertinents utilisés dans le système des Nations Unies et avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales ;
 - d) Fournir des conseils sur des aspects techniques et des questions de fond à la Commission pour lutter contre les effets de la COVID-19 sur les activités de consolidation de la paix et, par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, appuyer les activités visant à réduire la violence au moyen de programmes d'atténuation des risques de violence liés à la pandémie, et soutenir le relèvement dans les situations de conflit.
- 3.87 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Les États Membres et les partenaires régionaux et internationaux, y compris les institutions financières internationales, renforceront leur engagement en faveur d'une paix durable ;
 - b) Les priorités nationales en matière de consolidation de la paix seront plus synergiques et efficaces et mieux coordonnées ;

- c) Des mesures plus appropriées seront adoptées pour répondre aux besoins en matière de consolidation de la paix, avec l'appui accru d'institutions financières internationales ;
- d) Des efforts coordonnés seront déployés en partenariat avec les États Membres et les partenaires régionaux et internationaux, y compris les institutions financières internationales, et la priorité sera donnée aux contextes de transition, aux contextes sous-régionaux et transfrontières et à l'autonomisation des femmes et des jeunes.

Exécution du programme en 2021

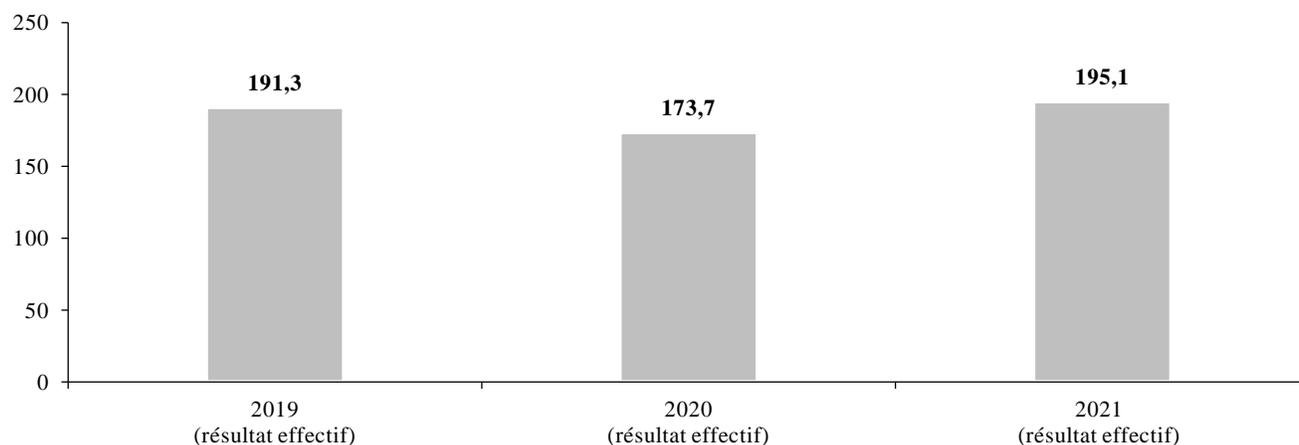
Augmentation des investissements dans la consolidation et la pérennisation de la paix aux niveaux national et local

- 3.88 La consolidation de la paix doit continuer de faire l'objet d'un financement adéquat, prévisible et durable grâce à l'appui de l'Organisation et des acteurs nationaux. Par l'intermédiaire des investissements réalisés par le Fonds pour la consolidation de la paix et des conseils que ce dernier a fourni aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies concernant les programmes à adopter, le sous-programme a continué d'élargir son champ d'action à l'appui des priorités nationales en matière de consolidation de la paix, 195,1 millions de dollars ayant été répartis entre 31 pays en 2021, ce qui représente un progrès par rapport à 2020, année durant laquelle les investissements avaient baissé, principalement du fait de la pandémie. Ces investissements se sont accompagnés de la fourniture de conseils sur des aspects techniques et des questions de fond à 29 réunions de la Commission de consolidation de la paix, ce qui a permis, en 2021, d'améliorer le soutien apporté en matière de consolidation de la paix à l'action menée par 13 pays et régions relevant de son champ d'action, et de soumettre 39 propositions à d'autres organes intergouvernementaux et forums de consolidation de la paix, soit une augmentation considérable par rapport aux 14 propositions enregistrées l'année précédente. La participation des femmes architectes de la paix aux réunions de la Commission est passée de 67 % en 2020 à 74 % en 2021, et celle des jeunes artisans de la paix, de 5,4 % en 2020 à 44,4 % en 2021. Le sous-programme a continué de collaborer étroitement avec les institutions financières internationales et l'Union africaine, notamment par des échanges réguliers et des réunions conjointes.
- 3.89 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.XII).

Figure 3.XII

Mesure des résultats : augmentation des investissements réalisés par le Fonds pour la consolidation de la paix

(En millions de dollars des États-Unis)



Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : continuer d'accorder une attention et des ressources aux besoins liés au processus électoral et à la consolidation de la paix face à de graves problèmes de sécurité et dans un contexte humanitaire difficile

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 3.90 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à : a) faire en sorte que la communauté internationale accorde une attention accrue aux opérations électorales prévues pour 2020 et 2021 en République centrafricaine, grâce à l'appui apporté par la Commission de consolidation de la paix concernant les priorités nationales en matière de consolidation de la paix, notamment l'élection présidentielle et les élections législatives, l'application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, les synergies avec le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et le renforcement de l'état de droit ; b) fournir, par l'intermédiaire de la Commission de consolidation de la paix, des avis éclairés au Conseil de sécurité en vue du renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ; le travail effectué a également contribué, par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, à : a) faire en sorte que les communautés locales comprennent mieux l'application de l'Accord politique et la gestion des conflits locaux et y participent davantage ; b) nommer 11 nouveaux commissaires (dont cinq femmes) à la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 3.91 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.16).

Tableau 3.16
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Attention et ressources accrues accordées par la communauté internationale aux priorités en matière de consolidation de la paix de la République centrafricaine après la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, le 6 février 2019	Attention et ressources accrues accordées par la communauté internationale aux opérations électorales prévues pour 2020 et 2021 en République centrafricaine Avancement de l'application, par les parties prenantes nationales, de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation Fourniture, par la Commission de consolidation de la paix, d'avis éclairés au Conseil de sécurité sur le renouvellement du	Attention accrue accordée par la communauté internationale aux opérations électorales prévues en 2020 et 2021 Fourniture, par l'intermédiaire de la Commission de consolidation de la paix, d'avis éclairés au Conseil de sécurité sur le renouvellement du mandat de la MINUSCA Meilleure compréhension de l'application de l'Accord politique et de la gestion des conflits locaux par les communautés	Maintien des acquis en matière de consolidation de la paix, respect de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation et accomplissement de progrès supplémentaires dans la réalisation des objectifs de développement durable, en dépit de difficultés attribuables à la COVID-19	De nouveaux progrès en matière de consolidation de la paix sont réalisés, l'Accord politique pour la paix et la réconciliation est respecté et des avancées constantes sont observées dans la réalisation des objectifs de développement durable

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
	mandat de la MINUSCA	locales et plus grande participation de celles-ci à cet égard Nomination de 11 nouveaux commissaires (dont 5 femmes) à la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation		

Résultat 2 : attention et ressources accrues accordées à la question de la transition des dispositifs des Nations Unies d’une configuration à une autre dans des conditions difficiles en matière de consolidation de la paix

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 3.92 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à une augmentation des fonds réservés à la question de la transition des dispositifs des Nations Unies d’une configuration à une autre (39 % des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix étant spécifiquement consacrés à la transition des missions), ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 25 %.
- 3.93 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.17).

Tableau 3.17
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Affectation de 30 % des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix à la transition des missions	Affectation de 18 % des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix à la transition des missions	Affectation de 39 % des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix à la transition des missions	Augmentation des fonds réservés à la transition des dispositifs des Nations Unies Sensibilisation accrue de la communauté internationale aux contextes de transition des missions en vue de combler les lacunes constatées dans le financement des transitions et d’offrir une plus grande prévisibilité aux pays partenaires et au système des Nations Unies, tout	Augmentation des fonds réservés à la transition des dispositifs des Nations Unies Sensibilisation accrue de la communauté internationale aux contextes de transition des missions en vue de combler les lacunes constatées dans le financement des transitions et d’offrir une plus grande prévisibilité aux pays partenaires et au système des Nations Unies, tout en préparant le terrain

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
			en préparant le terrain pour le lancement de mesures de financement à plus long terme	pour le lancement de mesures de financement à plus long terme

Résultat 3 : attention et ressources accrues accordées au rôle des femmes et des jeunes dans la consolidation de la paix

Projet de plan-programme pour 2023

3.94 L'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et la reconnaissance du rôle des jeunes dans la consolidation de la paix sont indispensables à la consolidation et à la pérennisation de la paix, y compris pour ce qui est de réduire les risques de violence liés à la pandémie et d'appuyer les efforts de relèvement visant à réduire la violence. La Stratégie du Fonds pour la consolidation de la paix pour la période 2020-2024 donne la priorité à la promotion de la participation des jeunes et des femmes. En plus de la programmation régulière, l'Initiative pour la promotion des jeunes et de l'égalité des genres du Fonds permet de consacrer à la question des jeunes et des femmes des ressources et une orientation en matière de programmation, ce qui a permis, en 2021, de mettre en place 38 projets d'une valeur totale de 51,5 millions de dollars. La Commission de consolidation de la paix continuera de faire en sorte que soient appliqués sa stratégie et son plan d'action relatifs aux questions de genre, ainsi que son plan d'action stratégique pour la jeunesse et la consolidation de la paix.

Enseignements tirés et changements prévus

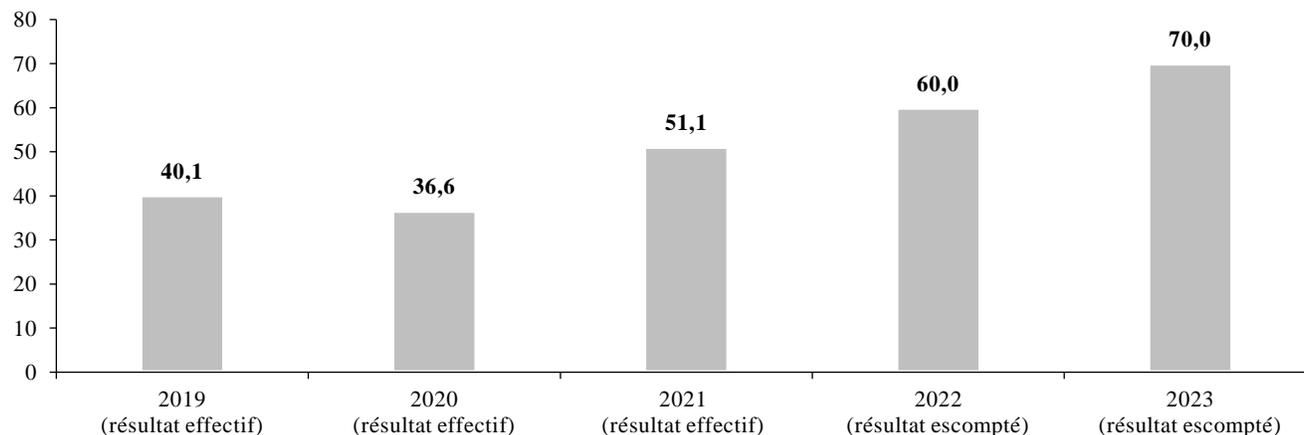
3.95 Les enseignements tirés sont les suivants : d'abord, il est indispensable de répondre à la forte demande en matière d'investissement. En 2020, l'Initiative pour la promotion des jeunes et de l'égalité des genres a reçu 312 propositions émanant de 22 pays, qui se chiffraient au total à 331 millions de dollars ; or, seuls 36,6 millions de dollars étaient disponibles. Seules 11 % des demandes qui ont été présentées ont été approuvées, ce qui indique que la demande concernant le financement de la consolidation de la paix continue d'être supérieure aux ressources du Fonds. Ensuite, il faut fournir un appui opérationnel de base aux organisations de femmes et adopter des approches qui vont au-delà de l'augmentation de la participation des femmes dans les forums et dispositifs existants. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on renforcera les efforts de collecte de fonds en s'appuyant sur la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement de la consolidation de la paix ainsi que sur le rapport présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les contributions au Fonds pour la consolidation de la paix, et d'organiser des visites dans les capitales des pays donateurs, y compris les pays donateurs potentiels, ainsi que des visites de donateurs dans les pays de programme. Le sous-programme pilotera également un nouvel aspect de l'Initiative consistant à fournir des fonds aux équipes de pays des Nations Unies qui en font la demande pour renforcer leur partenariat et leur appui de base aux petites organisations locales, afin de compenser les défis opérationnels financiers auxquels celles-ci font face et d'encourager la participation véritable des femmes, y compris à des fonctions décisionnelles, aux mécanismes de consolidation de la paix.

3.96 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.XIII).

Figure 3.XIII

Mesure des résultats : appui fourni à la promotion des femmes et des jeunes dans la consolidation de la paix par le Fonds pour la consolidation de la paix par l'intermédiaire de l'Initiative pour la promotion des jeunes et de l'égalité des genres

(En millions de dollars des États-Unis)



Produits

3.97 On trouvera dans le tableau 3.18 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 3.18

Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	3	2
Rapports émanant des entités suivantes :				
1. Rapport de la Commission de consolidation de la paix à l'intention de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité	1	1	1	1
2. Rapport du Secrétaire général à l'intention de l'Assemblée générale sur le Fonds pour la consolidation de la paix	1	1	1	1
3. Rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix	–	–	1	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	54	29	53	37
4. Réunions de la Commission de consolidation de la paix	50	27	50	35
5. Réunions conjointes de la Commission de consolidation de la paix avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social	4	2	3	2
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	3	3	2	2
6. Séance de formation initiale à l'intention des nouveaux membres de la Commission de consolidation de la paix	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
7. Activités de formation régionales sur le recours au Fonds pour la consolidation de la paix à l'intention de futurs bénéficiaires, dont des ministères et d'autres parties prenantes du système des Nations Unies	2	2	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : orientations et conseils en matière de priorisation et de programmation à l'intention des bénéficiaires nationaux et régionaux des financements du Fonds pour la consolidation de la paix ; promotion de partenariats sous forme d'un dialogue régulier et d'une coopération opérationnelle et stratégique entre l'ONU et la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et d'autres institutions financières internationales ; consultations, conseils et action en faveur des questions de consolidation de la paix avec des organisations régionales et sous-régionales, des organisations de la société civile, des groupes de réflexion, les milieux universitaires et le secteur privé ; orientations et conseils stratégiques à l'appui de l'exécution du mandat de la Commission de consolidation de la paix, et de la formulation et de la réalisation des priorités et du plan de travail de la Commission ; propositions adressées par la Commission de consolidation de la paix à d'autres organes intergouvernementaux et forums de consolidation de la paix ; échange d'informations, orientations et conseils stratégiques à l'intention des États Membres, des organismes des Nations Unies et des principales parties prenantes sur les questions politiques liées à la mise en œuvre du cadre de pérennisation de la paix ; appui et conseils politiques à l'intention des membres de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que des donateurs et des gouvernements bénéficiaires du Fonds pour la consolidation de la paix, en matière de consolidation et de pérennisation de la paix, en tenant compte des questions de genre et des jeunes.

D. Activités de communication

Relations extérieures et relations avec les médias : publication de communiqués de presse de la Commission de consolidation de la paix et de bulletins d'information des partenaires.

Plateformes numériques et contenu multimédia : création de contenu pour les sites Web et les comptes de médias sociaux de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix ; création de contenu multimédia, notamment de courtes vidéos présentant les résultats obtenus sur le terrain et leurs retombées.

Sous-programme 7 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes

Objectif

- 3.98 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes.

Stratégie

- 3.99 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme fera ce qui suit :
- a) Définir les domaines d'action d'intérêt commun et consolider les relations avec la Ligue des États arabes en vue d'atteindre les buts et objectifs communs à la Ligue et à l'ONU ;
 - b) Contribuer aux efforts déployés par les États membres de la Ligue des États arabes pour progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16 et en particulier de l'engagement qu'ils ont pris de mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ;
 - c) Promouvoir la Charte des Nations Unies, en particulier le Chapitre VIII ;
 - d) Organiser des exercices de renforcement des capacités et des échanges de personnel et développer les canaux de communication.

3.100 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Renforcement du partenariat et de la communication avec la Ligue des États arabes dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, notamment en matière de prévention des conflits et de rétablissement et de consolidation de la paix ;
- b) Amélioration des capacités de la Ligue des États arabes en matière de prévention des conflits et de rétablissement et de consolidation de la paix ;
- c) Meilleure coordination des activités de coopération menées avec la Ligue des États arabes.

Exécution du programme en 2021

Renforcement de l'engagement en faveur de la paix et de la sécurité

3.101 En 2021, le sous-programme a revitalisé son engagement avec la Ligue des États arabes et ses États membres par des réunions tenues en présentiel (au Caire) et en ligne. Le sous-programme a organisé plus de 100 réunions au Caire, axées sur les questions de paix et de sécurité, notamment l'évolution de la situation politique dans la région arabe, les priorités concernant les femmes et les jeunes et la paix et la sécurité, le désarmement, la lutte contre l'extrémisme violent et les élections. En septembre 2021, le sous-programme a assisté, en tant qu'observateur, à la session ordinaire du Conseil de la Ligue des États arabes, et s'est joint aux Envoyés spéciaux du Secrétaire général pour le Yémen, la Syrie et la Libye lors de leurs réunions avec le Secrétaire général de la Ligue des États arabes. La réunion de coopération générale entre l'ONU et la Ligue des États arabes a dû être reportée à juillet 2022 en raison de la pandémie.

3.102 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.19).

Tableau 3.19

Mesure des résultats

<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>
Création du bureau de liaison et amélioration des consultations et du partage de l'information entre l'ONU et la Ligue des États arabes	Renforcement des liens stratégiques entre l'ONU et la Ligue des États arabes grâce à des consultations régulières et à une coordination accrue entre les secrétariats	Renforcement du partenariat entre l'ONU et la Ligue des États arabes : amélioration du dialogue, échange d'analyses sur les mandats de paix et de sécurité, appui à l'engagement de la Ligue en faveur des priorités concernant les jeunes et la paix et la sécurité, possibilités accrues pour la Ligue d'échanger des connaissances sur les femmes et la paix et la sécurité, et renforcement des connaissances sur les questions de désarmement grâce au programme d'échange de personnel

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : coopération renforcée en matière de paix et de sécurité

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 3.103 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a facilité la tenue de réunions régulières entre les envoyés et représentants spéciaux du Secrétaire général et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes concernant l'évolution de la situation politique dans la région, notamment au Yémen, en République arabe syrienne et en Libye, ainsi que le processus de paix au Moyen-Orient, ce qui a permis à la Ligue de coopérer avec les missions politiques spéciales ; a contribué au renforcement de la coopération entre la Ligue des États arabes et la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, à l'appui des missions de bons offices menées sur le Soudan ; a facilité une meilleure mise en commun des connaissances et des informations entre la Ligue des États arabes et l'ONU concernant le désarmement grâce à des échanges de personnel, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 3.104 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.20).

Tableau 3.20
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Le bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies auprès de la Ligue des États arabes est ouvert et doté en personnel	Les relations sont consolidées, une démarche commune est adoptée pour remédier aux problèmes et les échanges de haut niveau sont intensifiés	Des réunions sont tenues entre des envoyés et représentants spéciaux du Secrétaire général et la Ligue des États arabes sur le Yémen, la République arabe syrienne, la Libye et le processus de paix au Moyen-Orient, en vue de faciliter la coopération entre la Ligue et les missions politiques spéciales La coopération entre la Ligue des États arabes et la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan est renforcée à l'appui des missions de bons offices menées sur le Soudan	Le dialogue mené entre l'ONU et la Ligue des États arabes est davantage institutionnalisé en vue de la réalisation des buts et objectifs communs des deux organisations Les échanges permettant de tirer parti des connaissances institutionnelles des deux organisations sont approfondis	Des réunions sont tenues entre des envoyés et représentants spéciaux du Secrétaire général et la Ligue des États arabes, lesquelles contribuent directement à la coopération entre l'ONU et la Ligue dans les domaines de la politique et de la paix Le dialogue institutionnel sur la paix et la sécurité dans la région arabe est renforcé Les échanges sur la médiation et la consolidation de la paix, qui tirent parti des connaissances institutionnelles des deux organisations, sont approfondis

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
		Les connaissances et informations relatives au désarmement sont davantage mise en commun entre la Ligue des États arabes et l'ONU, grâce à des échanges de personnel		

Résultat 2 : promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et renforcement des relations institutionnelles

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 3.105 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à : renforcer la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes concernant le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment grâce au recensement des domaines dans lesquels un appui peut être apporté en matière de participation des femmes aux processus électoraux, en coordination avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ; faire mieux connaître à la Ligue le programme pour les jeunes et la paix et la sécurité en organisant des consultations régionales et en menant des formations de formateurs, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 3.106 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.21).

Tableau 3.21
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	–	La coordination concernant le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est renforcée, notamment grâce au recensement de domaines dans lesquels un appui peut être apporté en matière de participation des femmes aux processus électoraux, en coopération avec ONU-Femmes La Ligue des États arabes a une	Les capacités régionales propres à garantir la participation pleine et entière des femmes au rétablissement et à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits dans la région arabe sont renforcées	Les capacités régionales de coopération avec l'ONU et d'autres organisations régionales sont renforcées en vue d'une participation pleine et entière des femmes et des jeunes au rétablissement de la paix, à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
		meilleure connaissance du programme pour les jeunes et la paix et la sécurité grâce à la tenue de consultations régionales et de formations de formateurs		

Résultat 3 : amélioration de la communication avec le secrétariat de la Ligue des États arabes et ses États membres

Projet de plan-programme pour 2023

3.107 Le sous-programme renforcera le dialogue avec divers secteurs de la Ligue des États arabes pour assurer le suivi de l'évolution de la situation politique et en rendre compte, y compris les bons offices visant à faire progresser la paix et la sécurité dans la région arabe. Dans la mesure du possible, le sous-programme fournira des conseils et des orientations sur les positions et l'approche de l'Organisation concernant des questions d'intérêt commun. Le sous-programme collaborera avec les secteurs concernés de la Ligue des États arabes pour recenser les domaines de coopération. Il se concertera également avec les États membres de la Ligue, l'ONU et d'autres partenaires, tels que les organisations de la société civile, afin d'explorer les moyens de coordonner les activités entre les deux organisations.

Enseignements tirés et changements prévus

- 3.108 L'enseignement tiré est le suivant : il faut anticiper les décalages éventuels entre les deux organisations concernant les délais et les priorités, ceux-ci risquant d'avoir des répercussions sur le programme de coopération et pouvant être exacerbés par les retards pris dans la tenue de consultations en personne du fait de la COVID-19. Compte tenu de cet enseignement, le sous-programme collaborera avec la Ligue des États arabes pour recenser les activités de coopération nécessitant un délai d'exécution plus long, l'idée étant de disposer d'un calendrier souple et ajustable.
- 3.109 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.22).

Tableau 3.22
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	–	Amélioration de la compréhension mutuelle et de l'analyse de l'évolution de la situation politique dans la région arabe et des questions liées aux élections, au désarmement,	Amélioration de la compréhension mutuelle et de l'analyse de l'évolution de la situation politique dans la région arabe et d'autres questions d'intérêt commun, grâce à	Amélioration de la compréhension mutuelle et de l'analyse de l'évolution de la situation politique dans la région arabe et d'autres questions d'intérêt commun, grâce à l'organisation

Titre II Affaires politiques

<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>	<i>2023 (résultat escompté)</i>
		<p>aux priorités concernant les femmes et les jeunes et la paix et la sécurité, et à la lutte contre le terrorisme, grâce à l'organisation de 50 réunions avec des fonctionnaires de la Ligue des États arabes</p> <p>Amélioration de la coordination politique avec les représentants permanents arabes auprès de la Ligue des États arabes et d'autres diplomates arabes concernant l'évolution de la situation politique dans la région et les moyens d'appuyer la Ligue en matière de paix et de sécurité, grâce à l'organisation de 17 réunions</p> <p>Renforcement de la coopération entre la Ligue des États arabes et les entités des Nations Unies concernant des questions d'intérêt mutuel et des domaines de coopération liés à la paix et à la sécurité, grâce à l'organisation de 39 réunions</p>	<p>l'organisation de 15 réunions avec des fonctionnaires de la Ligue des États arabes</p> <p>Amélioration de la coordination politique grâce à l'organisation de 6 réunions avec des représentants de la communauté diplomatique, des entités des Nations Unies et d'autres partenaires</p>	<p>de 20 réunions avec des fonctionnaires de la Ligue des États arabes</p> <p>Amélioration de la coordination politique grâce à l'organisation de 10 réunions avec des représentants de la communauté diplomatique, des entités des Nations Unies et d'autres partenaires</p>

Produits

3.110 On trouvera dans le tableau 3.23 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 3.23

Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	4	3	4	2
1. Projets sur la paix et la sécurité, y compris la prévention des conflits, la médiation et la consolidation de la paix	4	3	4	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	5	5	2
2. Formation à l'intention du secrétariat de la Ligue des États arabes sur la paix et la sécurité	5	5	5	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations ordinaires et spéciales avec la Ligue des États arabes, y compris les réunions biennales de coopération générale et les réunions sectorielles entre l'ONU et la Ligue.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

3.111 On trouvera dans les tableaux 3.24 à 3.26 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 3.24

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2021 (dépenses effectives) ^a	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Postes	40 167,8	44 565,6	–	–	–	–	–	44 565,6	
Autres dépenses de personnel	788,3	468,1	–	–	–	–	–	468,1	
Dépenses de représentation	–	7,1	–	–	–	–	–	7,1	
Consultants	534,9	25,2	–	–	–	–	–	25,2	
Voyages des représentants	202,5	637,6	–	–	–	–	–	637,6	
Voyages du personnel	753,6	477,3	–	–	–	–	–	477,3	
Services contractuels	792,8	871,9	–	–	–	–	–	871,9	
Frais généraux de fonctionnement	353,2	491,3	–	–	–	–	–	491,3	
Fournitures et accessoires	1,4	14,3	–	–	–	–	–	14,3	
Mobilier et matériel	340,4	29,5	–	–	–	–	–	29,5	
Aménagement des locaux	0,5	–	–	–	–	–	–	–	
Subventions et contributions	0,3	–	–	–	–	–	–	–	
Total	43 935,5	47 587,9	–	–	–	–	–	47 587,9	

^a Y compris des dépenses d'un montant de 1 128 100 dollars financées au titre des engagements que l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à contracter en application du paragraphe 1 a) de sa résolution 75/255 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires.

Tableau 3.25

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2022	277	1 SGA, 3 SSG, 9 D-2, 16 D-1, 41 P-5, 53 P-4, 40 P-3, 21 P-2/1, 5 G(1°C), 86 G(AC), 2 AL
Changements relatifs aux postes	–	
Effectif proposé pour 2023	277	1 SGA, 3 SSG, 9 D-2, 16 D-1, 41 P-5, 53 P-4, 40 P-3, 21 P-2/1, 5 G(1°C), 86 G(AC), 2 AL

Note : les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 3.26

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2022	Changements			Total	Effectif proposé pour 2023 ^a
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	–	1
SSG	3	–	–	–	–	3
D-2	9	–	–	–	–	9
D-1	16	–	–	–	–	16
P-5	41	–	–	–	–	41
P-4	53	–	–	–	–	53
P-3	40	–	–	–	–	40
P-2/1	21	–	–	–	–	21
Total partiel	184	–	–	–	–	184
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(1°C)	5	–	–	–	–	5
G(AC)	86	–	–	–	–	86
AL	2	–	–	–	–	2
Total partiel	93	–	–	–	–	93
Total	277	–	–	–	–	277

^a Y compris quatre postes temporaires [1 P-5 et 3 G(AC)].

3.112 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 3.27 à 3.29 et dans la figure 3.XIV.

3.113 Comme le montre le tableau 3.27 1) ci-dessous, les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 47 587 900 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2022. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 3.27

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives) ^a	2022 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
A. Organes directeurs	33,0	108,7	–	–	–	–	–	108,7
B. Direction exécutive et administration	1 590,0	1 607,8	–	–	–	–	–	1 607,8

Titre II Affaires politiques

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives) ^a	2022 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
C. Programme de travail								
1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	21 622,7	24 629,1	–	–	–	–	–	24 629,1
2. Assistance électorale	4 022,6	3 876,9	–	–	–	–	–	3 876,9
3. Affaires du Conseil de sécurité	7 822,2	7 134,5	–	–	–	–	–	7 134,5
4. Décolonisation	932,8	834,3	–	–	–	–	–	834,3
5. Question de Palestine	2 228,8	2 722,7	–	–	–	–	–	2 722,7
6. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	2 898,9	3 545,1	–	–	–	–	–	3 545,1
7. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes	214,2	291,4	–	–	–	–	–	291,4
Total partiel (C)	39 742,0	43 034,0	–	–	–	–	–	43 034,0
D. Appui au programme	2 570,5	2 837,4	–	–	–	–	–	2 837,4
Total partiel (I)	43 935,5	47 587,9	–	–	–	–	–	47 587,9

^a Y compris des dépenses d'un montant de 1 128 100 dollars financées au titre des engagements que l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à contracter en application du paragraphe 1 a) de sa résolution 75/255 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires.

2) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives)	2022 (estimations)	Variation	Pourcentage	2023 (prévisions)
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	3 500,0	3 648,2	–	–	3 648,2
C. Programme de travail					
1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	21 790,4	22 950,7	–	–	22 950,7
2. Assistance électorale	1 416,0	1 508,0	–	–	1 508,0
3. Affaires du Conseil de sécurité	305,7	350,0	–	–	350,0
4. Décolonisation	79,5	60,0	–	–	60,0
5. Question de Palestine	70,9	–	–	–	–
6. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	2 611,3	2 402,4	–	–	2 402,4
7. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes	–	–	–	–	–
Total partiel (C)	26 273,8	27 271,1	–	–	27 271,1

Chapitre 3 Affaires politiques

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives) (estimations)		Variation	Pourcentage	2023 (prévisions)
	2021 (dépenses effectives)	2022 (estimations)			
D. Appui au programme	2 286,5	2 620,3	–	–	2 620,3
Total partiel (2)	32 060,3	33 539,6	–	–	33 539,6
Total	75 995,8	81 127,5	–	–	81 127,5

Tableau 3.28

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2023, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

1) Budget ordinaire

Composante/sous-programme	Effectif approuvé pour 2022	Changements				Total	Effectif proposé pour 2023
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–	
B. Direction exécutive et administration	9	–	–	–	–	9	
C. Programme de travail							
1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	147	–	–	–	–	147	
2. Assistance électorale	22	–	–	–	–	22	
3. Affaires du Conseil de sécurité	48	–	–	–	–	48	
4. Décolonisation	5	–	–	–	–	5	
5. Question de Palestine	15	–	–	–	–	15	
6. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	17	–	–	–	–	17	
7. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes	2	–	–	–	–	2	
Total partiel (C)	256	–	–	–	–	256	
D. Appui au programme	12	–	–	–	–	12	
Total partiel (1)	277	–	–	–	–	277	

2) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2022 (estimations)	Variation	2023 (prévisions)
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	9	–	9
C. Programme de travail			
1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	44	–	44
2. Assistance électorale	3	–	3
3. Affaires du Conseil de sécurité	–	–	–

Titre II Affaires politiques

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>2022 (estimations)</i>	<i>Variation</i>	<i>2023 (prévisions)</i>
4. Décolonisation	–	–	–
5. Question de Palestine	–	–	–
6. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	10	–	10
7. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes	–	–	–
Total partiel (C)	57	–	57
D. Appui au programme	15	–	15
Total partiel (2)	81	–	81
Total	358	–	358

Tableau 3.29

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

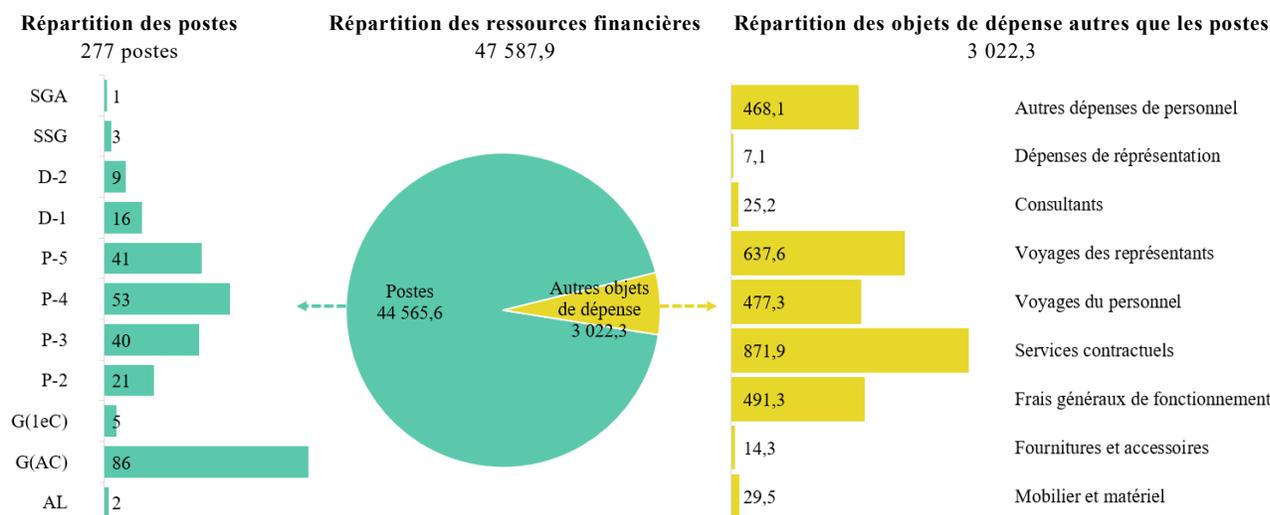
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	<i>2021 (dépenses effectives)</i>	<i>2022 (crédits ouverts)</i>	<i>Changements</i>					<i>2023 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
			<i>Ajustements techniques</i>	<i>Nouveaux mandats et mandats élargis</i>	<i>Autres changements</i>	<i>Total</i>	<i>Pourcentage</i>	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	40 167,8	44 565,6	–	–	–	–	–	44 565,6
Autres objets de dépense	3 767,7	3 022,3	–	–	–	–	–	3 022,3
Total	43 935,5	47 587,9	–	–	–	–	–	47 587,9
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		184	–	–	–	–	–	184
Agents des services généraux et des catégories apparentées		93	–	–	–	–	–	93
Total		277	–	–	–	–	–	277

Figure 3.XIV

Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

3.114 Comme le montrent les tableaux 3.27 2) et 3.28 2), le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces, qui compléteront les ressources du budget ordinaire. En 2023, le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 33 539 600 dollars, ce qui permettra de financer 81 postes, comme indiqué dans le tableau 3.28 2). Ces ressources serviront essentiellement à soutenir des activités de fond, notamment dans les domaines de la diplomatie préventive, du règlement des conflits, de la médiation, du rétablissement de la paix, des missions d'assistance électorale et de l'analyse politique à l'appui des bons offices du Secrétaire général. Elles serviront également à appuyer le programme d'appel pluriannuel, la gestion globale du Fonds pour la consolidation de la paix et le séminaire régional annuel sur la décolonisation ainsi que les missions de visite organisées dans les territoires non autonomes. Les ressources extrabudgétaires représentent 41,3 % des ressources totales du présent chapitre.

3.115 Les ressources extrabudgétaires sont placées sous le contrôle du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

Organes directeurs

3.116 Les ressources demandées au titre de cette composante serviraient à financer les dépenses afférentes aux organes d'experts et organes intergouvernementaux permanents, aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et aux mécanismes intergouvernementaux. On trouvera dans le tableau 3.30 des informations sur les organes intergouvernementaux permanents et sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

Tableau 3.30

Organes directeurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2022 (crédits ouverts)</i>	<i>2023 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
Conseil de sécurité	Le Conseil de sécurité, un des principaux organes de l'Organisation des Nations Unies aux termes de l'Article 7 de la Charte des Nations Unies, assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Comme prévu à l'Article 28 de la Charte, le Conseil est organisé de manière à pouvoir exercer ses fonctions en permanence. En sus des réunions ordinaires, le (la) Président(e) du Conseil de sécurité peut convoquer des réunions du Conseil chaque fois qu'il ou elle le juge nécessaire, ainsi qu'à la demande d'un membre du Conseil et dans le contexte des Articles 11, 35 et 99 de la Charte. En vertu de l'Article 29 de la Charte, le Conseil de sécurité peut créer les organes subsidiaires qu'il juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions.	Mandat : Article 7 de la Charte des Nations Unies Composition : 15 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2023 : non limité	80,4	80,4
Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Le Comité se réunit tout au long de l'année en fonction des besoins, et présente un rapport annuel à l'Assemblée générale. Dans le cadre des efforts qu'il fait en faveur de l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (voir sous-programme 5) conformément à son mandat, le Comité participe à des réunions, envoie des délégations en mission et, selon les besoins, invite des personnalités ou des experts de renom. Son mandat, qui s'est élargi au fil des ans, a été réaffirmé tout récemment par l'Assemblée dans sa résolution 74/12.	Mandat : résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale Composition : 26 délégations de gouvernements et 21 observateurs Nombre de sessions en 2023 : 7	28,3	28,3
Comité d'état-major		Mandat : Article 47 de la Charte Composition : 5 Nombre de sessions en 2023 : non limité	–	–
Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure		Mandat : juin 1993 (aucune décision officielle n'a été prise) Composition : 15 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2023 : non limité	–	–
Groupe de travail plénier sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies		Mandat : déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 31 janvier 2001 (S/PRST/2001/3) Composition : s.o. Nombre de sessions en 2023 : s.o.	–	–
Groupe de travail spécial sur la prévention et le		Mandat : note du Président du Conseil de sécurité en date du 1 ^{er} mars 2002 (S/2002/207)	–	–

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2022 (crédits ouverts)</i>	<i>2023 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
	règlement des conflits en Afrique	Composition : 15 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2023 : non limité		
	Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés	Mandat : résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2023 : non limité	–	–
	Groupe de travail du Conseil de sécurité créé par la résolution 1566 (2004)	Mandat : résolution 1566 (2004) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2023 : non limité	–	–
	Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux	Mandat : 4161 ^e séance du Conseil de sécurité, tenue le 20 juin 2000 (aucune décision officielle n'a été prise) Composition : 15 Nombre de sessions en 2023 : non limité	–	–
	Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie	Mandat : résolution 751 (1992) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2023 : non limité	–	–
	Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) , 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés	Mandat : résolutions 1267 (1999) , 1989 (2011) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2023 : non limité	–	–
	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)	Mandat : résolution 1518 (2003) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2023 : non limité	–	–
	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1636 (2005)	Mandat : résolution 1636 (2005) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2023 : non limité	–	–

Titre II Affaires politiques

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2022 (crédits ouverts)</i>	<i>2023 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)		Mandat : résolution 1718 (2006) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2023 : non limité	–	–
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye		Mandat : résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2023 : non limité	–	–
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)		Mandat : résolution 1988 (2011) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2023 : non limité	–	–
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine		Mandat : résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2023 : non limité	–	–
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau		Mandat : résolution 2048 (2012) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2023 : non limité	–	–
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014)		Mandat : résolution 2140 (2014) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2023 : non limité	–	–
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud		Mandat : résolution 2206 (2015) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2023 : non limité	–	–
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan		Mandat : résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2023 : non limité	–	–
Application de la résolution 2231 (2015)		Mandat : résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2023 : non limité	–	–
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali		Mandat : résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité Composition : 15	–	–

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2023	
			2022 (crédits ouverts)	(prévisions avant actualisation des coûts)
		Nombre de sessions en 2023 : non limité		
Commission de consolidation de la paix	La Commission de consolidation de la paix est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et un organe consultatif intergouvernemental qui appuie l'action menée en faveur de la paix dans les pays touchés par un conflit. Elle renforce la capacité de la communauté internationale d'appuyer les initiatives nationales de consolidation et de pérennisation de la paix. La Commission est composée de 31 États Membres, élus parmi les membres de l'Assemblée, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, ou figurant parmi ceux dont la contribution financière est la plus élevée ou parmi les principaux pays fournisseurs de contingents.	Mandat : résolution 60/180 de l'Assemblée générale Composition : 31 délégations de gouvernements et 55 experts Nombre de sessions en 2023 : non limité	–	–
Total			108,7	108,7

3.117 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 108 700 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.31 et la figure 3.XV.

Tableau 3.31
Organes directeurs : évolution des ressources financières

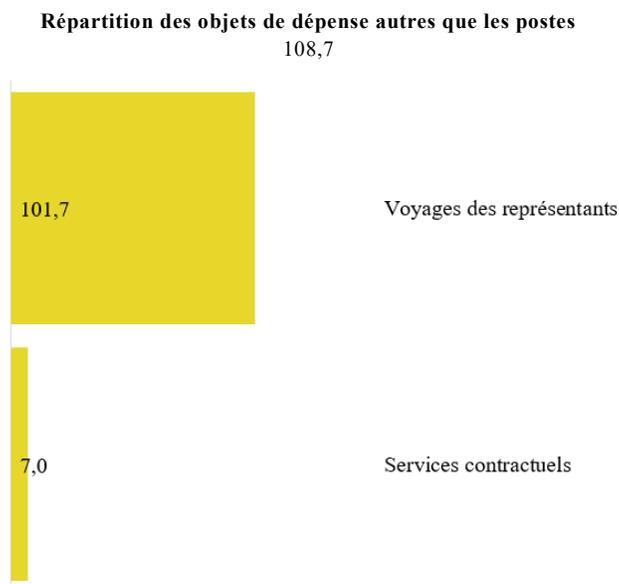
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements					2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Objets de dépense autres que les postes	33,0	108,7	–	–	–	–	–	108,7
Total	33,0	108,7	–	–	–	–	–	108,7

Figure 3.XV

Organes directeurs : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)



Direction exécutive et administration

3.118 La composante Direction exécutive et administration comprend le Bureau de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, le (la) Chef du Bureau, les coordonnateurs et coordonnatrices des divisions régionales et thématiques et celles et ceux chargés de la planification et des budgets dans les missions politiques spéciales, des documents d'information destinés à la direction de l'Organisation et des activités de suivi et d'évaluation.

3.119 Les attributions de la composante Direction exécutive et administration sont les suivantes :

- a) Assurer la direction, la supervision et la gestion générales du Département dans l'exécution de ses mandats et de son programme de travail approuvé ;
- b) Fournir au Secrétaire général des conseils et un appui sur toutes les questions politiques, en coordination avec le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, le cas échéant ;
- c) Superviser, tout en adressant des conseils et des directives à caractère politique à leur encadrement, les missions politiques spéciales qui relèvent de la compétence du Département, y compris les envoyés et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général ;
- d) Diriger et administrer, au nom du Secrétaire général, les activités diplomatiques liées à la prévention, à la maîtrise et au règlement des conflits et des différends, notamment la diplomatie préventive, la médiation politique et le rétablissement, la consolidation et la pérennisation de la paix ;
- e) Jouer le rôle de centre de liaison pour toutes les questions relatives à l'assistance électorale et superviser la fourniture de services d'appui technique et de services de secrétariat au Conseil de sécurité (s'agissant notamment des missions politiques spéciales relevant du groupe thématique II – équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes) et à l'Assemblée générale ainsi qu'aux organes subsidiaires compétents ;
- f) En étroite concertation avec le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix dispense des conseils

et définit des orientations stratégiques à l'intention des sous-secrétaires généraux qui exercent des responsabilités de portée régionale dans des domaines relevant de son département.

- 3.120 La composante comprend également de petites équipes chargées de la communication stratégique et des relations avec les donateurs. Comme suite aux demandes formulées par plusieurs entités du système des Nations Unies, la composante communique des directives propres à faciliter une coopération et une coordination étroites avec les entités du Secrétariat et les organismes, fonds et programmes pour tout ce qui touche à la paix et à la sécurité.
- 3.121 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Département incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2023, il continuera de réduire ses émissions de gaz à effet de serre en organisant les activités de renforcement des capacités destinées au personnel des missions directement sur le terrain et en ayant plus systématiquement recours aux documents et communications électroniques, pour réduire la quantité de papier utilisée à des fins d'impression et de photocopie, ainsi qu'à la visioconférence, pour limiter autant que possible les voyages du personnel. Il prévoit également d'améliorer la gestion des déchets consommables d'équipements électriques et électroniques, notamment en éliminant ces déchets de manière écologique.
- 3.122 On trouvera dans le tableau 3.32 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. En ce qui concerne les délais de réservation des billets d'avion, en 2021, l'application des directives pertinentes a été perturbée par la pandémie de COVID-19. Néanmoins, le Département continuera de normaliser et de simplifier la procédure de demande et d'approbation des voyages officiels de sorte que l'achat des billets prenne moins de temps, sans pour autant modifier les étapes requises de l'autorisation et de la certification. Plus précisément, la certification des voyages a été décentralisée et confiée aux divisions, et on organise en continu des ateliers visant à faire connaître les directives imposant l'achat des billets 16 jours au moins avant le départ et à former les voyageurs et les agents certificateurs aux meilleures pratiques et politiques en matière de voyages. Le Département a continué de faire savoir au personnel, au moyen de diverses formes de communication, qu'il importait de planifier les voyages à l'avance et de respecter les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion. Le personnel d'encadrement est invité à prendre des mesures préventives et à surveiller l'application des mesures correctives. En ce qui concerne les voyages effectués par les hauts responsables de la direction exécutive et de l'administration, qui sont étroitement liés à la prévention des conflits, aux bons offices et à l'intervention face à une crise, il arrive fréquemment qu'ils soient planifiés juste avant le départ ou qu'il faille les annuler ou en modifier l'itinéraire ou la destination à la dernière minute.

Tableau 3.32
Respect des délais
(Pourcentage)

	2019 (taux effectif)	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux prévu)	2023 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	94	96	93	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	33	40	38	100	100

- 3.123 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 1 607 800 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.33 et la figure 3.XVI.

Tableau 3.33

Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

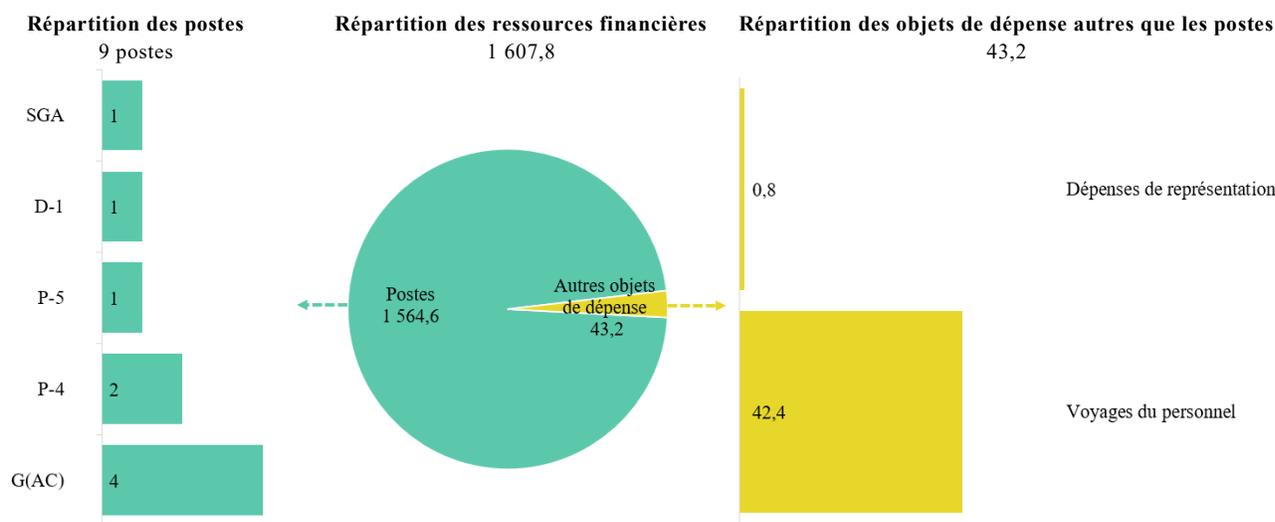
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	1 483,1	1 564,6	–	–	–	–	–	1 564,6	
Autres objets de dépense	107,0	43,2	–	–	–	–	–	43,2	
Total	1 590,0	1 607,8	–	–	–	–	–	1 607,8	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		5	–	–	–	–	–	5	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	–	4	
Total		9	–	–	–	–	–	9	

Figure 3.XVI

Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

3.124 Le montant des ressources extrabudgétaires pour cette composante devrait s'élever à 3 648 200 dollars, ce qui permettra de financer neuf postes [2 P-5, 4 P-4, 1 P-3, 1 G(1°C) et 1 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à compléter les ressources du budget ordinaire, à développer les activités de communication et à financer les travaux des équipes chargées des relations avec les donateurs, qui gèrent également le mécanisme d'appel pluriannuel mis en place pour collecter des fonds. Elles serviront à couvrir les dépenses afférentes aux aspects programmatiques et à la gestion quotidienne des ressources extrabudgétaires du

Département, notamment la gestion des subventions et contributions, l'information des donateurs et la supervision programmatique des projets extrabudgétaires.

Programme de travail

Sous-programme 1

Prévention, maîtrise et règlement des conflits

3.125 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 24 629 100 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.34 et la figure 3.XVII.

Tableau 3.34

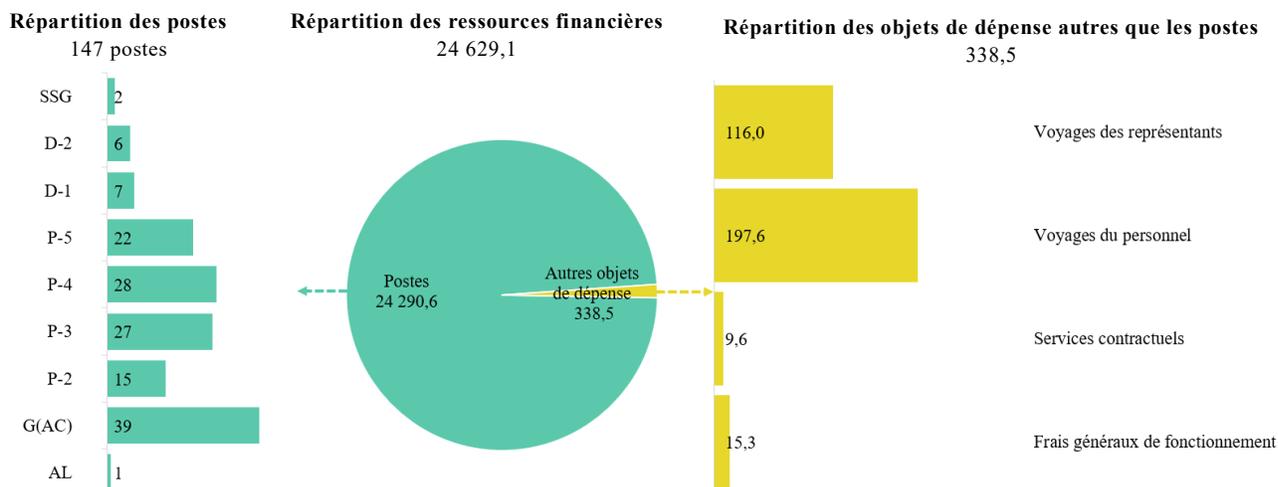
Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	20 617,0	24 290,6	–	–	–	–	–	–	24 290,6
Autres objets de dépense	1 005,7	338,5	–	–	–	–	–	–	338,5
Total	21 622,7	24 629,1	–	–	–	–	–	–	24 629,1
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		107	–	–	–	–	–	–	107
Agents des services généraux et des catégories apparentées		40	–	–	–	–	–	–	40
Total		147	–	–	–	–	–	–	147

Figure 3.XVII
Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

3.126 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 22 950 700 dollars, ce qui permettra de financer 44 postes [1 D-1, 7 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 2 P-2 et 4 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources seront utilisées pour soutenir les activités dans les domaines de la diplomatie préventive, du règlement des conflits, de la médiation et du rétablissement de la paix, notamment au moyen d'analyses des politiques, des déploiements et des conseils techniques de l'équipe de réserve de médiateurs chevronnés du Département, afin de soutenir les négociations cruciales sur la conception de processus, l'élaboration de constitutions, le partage du pouvoir et les arrangements en matière de sécurité. Cela inclut également le soutien du Département au Comité consultatif de haut niveau chargé des questions de médiation du Secrétaire général. Les ressources extrabudgétaires permettront également au Département de prolonger les bons offices des représentants spéciaux et des envoyés spéciaux du Secrétaire général pour faire avancer les solutions politiques, notamment au Mozambique, au Myanmar, en République arabe syrienne, au Soudan, au Yémen et dans d'autres pays, et de veiller à ce que les bureaux régionaux en Asie centrale, en Afrique de l'Ouest et au Sahel et en Afrique centrale restent des plateformes essentielles pour la diplomatie préventive.

Sous-programme 2 Assistance électorale

3.127 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 3 876 900 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.35 et la figure 3.XVIII.

Tableau 3.35

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

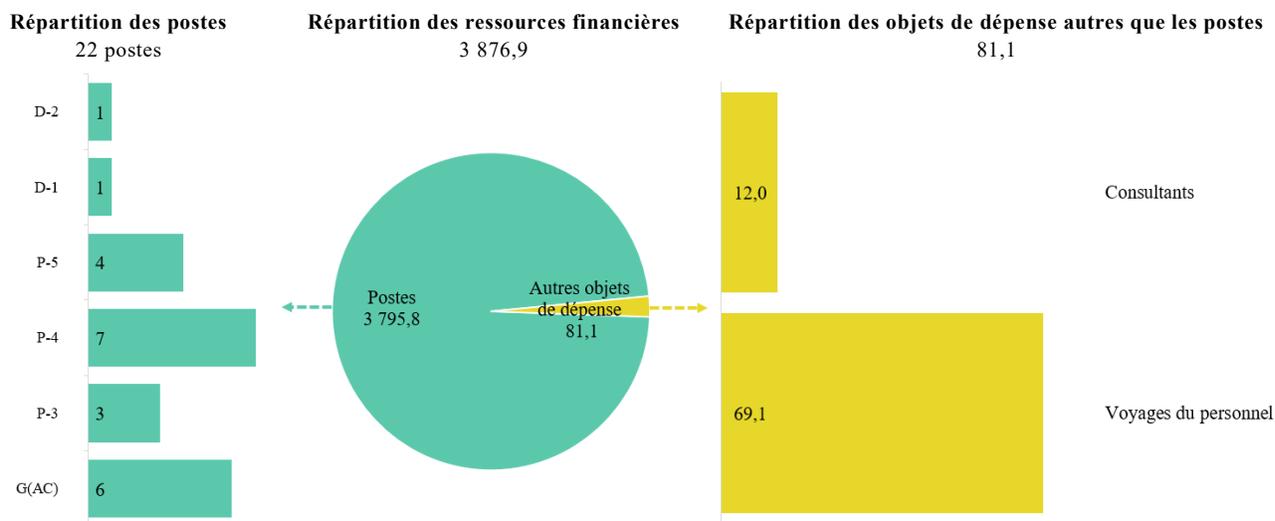
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	3 941,5	3 795,8	–	–	–	–	3 795,8
Autres objets de dépense	81,1	81,1	–	–	–	–	81,1
Total	4 022,6	3 876,9	–	–	–	–	3 876,9
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		16	–	–	–	–	16
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	6
Total		22	–	–	–	–	22

Figure 3.XVIII

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

3.128 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 1 508 000 dollars, ce qui permettra de financer 3 postes [1 D-1, 1 P-4 et 1 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à financer les missions d'évaluation des besoins effectuées comme suite à des demandes d'assistance électorale, ainsi que les missions électorales urgentes liées à la prévention d'un conflit ou au démarrage d'une mission. Les ressources permettront également de soutenir, entre autres, des activités électorales cruciales à mesure que de nouveaux besoins apparaissent durant l'exécution d'un programme d'assistance électorale, un système de gestion des connaissances comprenant des recherches sur des questions de politiques importantes et

l'élaboration de lignes directrices, des évaluations postélectorales et la coordination avec les activités de consolidation de la paix et/ou de démocratisation après les conflits à l'échelle du système. Elles permettront en outre aux entités chargées de l'exécution du sous-programme de participer à la tenue d'élections dans diverses régions du monde et de jouer un rôle moteur à cet égard, de mener des initiatives électorales conjointement avec des organisations régionales et intergouvernementales et de fournir un appui en matière de renforcement des capacités à des organisations partenaires extérieures au système des Nations Unies.

**Sous-programme 3
Affaires du Conseil de sécurité**

3.129 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 7 134 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.36 et la figure 3.XIX.

Tableau 3.36

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

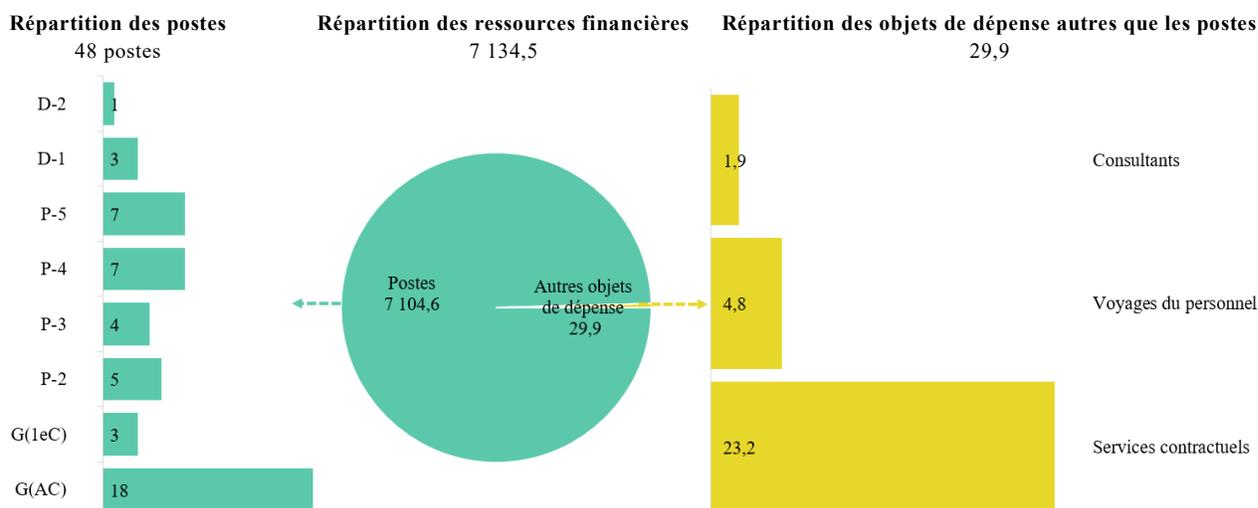
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	7 225,2	7 104,6	–	–	–	–	7 104,6
Autres objets de dépense	597,0	29,9	–	–	–	–	29,9
Total	7 822,2	7 134,5	–	–	–	–	7 134,5
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		27	–	–	–	–	27
Agents des services généraux et des catégories apparentées		21	–	–	–	–	21
Total		48	–	–	–	–	48

Figure 3.XIX

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

3.130 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 350 000 dollars, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources permettront de répondre au nombre croissant de demandes d'appui, d'analyses et de rapports d'experts sur les travaux actuels du Conseil de sécurité émanant des États Membres ainsi qu'à la demande simultanée d'information et de formation en ce qui concerne les travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires.

**Sous-programme 4
Décolonisation**

3.131 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 834 300 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.37 et la figure 3.XX.

Tableau 3.37

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	932,8	834,3	–	–	–	–	834,3
Total	932,8	834,3	–	–	–	–	834,3

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	–	–	–	–	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	2
Total		5	–	–	–	–	5

Figure 3.XX

Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(Nombre de postes)



Ressources extrabudgétaires

3.132 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 60 000 dollars, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à apporter un appui fonctionnel au séminaire régional annuel sur la décolonisation et aux missions de visite menées par le Comité spécial dans les territoires non autonomes. Elles serviront également à tenir à jour le site Web des Nations Unies sur la décolonisation afin d'améliorer la diffusion des informations sur le sujet.

Sous-programme 5
Question de Palestine

3.133 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 2 722 700 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.38 et la figure 3.XXI.

Tableau 3.38

Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes

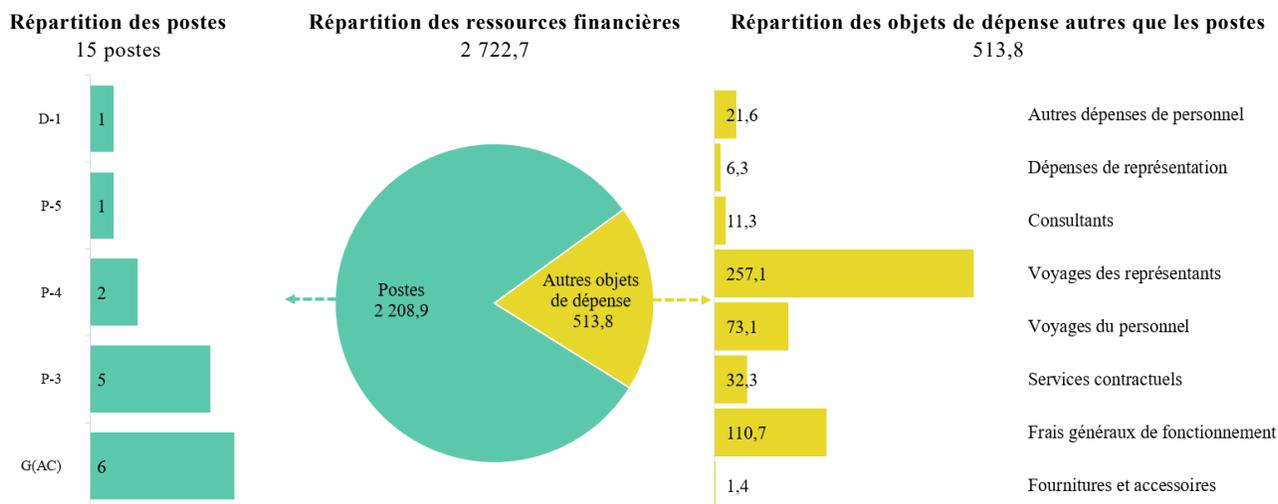
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	2 108,1	2 208,9	–	–	–	–	–	–	2 208,9
Autres objets de dépense	120,7	513,8	–	–	–	–	–	–	513,8
Total	2 228,8	2 722,7	–	–	–	–	–	–	2 722,7
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	–	–	–	–	–	–	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	–	–	6
Total		15	–	–	–	–	–	–	15

Figure 3.XXI

Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Sous-programme 6
Bureau d'appui à la consolidation de la paix**

3.134 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 3 545 100 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.39 et la figure 3.XXII.

Tableau 3.39

Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes

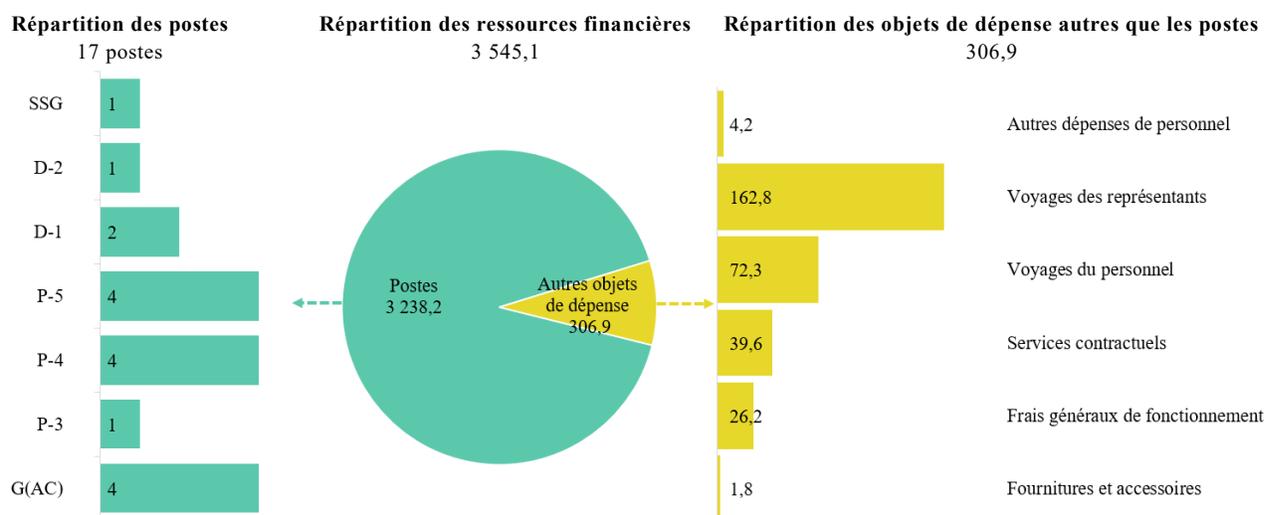
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	2 618,2	3 238,2	–	–	–	–	–	3 238,2	
Autres objets de dépense	280,7	306,9	–	–	–	–	–	306,9	
Total	2 898,9	3 545,1	–	–	–	–	–	3 545,1	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		13	–	–	–	–	–	13	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	–	4	
Total		17	–	–	–	–	–	17	

Figure 3.XXII

Sous-programme 6 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

3.135 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 2 402 400 dollars, ce qui permettra de financer 10 postes [1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 1 G(1°C) et 2 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources permettront de soutenir le personnel du Service du financement des activités de consolidation de la paix et ses dépenses opérationnelles dans le cadre de la gestion globale du Fonds pour la consolidation de la paix, notamment en définissant l'orientation et en guidant l'utilisation des ressources du Fonds, ainsi qu'en contrôlant et en rendant compte des activités du Fonds, qui couvrent plus de 34 pays et 186 projets. Le Service veille à ce que les ressources servent surtout à l'autonomisation des femmes et des jeunes.

Sous-programme 7 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes

3.136 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 291 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.40 et la figure 3.XXIII.

Tableau 3.40

Sous-programme 7 : évolution des ressources financières et des postes

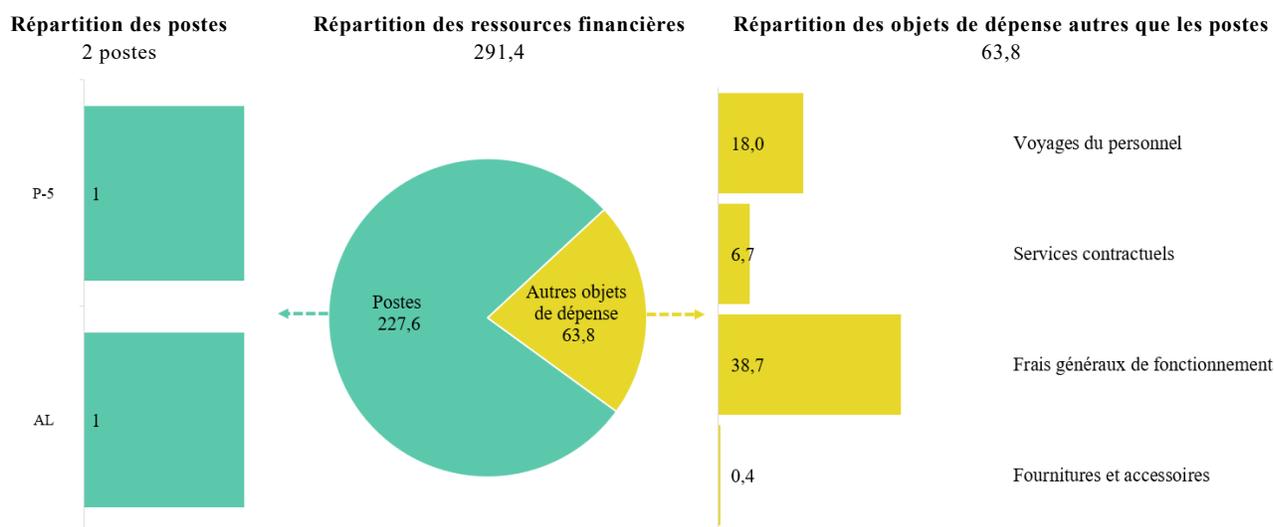
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	136,6	227,6	–	–	–	–	–	227,6
Autres objets de dépense	77,6	63,8	–	–	–	–	–	63,8
Total	214,2	291,4	–	–	–	–	–	291,4
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		1	–	–	–	–	–	1
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	–	1
Total		2	–	–	–	–	–	2

Figure 3.XXIII

Sous-programme 7 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Appui au programme

- 3.137 La composante Appui au programme est gérée par le Service administratif du Département. Celui-ci fournit les services centralisés d'administration et d'appui au programme nécessaires à l'exécution des activités dont le Département est chargé. Il prête assistance à la Secrétaire générale adjointe à divers titres : l'établissement des plans-programmes ; l'établissement et le suivi de l'exécution du budget-programme ; la gestion des fonds d'affectation spéciale et des ressources extrabudgétaires ; les services d'appui qui relèvent de sa compétence aux fins suivantes : utilisation optimale des ressources humaines et planification, contrôle et coordination des ressources nécessaires à l'administration générale. Le Service fournit également un appui administratif et logistique à plusieurs représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général, y compris à certaines missions politiques spéciales relevant des groupes thématiques I et II. Il fournit en outre un soutien logistique au Département, notamment en ce qui concerne la gestion des biens, la gestion des espaces de bureau et les applications utilisées.
- 3.138 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 2 837 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.41 et la figure 3.XXIV.

Tableau 3.41

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

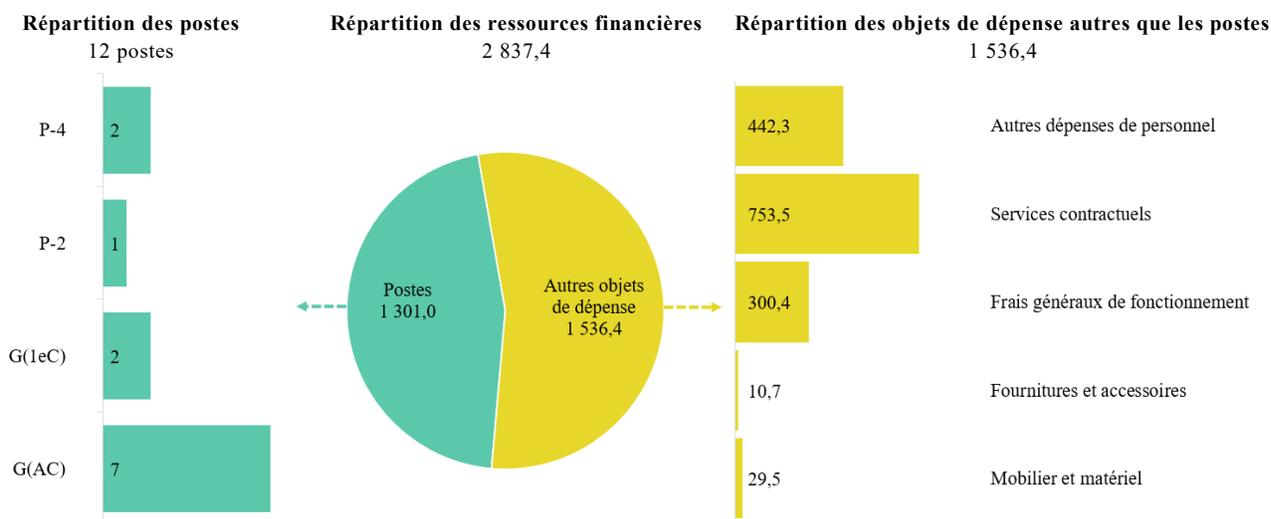
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	1 105,5	1 301,0	–	–	–	–	–	–	1 301,0
Autres objets de dépense	1 465,0	1 536,4	–	–	–	–	–	–	1 536,4
Total	2 570,5	2 837,4	–	–	–	–	–	–	2 837,4
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	–	–	–	–	–	–	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	–	–	–	–	–	–	9
Total		12	–	–	–	–	–	–	12

Figure 3.XXIV

Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

3.139 Le montant des ressources extrabudgétaires pour l'appui au programme devrait s'élever à 2 620 300 dollars, ce qui permettra de financer 15 postes [1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 2 G(1°C) et 8 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources permettront au Service administratif de fournir un appui administratif aux projets financés par des ressources extrabudgétaires.

II. Missions politiques spéciales

Ressources nécessaires : 767 075 300 dollars

3.140 Les ressources demandées au titre des 38 missions politiques spéciales pour 2023 s'élèvent à 767 075 300 dollars, et seraient complétées par des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 16 478 000 dollars. Il est tenu compte, dans le montant des ressources nécessaires pour 2023, des prévisions initiales établies au sujet de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), dans l'attente du budget définitif la concernant pour cet exercice. Le montant demandé permettrait de financer l'exécution des mandats des missions politiques spéciales dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle. Des renseignements plus détaillés sur les ressources demandées pour 2023 figurent dans les rapports du Secrétaire général consacrés aux missions politiques spéciales ([A/77/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#) à 6).

III. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

Avant-propos

Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a pour mandat de soutenir les négociations visant à instaurer une paix globale fondée sur la vision d'une région où deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivent côte à côte en paix, avec des frontières sûres et reconnues et Jérusalem pour capitale des deux États. Il assure par ailleurs la coordination des activités entreprises par le système des Nations Unies pour répondre de manière adéquate aux besoins du peuple palestinien et pour mobiliser une assistance internationale à cet effet.

En l'absence de tout horizon politique et au vu de la persistance de l'occupation, qui ne fait qu'empirer et s'accompagne de violences quotidiennes, de l'expansion des colonies, et de la démolition et de la saisie de structures appartenant à des Palestiniens, le contexte demeure extrêmement difficile. À cela s'ajoutent par ailleurs la poursuite des activités des militants, la persistance de la division intra-palestinienne et le déclenchement d'une crise humanitaire, socioéconomique et sanitaire due à la pandémie, sans oublier la situation financière précaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, autant de facteurs qui éloignent la perspective d'une solution politique au conflit.

Dans ces circonstances, le Bureau s'attachera à préserver la viabilité de la solution des deux États, à prévenir les actions unilatérales et toute nouvelle escalade des tensions, et à soutenir l'économie palestinienne, tout en s'efforçant de créer les conditions propices à la reprise de négociations sérieuses. Il apportera également son soutien aux institutions palestiniennes et appuiera l'organisation d'élections et la réconciliation. Pour ce faire, il continuera d'avoir recours à la diplomatie préventive et à la médiation ainsi que de mobiliser les partenaires internationaux et régionaux, notamment au sein du Quatuor pour le Moyen-Orient.

Notre objectif reste de sortir de l'impasse politique et de continuer d'œuvrer en faveur du retour des parties à des négociations constructives en vue d'un règlement juste, durable et global du conflit israélo-palestinien, qui soit fondé sur la solution des deux États, ainsi que d'encourager le progrès sur les plans humanitaire et du développement, s'agissant notamment du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Coordonnateur spécial des Nations Unies
pour le processus de paix au Moyen-Orient
(*Signé*) Tor **Wennesland**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 3.141 En tant qu'organe référent pour le processus de paix au Moyen-Orient dans le système des Nations Unies, le Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient est chargé d'assurer la coordination des activités entreprises pour répondre de manière adéquate aux besoins du peuple palestinien et de mobiliser une assistance financière, technique et économique à cet effet. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont les résolutions [48/213](#) et [49/88](#), et les résolutions [1860 \(2009\)](#) et [2334 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité. Le conflit irrésolu entre Israël et la Palestine reste l'une des principales causes de l'instabilité persistante au Moyen-Orient et continue de menacer la paix et la sécurité internationales. Alors que la violence et les tensions continuent de couvrir à Gaza et dans le reste du Territoire palestinien occupé, le Bureau mène sans relâche une action diplomatique pour atténuer et prévenir les conflits armés, faire face aux problèmes humanitaires et de développement et encourager la participation des parties et de la communauté internationale, l'objectif étant de progresser sur la voie d'un règlement politique fondé sur la solution des deux États.

Programme de travail

Objectif

- 3.142 L'objectif auquel le Bureau contribue est de parvenir à un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien, fondé sur la solution des deux États, et d'améliorer la situation socioéconomique du peuple palestinien.

Stratégie et facteurs externes pour 2023

- 3.143 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau du Coordonnateur spécial cherchera à :
- Intensifier son action auprès des acteurs régionaux et internationaux, notamment à travers le Quatuor pour le Moyen-Orient, afin de les encourager à œuvrer au règlement du conflit israélo-palestinien ;
 - Communiquer davantage avec les parties, notamment en ce qui concerne la situation budgétaire catastrophique de la Palestine et la stabilité économique et institutionnelle de l'Autorité palestinienne ;
 - Encourager Israël et l'Autorité palestinienne à travailler de concert pour faire évoluer leurs relations économiques et administratives et mettre en œuvre des réformes ;
 - Poursuivre ses efforts de diplomatie préventive, en particulier à Gaza ;
 - Continuer de sensibiliser les parties à l'importance de respecter les obligations qui leur incombent en vertu des résolutions des organes de l'ONU et du droit international, notamment en faisant rapport au Conseil de sécurité sur la résolution [2334 \(2016\)](#) ;
 - Soutenir les efforts déployés par l'Égypte en vue de rétablir l'unité nationale palestinienne et d'encourager les parties palestiniennes à surmonter les différends en suspens ;
 - Aider l'Autorité palestinienne à faire avancer son programme d'édification de l'État et à renforcer ses institutions, grâce notamment à la préparation et la tenue d'élections au niveau des conseils locaux, du Conseil législatif, de la présidence et du Conseil national palestinien ;

- h) Continuer, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, de coordonner la mise en œuvre de programmes d'aide qui répondent aux besoins de développement à court, moyen et long terme en Cisjordanie et à Gaza, notamment en s'associant avec les institutions de développement internationales et régionales concernées aux fins de la coordination des levées de fonds, de l'établissement des priorités et de l'amélioration de la situation financière précaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.
- 3.144 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins et aux demandes des États Membres, on a continué de tirer parti de manière systématique, dans le projet de plan-programme pour 2023, des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme aux objectifs, aux stratégies et aux mandats et il en sera rendu compte dans la partie consacrée à l'exécution du programme.
- 3.145 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Faire progresser des négociations sérieuses visant à régler le conflit israélo-palestinien sur la base de la solution des deux États et de paramètres internationalement reconnus sur les questions de statut final ;
 - b) Prévenir la violence dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé et empêcher la reprise des conflits armés, en particulier à Gaza, et poursuivre la mise en œuvre d'un ensemble complet de mesures de prévention des conflits ;
 - c) Améliorer la stabilité économique et institutionnelle de l'Autorité palestinienne et atténuer les répercussions de la situation budgétaire désastreuse ;
 - d) Réduire les besoins humanitaires futurs des Palestiniens et accélérer les résultats en matière de développement durable, notamment le relèvement après la COVID-19 ;
 - e) Faire progresser la réconciliation intra-palestinienne en vue de la réunification de Gaza et de la Cisjordanie occupée sous un gouvernement national unique et démocratique ;
 - f) Faire progresser une gouvernance palestinienne efficace fondée sur l'état de droit, en dépit des difficultés politiques et graves problèmes budgétaires rencontrés.
- 3.146 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :
- a) La solution des deux États demeure viable, conformément aux résolutions des organes de l'ONU et aux accords bilatéraux sur la question ;
 - b) Toutes les parties conservent la volonté politique de maintenir le cessez-le-feu à Gaza et appuient les efforts menés par le Bureau pour désamorcer le conflit ;
 - c) Les interlocuteurs israéliens et palestiniens et les parties prenantes régionales et internationales poursuivent le dialogue constructif et coopèrent avec le Bureau et l'équipe de pays des Nations Unies s'agissant de l'exécution des fonctions prescrites ;
 - d) Les États Membres apportent l'appui politique nécessaire et les donateurs fournissent une aide financière suffisante ;
 - e) La situation en matière de sécurité dans la région est favorable, y compris à Gaza, et propre à permettre la mise en œuvre des programmes humanitaires et de développement ;
 - f) Les Palestiniens progressent sur la voie de l'unité nationale et de la réconciliation ;

- g) Les parties commencent à prendre des mesures concrètes pour améliorer la situation sur le terrain, comme indiqué dans les recommandations du rapport du Quatuor du 1^{er} juillet 2016 (S/2016/595, annexe).
- 3.147 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il continue par exemple de s'efforcer d'échanger plus régulièrement avec les groupes de femmes et de jeunes dans le cadre de ses activités de communication avec la société civile, afin de favoriser la prise en compte des questions de genre dans les initiatives de consolidation de la paix au niveau local, à l'appui de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Il entend par ailleurs continuer de participer aux dialogues de haut niveau sur les femmes et la paix et la sécurité engagés avec des organisations de la société civile, des États Membres et des organismes des Nations Unies. Le Bureau encouragera et soutiendra également une plus grande adhésion, contribution et participation des femmes dans les institutions palestiniennes, notamment en promouvant leur participation aux élections en tant que candidates et en appuyant les programmes mis en œuvre par ONU-Femmes et d'autres entités des Nations Unies.
- 3.148 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, en tant qu'unique envoyé sur le terrain, le Coordonnateur spécial représente le Secrétaire général au sein du Quatuor et favorise les échanges d'informations et la coordination au niveau de la communauté internationale. Le Bureau continuera de promouvoir le rôle joué par le Quatuor pour favoriser la reprise de négociations sérieuses sur les questions relatives au statut final, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU, au droit international et aux accords bilatéraux sur la question. Il continuera par ailleurs de participer activement aux travaux du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale au territoire palestinien occupé et d'harmoniser son action avec celle des autres membres du Comité, afin de garantir que l'instance soit en mesure de faire des recommandations concrètes aux deux parties. Enfin, il s'efforcera de maintenir la coopération multilatérale établie avec les autres partenaires internationaux dans sa coordination de la réponse à la pandémie en Cisjordanie et à Gaza.
- 3.149 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau continuera de coordonner les activités menées par plus de 20 organismes, fonds et programmes des Nations Unies, résidents et non-résidents, pour répondre aux besoins humanitaires et aux besoins en matière de développement du peuple palestinien. À ce titre, il continuera de jouer un rôle de premier plan en facilitant la collaboration interorganisations afin d'optimiser les résultats, moyennant l'organisation des réunions de l'équipe de pays des Nations Unies, en mettant en évidence les possibilités de programmation conjointe et en participant activement aux travaux des groupes de travail chargés de questions thématiques et sectorielles, qu'il s'emploiera à faire avancer. Il assurera par ailleurs la coordination avec les entités régionales des Nations Unies, par exemple le Bureau régional de la coordination des activités de développement, les bureaux régionaux des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, afin de tirer parti des compétences disponibles et de repérer les possibilités de collaboration.

Activités d'évaluation

- 3.150 L'évaluation menée à bien en 2021 au sujet de la pertinence et de l'efficacité des efforts de plaidoyer et de communication déployés par le Bureau lors d'un épisode d'escalade de la violence survenu en mai de cette année-là a orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2023.
- 3.151 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements de l'évaluation mentionnée plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2023. Ainsi, celle-ci ayant révélé que les opérations de communication pendant les périodes d'escalade étaient relativement appropriées mais que les protocoles de continuité des activités pouvaient être améliorés, s'agissant notamment de définir plus clairement les rôles et responsabilités du personnel en matière de communication et d'améliorer la cohérence des messages publics lorsque des mesures de continuité des activités étaient mises en œuvre, le Bureau entend développer une stratégie spéciale de communication avec les

médias en cas de crise, laquelle se prêtera à l'adoption de mesures destinées à assurer la continuité des activités, l'objectif étant de renforcer les communications stratégiques en cas d'escalade de la violence ou d'autres situations critiques.

- 3.152 En 2023, le Bureau procédera à une évaluation de l'efficacité des activités qu'il mène auprès des autorités palestiniennes et israéliennes en vue d'atténuer les conséquences de la situation budgétaire catastrophique dans laquelle se trouve la Palestine.

Exécution du programme en 2021

Consolidation de la cessation des hostilités à la suite de l'escalade de la violence survenue en mai 2021 à Gaza

- 3.153 En 2021, dans un contexte marqué par des tensions à Jérusalem, des violences ont éclaté entre Israël et des groupes armés palestiniens établis dans la bande de Gaza, entraînant la pire escalade des hostilités armées depuis 2014 et causant de nombreux décès ainsi que la destruction à large échelle des infrastructures. Pendant toute la durée des hostilités, l'ONU a usé de ses bons offices auprès de l'ensemble des parties en vue de rétablir le calme et pris des mesures immédiates pour désamorcer la situation et éviter de nouvelles pertes en vies humaines, dans le cadre notamment des séances d'information organisées par le Bureau à l'intention du Conseil de sécurité et de consultations avec les parties prenantes internationales et régionales. L'escalade des tensions s'est poursuivie jusqu'à ce que les deux parties annoncent une cessation des hostilités, le 21 mai. Par la suite, le Bureau a tenu des consultations intensives avec les parties et d'autres acteurs concernés, dont le Quatuor pour le Moyen-Orient, sur les actions et les mesures à prendre pour désamorcer les tensions, débloquent des ressources et renforcer le cessez-le-feu encore fragile. Il a également codirigé diverses évaluations des dommages et des besoins et coordonné les efforts internationaux visant à mettre en œuvre le plan de réponse humanitaire et à soutenir le relèvement et la reconstruction, tout en plaidant en faveur d'une amélioration de l'accès vers et depuis Gaza ainsi que de la circulation sur ce territoire.
- 3.154 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.42).

Tableau 3.42
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
–	–	Diminution du nombre d'atteintes à la sécurité à Gaza, notamment du nombre de frappes aériennes et de tirs de roquettes, de mortiers et d'engins incendiaires, ainsi que de la fréquence des échanges de tirs à travers la clôture d'enceinte, entre le moment de la cessation des hostilités, en mai, et la fin de 2021

Conséquences de la pandémie

- 3.155 La poursuite de la pandémie en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, en particulier car elle a limité la capacité du Coordonnateur spécial de tenir des discussions en face à face avec les partenaires régionaux et internationaux, bien que des réunions virtuelles aient été organisées. Le Comité spécial de liaison s'est réuni de façon virtuelle en février et en juillet et a été contraint de retarder et de déplacer sa réunion ministérielle d'automne plutôt que d'organiser une

rencontre en marge de l'Assemblée générale. Dans l'ensemble, le passage à un mode virtuel a posé de nombreux problèmes, étant donné la complexité d'une grande partie des sujets abordés avec les interlocuteurs.

- 3.156 Le Bureau a par ailleurs contribué au règlement de divers problèmes liés à la pandémie, dans le cadre de la réalisation des objectifs fixés, notamment en mobilisant l'appui de la communauté internationale et des donateurs aux fins de la fourniture de vaccins à la population palestinienne ; en négociant un accès continu à la Cisjordanie et à Gaza ; en assurant la coordination entre les autorités israéliennes et palestiniennes et les organismes internationaux en appui aux mesures visant à répondre à la COVID-19 ; en aidant le Gouvernement palestinien à atténuer les conséquences socioéconomiques à long terme et à assurer le relèvement. Compte tenu de la gravité de la situation, le Bureau a multiplié les réunions, les contacts avec les donateurs et les efforts de coordination.

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 2 : instaurer un climat propice à la reprise de négociations en vue de résoudre le conflit israélo-palestinien

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 3.157 Le travail effectué par le Bureau a contribué à :
- Accroître l'état de préparation de la Commission électorale centrale palestinienne pour la tenue d'élections, ce qui a contribué au bon déroulement de 165 scrutins municipaux en décembre 2021, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir la tenue d'élections législatives et présidentielle en Palestine. L'objectif n'a pas été atteint en raison du report des élections législatives et présidentielle à une date indéterminée ;
 - Renforcer le dialogue entre les factions, sur fond de préparation électorale, ce qui n'a toutefois pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir la réunification de Gaza et de la Cisjordanie. L'absence d'accord politique et le contexte politique général ont fait que l'objectif n'a pas été atteint.
- 3.158 La cible fixée en matière de réduction du taux de chômage à Gaza, qui voulait que celui-ci passe sous la barre des 42 % en 2021, n'a pas été atteinte, le taux moyen s'étant établi à 47 %. La poursuite de la pandémie de COVID-19, l'escalade des hostilités en mai 2021 et la situation budgétaire désastreuse ont aggravé la détérioration des perspectives d'emploi, que le Bureau est néanmoins parvenu à atténuer.
- 3.159 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.43).

Tableau 3.43
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	Commission électorale centrale prête pour la tenue d'élections en Palestine	Commission électorale centrale prête, sur le plan technique, pour la tenue d'élections Tenue de 165 scrutins municipaux en décembre 2021	Mise en place des conditions nécessaires à la tenue d'élections en Palestine	Tenue d'élections législatives et présidentielle en Palestine

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
		Intensification des échanges entre les parties, dans le contexte des élections à venir	Avancement du dialogue intra-palestinien en vue de l'unification de Gaza et de la Cisjordanie	Avancement du dialogue intra-palestinien en vue de l'unification de Gaza et de la Cisjordanie
Taux de chômage à Gaza de 46 %	Taux de chômage à Gaza de 46,6 %	Taux de chômage à Gaza de 47 %	Taux de chômage à Gaza inférieur à 42 %	Réduction du taux de chômage à Gaza

Résultat 2 : revitalisation du processus de paix au sens large et renforcement du programme d'édification de l'État palestinien

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 3.160 Le travail effectué par le Bureau a contribué à accroître l'engagement du Quatuor en ce qui concerne la revitalisation du processus de paix au sens large, à appuyer les activités mises en œuvre par les partenaires du monde arabe et de la communauté internationale en faveur de la cessation des hostilités à Gaza, et à aider le Comité spécial de liaison à définir des mesures concrètes pour relever les défis socioéconomiques se posant dans le Territoire palestinien occupé, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 3.161 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.44).

Tableau 3.44
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	Recherche, par les envoyés du Quatuor pour le Moyen-Orient, de moyens de faire progresser la paix israélo-palestinienne et de discuter de l'évolution récente de la situation sur le terrain	Engagement accru du Quatuor pour le Moyen-Orient et publication de déclarations communes Fourniture d'un appui, par les partenaires du monde arabe et de la communauté internationale, à la cessation des hostilités à Gaza Définition, par le Comité spécial de liaison, de mesures concrètes permettant de relever les défis socioéconomiques qui se posent dans le	En collaboration avec les partenaires du monde arabe et de la communauté internationale et en liaison avec les parties, formulation, par le Quatuor, de propositions conjointes et de stratégies visant à mettre en place un véritable processus politique qui permettra de parvenir à une solution négociée des deux États	Contribution active, par le Quatuor et ses partenaires, en collaboration les parties, à l'établissement d'un véritable processus politique qui permettra de parvenir à une solution négociée des deux États

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Territoire palestinien occupé				

Résultat 3 : amélioration des liens sociaux et économiques dans le Territoire palestinien occupé

Projet de plan-programme pour 2023

3.162 D'un point de vue socioéconomique, le territoire palestinien est divisé entre la Cisjordanie, elle-même fragmentée, y compris Jérusalem-Est, et la bande de Gaza. Outre le fait qu'elles contribuent à la fragmentation sociale et politique et, partant, compromettent les perspectives de paix, ces divisions entravent la croissance économique ainsi que la réalisation des objectifs de développement durable et du Programme 2030. Le Bureau ne cesse de plaider en faveur de la liberté d'accès au Territoire occupé et de la liberté de circulation des personnes et des biens sur celui-ci, aux fins du renforcement des services qui relient ces différentes zones, s'agissant notamment du réseau hospitalier de Jérusalem-Est, et d'encourager la création de liens dans la société civile.

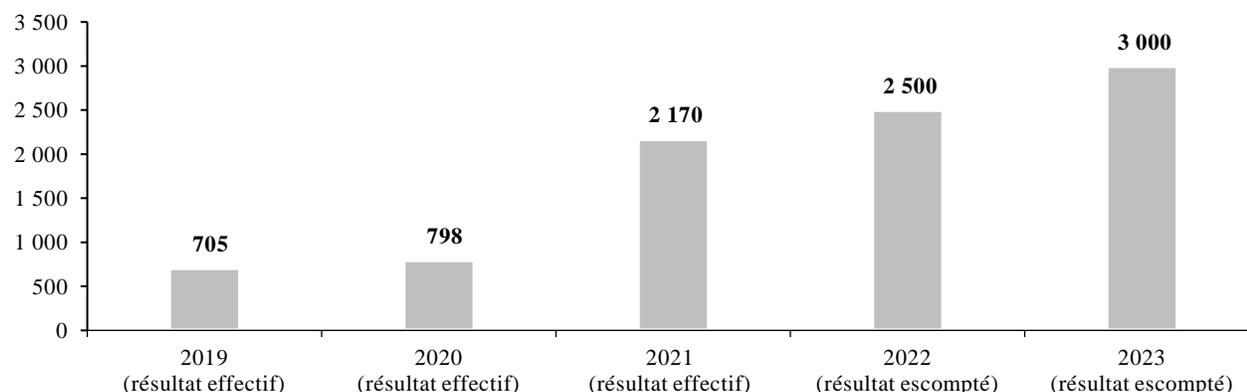
Enseignements tirés et changements prévus

3.163 L'enseignement tiré est le suivant : les analyses micro et macroéconomiques du Bureau pourraient être davantage mises à profit pour obtenir des données probantes et utiles permettant d'améliorer les liens sociaux et économiques dans le Territoire palestinien occupé. Compte tenu de cet enseignement, le Bureau renforcera les capacités d'analyse des données et le développement de compétences techniques pour aider au repérage, à Gaza et en Cisjordanie, de secteurs économiques et sociaux prometteurs et de zones dans lesquelles un assouplissement des restrictions de mouvement et d'accès conduirait à une amélioration des résultats économiques et sociaux. Afin que ces secteurs puissent être exploités au mieux, il intensifiera ses activités de plaidoyer auprès des autorités israéliennes et palestiniennes compétentes, renforcera la collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies concernant les interventions relatives aux programmes qui ont trait à ces secteurs, et mobilisera des fonds supplémentaires. Ce faisant, il contribuera à améliorer les liens dans le Territoire palestinien occupé.

3.164 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.XXV)

Figure 3.XXV

Mesure des résultats : nombre de camions de marchandises sortant de Gaza



Textes des organes délibérants définissant les mandats

3.165 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

48/213 ; 76/126	Assistance au peuple palestinien	76/11	Le Golan syrien
49/88	Processus de paix au Moyen-Orient	76/81	Le Golan syrien occupé
76/10	Règlement pacifique de la question de Palestine		

Résolutions du Conseil de sécurité

1860 (2009)	2334 (2016)
-------------	-------------

Produits

3.166 On trouvera dans le tableau 3.45 les produits retenus pour le Bureau.

Tableau 3.45

Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	3	2	3
1. Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 2334 (2016) de ce dernier	2	2	2	2
2. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur l'assistance au peuple palestinien	–	1	–	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	15	18	15	15
3. Exposés au Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient et rapports trimestriels sur la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité	12	15	12	12
4. Séance de la Cinquième Commission	1	1	1	1
5. Séance du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
6. Séance du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	7	7	7	2
7. Mesures qu'il est recommandé de prendre pour améliorer la situation sur le terrain (rapports présentés au Comité spécial de liaison)	2	2	2	2
8. Économie palestinienne (rapports socioéconomiques)	4	4	4	–
9. Mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2018-2022) (rapport de suivi et d'évaluation)	1	1	1	–
C. Activités de fond				
Bons offices : visites de bons offices dans les pays de la région afin de solliciter un appui en faveur d'initiatives politiques.				

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec les gouvernements et leurs représentants accrédités, les parties concernées, les organisations non gouvernementales et de la société civile, des acteurs du milieu universitaire et des groupes de réflexion sur la situation politique, socioéconomique et humanitaire, et fourniture de conseils en la matière ; consultations avec les parties et les autres acteurs concernés sur les activités et les mesures visant à désamorcer les tensions et à mobiliser les ressources ; participation aux activités du Quatuor pour le Moyen-Orient et à ses initiatives visant à faire avancer les négociations et la solution des deux États ; services de conseil aux interlocuteurs israéliens et palestiniens sur la mise en œuvre du Mécanisme pour la reconstruction de Gaza et de l'ensemble de mesures humanitaires et économiques pour Gaza approuvé par le Comité spécial de liaison ; services de conseil à la Commission électorale centrale palestinienne.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : échange d'informations et développement de partenariats avec quelque 80 organisations de la société civile, institutions universitaires et organisations non gouvernementales, ainsi qu'avec des organisations de la société civile en Israël et dans le Territoire palestinien occupé.

Relations extérieures et relations avec les médias : revues de presse quotidiennes et conférences de presse en présence d'environ 35 médias internationaux (télévision, radio et presse écrite) ; déclarations publiques et communiqués de presse en ligne à l'intention de plus de 1 500 parties prenantes, dont des représentants de missions diplomatiques, d'organisations de la société civile, de groupes de réflexion et des médias.

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web, intranet et comptes sur les médias sociaux du Bureau.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

3.167 On trouvera dans les tableaux 3.46 à 3.48 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 3.46

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2021 (dépenses effectives) ^a	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Postes	8 524,5	9 736,0	–	–	27,4	27,4	0,3	9 763,4
Autres dépenses de personnel	42,0	48,3	–	–	0,7	0,7	1,4	49,0
Dépenses de représentation	1,0	3,0	–	–	–	–	–	3,0
Voyages du personnel	119,3	164,2	–	–	8,1	8,1	4,9	172,3
Services contractuels	148,9	210,7	–	–	(2,7)	(2,7)	(1,3)	208,0
Frais généraux de fonctionnement	527,2	545,2	–	–	6,8	6,8	1,2	552,0
Fournitures et accessoires	65,5	57,0	–	–	(12,9)	(12,9)	(22,6)	44,1
Mobilier et matériel	309,0	95,7	–	–	–	–	–	95,7
Total	9 737,4	10 860,1	–	–	27,4	27,4	0,3	10 887,5

^a Y compris des dépenses d'un montant de 135 000 dollars occasionnées par des engagements que l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à contracter en application du paragraphe 1 a) de sa résolution 75/255 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires.

Tableau 3.47

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023

(Nombre de postes)

	Nombre	Classe
Effectif approuvé pour 2022	66	1 SGA, 1 SSG, 4 P-5, 4 P-4, 8 P-3, 13 SM, 5 AN et 30 AL
Reclassements	–	Reclassement de 1 poste d'attaché de liaison (P-4) en poste d'attaché de liaison (hors classe) (P-5)
Effectif proposé pour 2023	66	1 SGA, 1 SSG, 5 P-5, 3 P-4, 8 P-3, 13 SM, 5 AN et 30 AL

Note : les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 3.48

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements						Effectif proposé pour 2023
	Effectif approuvé pour 2022	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							
SGA	1	–	–	–	–	–	1
SSG	1	–	–	–	–	–	1
P-5	4	–	–	1	1	25,0	5
P-4	4	–	–	(1)	(1)	(25,0)	3
P-3	8	–	–	–	–	–	8
Total partiel	18	–	–	–	–	–	18
Agents des services généraux et des catégories apparentées							
SM	13	–	–	–	–	–	13
AN	5	–	–	–	–	–	5
AL	30	–	–	–	–	–	30
Total partiel	48	–	–	–	–	–	48
Total	66	–	–	–	–	–	66

3.168 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.49 et la figure 3.XXVI.

3.169 Comme le montre le tableau 3.49, les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 10 887 500 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 27 400 dollars (0,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022. La variation entre dans la catégorie Autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 3.49

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

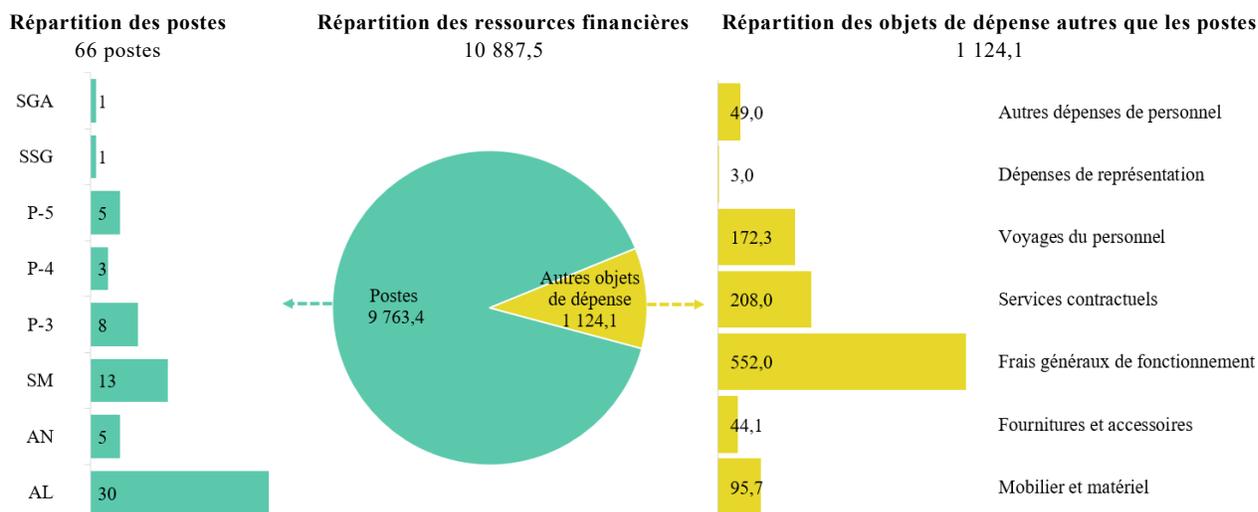
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements						2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	
	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	8 524,5	9 736,0	–	–	27,4	27,4	0,3	9 763,4
Autres objets de dépense	1 212,9	1 124,1	–	–	–	–	–	1 124,1
Total	9 737,4	10 860,1	–	–	27,4	27,4	0,3	10 887,5
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		18	–	–	–	–	–	18

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Agents des services généraux et des catégories apparentées		48	–	–	–	–	–	48	
Total		66	–	–	–	–	–	66	

Figure 3.XXVI
Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Explications concernant les variations, par facteur

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Autres changements

- 3.170 Comme le montre le tableau 3.46, les changements entraînent une augmentation de 27 400 dollars au titre des postes, qui tient au reclassement proposé d'un poste d'attaché de liaison (P-4) en poste d'attaché de liaison (hors classe) (P-5) au Bureau du Coordonnateur spécial (voir annexe III).

Autres informations

- 3.171 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau du Coordonnateur spécial incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. Le Bureau prévoit d'installer un système solaire hybride en 2022 – lequel devrait entrer en service en 2023 – afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, le siège à Gaza ne disposant que de groupes électrogènes diesel comme source d'énergie.
- 3.172 On trouvera dans le tableau 3.50 des informations sur le respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion. Le taux effectif de respect de ces consignes dépend des difficultés

liées aux voyages officiels, à savoir en premier lieu la disponibilité des responsables de haut niveau et des interlocuteurs pour les réunions, lesquelles sont souvent confirmées tardivement, ainsi que des retombées de la COVID-19 et des restrictions aux déplacements que celles-ci ont entraînées en 2021. Le Bureau continue de sensibiliser le personnel à l'importance et à la nécessité de se conformer à ces directives. Les responsables sont invités à en surveiller l'application et à prendre des mesures préventives et correctrices pour veiller à ce qu'elles soient respectées.

Tableau 3.50
Respect des délais
(En pourcentage)

	2019 <i>(taux effectif)</i>	2020 <i>(taux effectif)</i>	2021 <i>(taux effectif)</i>	2022 <i>(taux prévu)</i>	2023 <i>(taux prévu)</i>
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	38	29	18	100	100

IV. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé

Avant-propos

Je suis heureux de pouvoir dire que le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé a accompli des progrès notables dans l'exécution de son mandat. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les restrictions qui en découlent ont continué d'impacter certains aspects des opérations du Bureau d'enregistrement des dommages, tels que les voyages, mais les activités d'enregistrement des demandes et les campagnes d'information se sont poursuivies dans le Territoire palestinien occupé. Des progrès notables ont été réalisés dans le traitement des demandes collectées, ce qui a permis de continuer à réduire l'écart entre les demandes collectées et les demandes non traitées.

En 2023, les travaux du Bureau d'enregistrement resteront principalement axés sur le traitement et l'examen des demandes reçues précédemment. Un petit nombre de membres du Bureau d'enregistrement concernant les dommages causés dans le Territoire palestinien occupé continuera également de collecter les demandes concernant des ressources publiques et les demandes en suspens présentées par des particuliers, conformément à la résolution [ES-10/17](#) de l'Assemblée générale.

Outre l'objectif principal du Registre des dommages, qui est de consigner les dommages matériels causés par la construction du mur, les informations et les données que contient le Registre peuvent également contribuer au processus de paix israélo-palestinien, en particulier dans le cadre de la recherche de solutions aux problèmes les plus litigieux, comme les questions foncières et frontalières.

Le Directeur exécutif du Bureau d'enregistrement
de l'Organisation des Nations Unies
concernant les dommages causés par la construction
du mur dans le Territoire palestinien occupé
(*Signé*) Leonid **Frolov**

A. **Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 3.173 Le Bureau d'enregistrement de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé est chargé de consigner sous forme documentaire les dommages causés à toutes les personnes physiques et morales concernées par la construction du mur par Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont la résolution [ES-10/17](#). Dans sa résolution [ES-10/17](#), l'Assemblée a décidé que le Registre des dommages demeurerait ouvert pour inscription tant que le mur subsisterait dans le Territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est.
- 3.174 Depuis 2008, date à laquelle le Bureau d'enregistrement est entré en service et s'est attelé à son travail d'information et d'enregistrement des demandes dans le Territoire palestinien occupé, les travaux ont été menés à bien dans 267 collectivités situées le long de la partie du mur dont la construction est achevée, ce qui représente plus de 1,5 million de Palestiniens en Cisjordanie ; les travaux sont en cours dans les collectivités restantes. Au 31 décembre 2021, 73 034 formulaires de demande avaient été collectés. Plus de deux téraoctets de fiches d'information impartiales et vérifiées rendent compte des pertes matérielles subies par le peuple palestinien.

Programme de travail

Objectif

- 3.175 L'objectif auquel le Bureau d'enregistrement des dommages contribue est de créer et tenir à jour un registre concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé et de contribuer ainsi à la protection des droits de toutes les personnes physiques et morales palestiniennes concernées.

Stratégie et facteurs externes pour 2023

- 3.176 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau continuera de :
- traiter et examiner les demandes reçues précédemment mais restant à traiter, dont le nombre s'élève à plus de 29 000 ;
 - mener des activités de communication et d'enregistrement des demandes dans le Territoire palestinien occupé, en particulier les demandes concernant des ressources publiques et les demandes en suspens présentées par des particuliers, en maintenant sa présence dans la zone d'opération ;
 - rationaliser le processus de rectification des demandes incomplètes ou lacunaires ;
 - s'employer à promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international, en aidant les États Membres à garantir un égal accès à la justice à tous les requérants dans le Territoire palestinien occupé et à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16.
- 3.177 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins et aux demandes des États Membres, on a continué de tirer parti de manière systématique, dans le projet de plan-programme pour 2023, des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au

programme en raison de la pandémie de COVID-19. Parmi les exemples d'enseignements et de bonnes pratiques, citons la mise en place de nouvelles méthodes de traitement des demandes. Le Bureau a déployé une solution hors ligne permettant de stocker les données confidentielles dans un support de données physique et crypté, ce qui a permis de traiter les demandes à distance de la manière la plus sécurisée. Le traitement des demandes a ainsi pu se poursuivre, tout en tenant compte de la nécessité d'aménager les modalités de travail pour assurer la continuité des activités. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme aux objectifs, aux stratégies et aux mandats et il en sera rendu compte dans la partie consacrée à l'exécution du programme.

- 3.178 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Augmentation du nombre de demandes traitées efficacement, entraînant une réduction de l'écart entre les demandes collectées et les demandes non traitées ;
 - b) Augmentation du nombre d'institutions, de particuliers et d'autres éventuels requérants qui présentent des demandes ;
 - c) Réduction des délais d'obtention des rectifications des demandes incomplètes ou lacunaires.
- 3.179 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :
- a) Toutes les parties intéressées font preuve de volonté politique et se montrent désireuses de coopérer ;
 - b) Des ressources extrabudgétaires supplémentaires sont disponibles pour maintenir la présence nécessaire sur place ;
 - c) La situation en matière de sécurité en Cisjordanie et dans la région reste globalement stable et n'empêche pas le Bureau d'exécuter son mandat dans le Territoire palestinien occupé.
- 3.180 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau continuera de coopérer étroitement avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, qui est le principal prestataire de services concernant la logistique, les ressources humaines et la gestion financière, dans le cadre de l'exécution des projets de sensibilisation et de collecte des demandes financés par des ressources extrabudgétaires. Il continuera en outre de bénéficier d'une étroite coopération avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.
- 3.181 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, dans le cadre de la campagne d'information, toutes les femmes maires et présidentes de conseils locaux sont invitées aux activités de formation organisées par le Bureau. Par ailleurs, des consultations seront menées avec les comités locaux de femmes dans toutes les collectivités où sont prévues des activités d'information et d'enregistrement des demandes. Le Bureau continuera de s'attacher tout particulièrement à informer les femmes de la possibilité de présenter des demandes et des conditions requises à cet effet, et leur fournira une assistance et des conseils aux fins de la rédaction de celles-ci.
- 3.182 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Bureau d'enregistrement continuera de prendre des dispositions spéciales pour collecter les demandes émanant de personnes handicapées, notamment en fournissant un appui sur le terrain, ce qui permettra aux personnes handicapées de transmettre leurs demandes sans avoir à se déplacer.

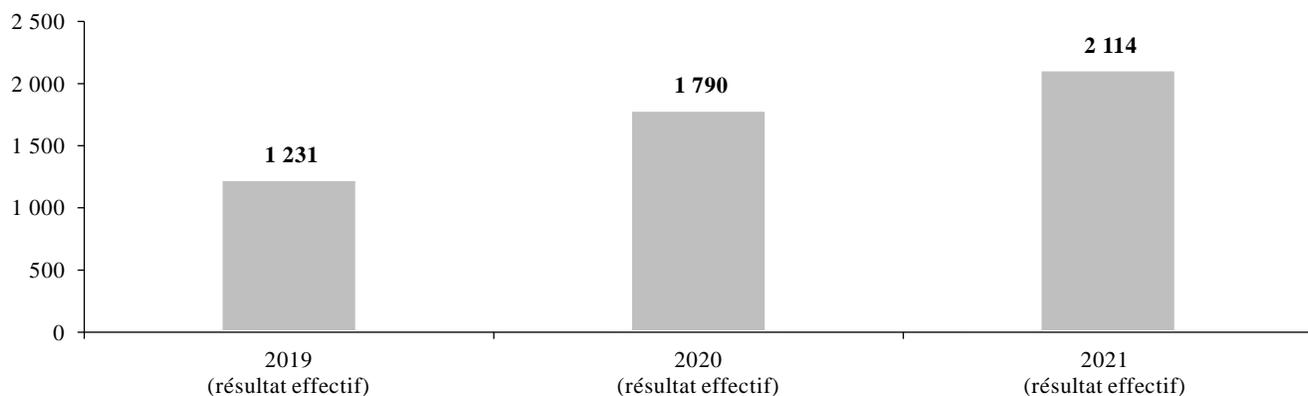
Exécution du programme en 2021

Augmentation du nombre de demandes rectifiées

- 3.183 En 2021, le Bureau d'enregistrement a mis l'accent sur la rectification des demandes incomplètes ou lacunaires. Un système a été mis en place pour contacter rapidement les requérants afin de recueillir les informations manquantes nécessaires à l'examen de leurs demandes. Le Bureau a rencontré des difficultés pour contacter les requérants et les fonctionnaires dans le Territoire palestinien occupé en raison des confinements dus à la COVID-19. Pour relever ces défis, le Bureau a adopté une double approche : le personnel du Bureau à Vienne a contacté les requérants concernés par téléphone ou par courrier électronique, et ceux-ci ont ensuite été pris en charge par le personnel du Bureau dans le Territoire palestinien occupé qui leur a fourni une assistance supplémentaire et a enregistré les demandes révisées et les documents connexes, ce qui s'est avéré très efficace et a permis d'accroître le nombre de demandes rectifiées.
- 3.184 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.XXVII).

Figure 3.XXVII

Mesure des résultats : nombre cumulé de demandes incomplètes ou lacunaires



Conséquences de la pandémie

- 3.185 La poursuite de la pandémie en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats ; en particulier, compte tenu des restrictions des déplacements, le Bureau n'a pas été en mesure d'organiser en présentiel les réunions du Conseil du Bureau d'enregistrement qui devaient se dérouler à Vienne. Par conséquent, bien que des réunions virtuelles aient été organisées avec lui pour discuter de sa stratégie, il n'a pas été en mesure d'examiner les demandes et de décider de l'inscription au Registre des demandes ayant été traitées. En outre, la formation prévue à l'intention des maires et d'autres responsables des populations touchées a dû être annulée en raison des restrictions des déplacements. Pour pallier la situation, le Bureau a actualisé et amélioré son programme de formation virtuelle en mettant l'accent sur les personnes susceptibles de soumettre des demandes concernant des ressources publiques.

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : résorption progressive de l'arriéré de demandes à examiner

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

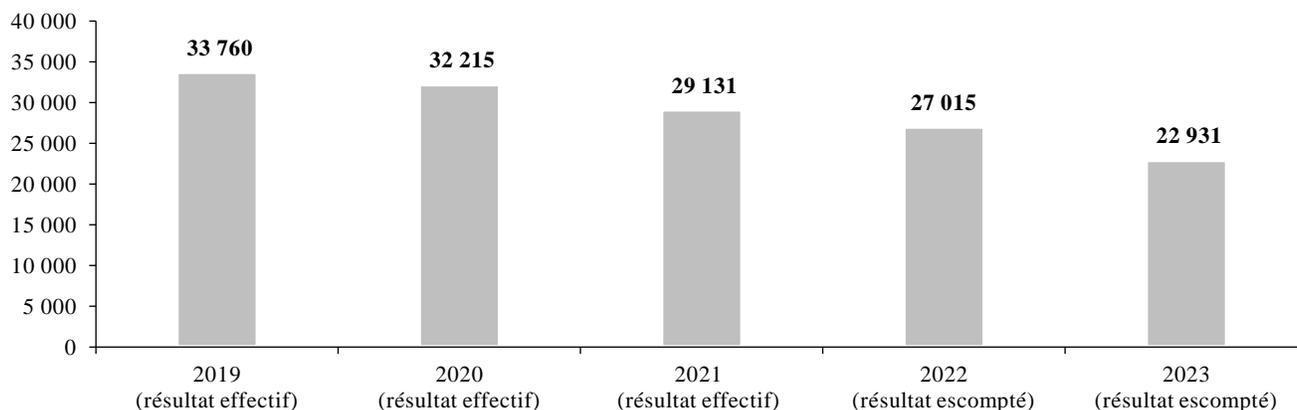
- 3.186 Le travail effectué par le Bureau a contribué à ramener l'écart entre les demandes non examinées et les demandes collectées à 29 131, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir ramener

cet écart à 27 260. L'objectif n'a pas été atteint principalement en raison des incidences de la pandémie, au cours de laquelle de nouveaux moyens sécurisés d'examiner et de traiter les demandes ont dû être élaborés, moyens qu'il a ensuite fallu mettre en œuvre et améliorer, ainsi que de la nature complexe des demandes examinées, et de la collecte d'un plus grand nombre de nouvelles demandes que prévu en 2021 (816 au lieu de 500).

3.187 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.XXVIII).

Figure 3.XXVIII

Mesure des résultats : nombre de demandes non examinées dans le cadre du Registre des dommages



Résultat 2 : amélioration du processus pour les demandes complexes à examiner

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

3.188 Le travail effectué par le Bureau a contribué à améliorer le processus de traitement des demandes complexes concernant des pertes d'emploi, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir que le Conseil se prononce sur 80 % des demandes liées à l'emploi qui lui sont présentées pour décision. L'objectif n'a pas été atteint, car le Conseil n'a pas été en mesure de se réunir en personne à Vienne en raison des restrictions des déplacements liées à la pandémie.

3.189 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.51).

Tableau 3.51

Mesure des résultats^a

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
204 demandes liées à l'emploi tranchées par le Conseil		Recensement d'autres questions relatives aux demandes concernant des pertes d'emploi, touchant environ 121 demandes sur lesquels le Conseil doit se prononcer	Approbation par le Conseil de directives améliorées couvrant 80 % des scénarios de pertes d'emploi recensés à ce jour	Le Conseil se prononcera sur 85 % des demandes concernant des pertes d'emploi qui lui sont présentées pour décision

^a En prenant l'exemple des demandes liées à l'emploi.

Résultat 3 : optimisation du processus d'examen des demandes d'enregistrement de dommages afin de répondre plus rapidement aux requérants

Projet de plan-programme pour 2023

3.190 Les travaux du Bureau resteront principalement axés sur le traitement et l'examen juridique des demandes reçues. Compte tenu des ressources disponibles et au vu de la nature et de la complexité des demandes, on estime que 3 200 demandes seront examinées et présentées au Conseil du Bureau d'enregistrement pour décision chaque année. Le Bureau compte que cela conduira à une réduction progressive et continue de l'écart entre les demandes collectées et les demandes devant être examinées par le Conseil.

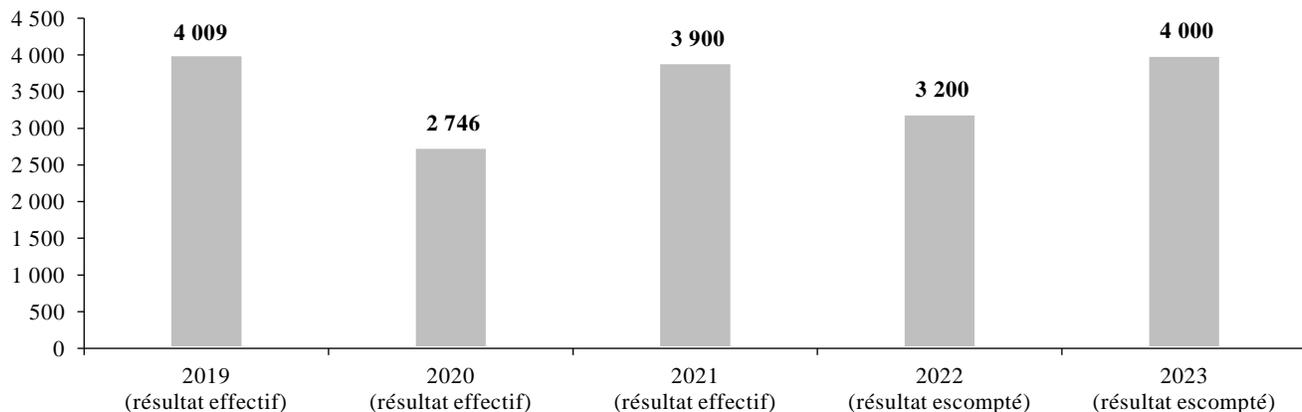
Enseignements tirés et changements prévus

3.191 L'enseignement tiré est le suivant : pour dépasser l'objectif de 3 200 demandes par an, il faut réaffecter les capacités disponibles au sein du Registre au traitement et à l'examen des demandes. Compte tenu de ces enseignements, le Bureau a examiné la structure de ses effectifs en vue de renforcer les capacités en matière de traitement, de traduction, d'examen préliminaire et de classement des demandes. Ces mesures devraient permettre d'augmenter la capacité de traitement du Bureau de 800 demandes par an, ce qui permettra de mieux répondre aux besoins des requérants.

3.192 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.XXIX)

Figure 3.XXIX

Mesure des résultats : nombre de demandes traitées par le Bureau d'enregistrement des dommages



Textes des organes délibérants définissant les mandats

3.193 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolution de l'Assemblée générale

ES-10/17

Mise en place du Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé

Produits

3.194 On trouvera dans le tableau 3.52 les produits retenus pour le programme.

Tableau 3.52

Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	–	1	1
1. Rapport d'activité du Conseil du Bureau d'enregistrement de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé, destiné à l'Assemblée générale	1	–	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	3	3
Réunions ou séances :				
2. Cinquième Commission	1	1	1	1
3. Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
4. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	4	–	4	4
5. Formation des maires, des responsables locaux et d'autres fonctionnaires palestiniens sur les objectifs, les détails pratiques et les conditions liés aux activités d'enregistrement des demandes, l'accent étant mis particulièrement sur les demandes publiques	4	–	4	4
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques : base de données et d'archives physiques contenant plus de 37 000 demandes approuvées par le Conseil.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : programme de sensibilisation destiné à informer les personnes physiques et morales palestiniennes de la possibilité de déposer une demande d'enregistrement de dommages et des conditions à remplir à cet égard, y compris la production d'affiches et de brochures à distribuer aux Palestiniens concernés.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

3.195 On trouvera dans les tableaux 3.53 à 3.55 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 3.53

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Postes	2 816,8	2 620,9	–	–	(94,4)	(94,4)	(3,6)	2 526,5	
Autres dépenses de personnel	3,8	65,2	–	–	11,0	11,0	16,9	76,2	
Consultants	–	5,1	–	–	–	–	–	5,1	
Voyages du personnel	16,1	71,6	–	–	14,8	14,8	20,7	86,4	
Services contractuels	148,7	152,9	–	–	–	–	–	152,9	
Frais généraux de fonctionnement	9,6	11,9	–	–	–	–	–	11,9	
Fournitures et accessoires	1,8	5,0	–	–	–	–	–	5,0	
Mobilier et matériel	18,6	28,4	–	–	–	–	–	28,4	
Aménagement des locaux	1,5	–	–	–	–	–	–	–	
Subventions et contributions	29,6	–	–	–	–	–	–	–	
Total	3 046,5	2 961,0	–	–	(68,6)	(68,6)	(2,3)	2 892,4	

Tableau 3.54

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2022	19	1 D-2, 1 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1, 9 G(AC)
Création	1	1 P-3
Suppression	(1)	1 P-4
Transfert	–	1 G(AC) du Groupe des activités de proximité au Groupe du traitement des demandes d'enregistrement
Effectif proposé pour 2023	19	1 D-2, 1 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 1 P-2/1, 9 G(AC)

Note : L'abréviation ci-après est utilisée dans les tableaux et figures : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Tableau 3.55

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements					Total	Effectif proposé pour 2023
	Effectif approuvé pour 2022	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							
D-2	1	–	–	–	–	–	1
P-5	1	–	–	–	–	–	1
P-4	5	–	–	(1)	(1)	–	4
P-3	2	–	–	1	1	–	3
P-2/1	1	–	–	–	–	–	1
Total partiel	10	–	–	–	–	–	10
Agents des services généraux et des catégories apparentées							
G(AC)	9	–	–	–	–	–	9
Total partiel	9	–	–	–	–	–	9
Total	19	–	–	–	–	–	19

3.196 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 3.56 et 3.57 et dans la figure 3.XXX.

3.197 Comme le montrent les tableaux 3.56 1) et 3.57, les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 2 892 400 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 68 600 dollars (2,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022. La variation entre dans la catégorie Autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 3.56

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Changements						Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Programme de travail	3 046,5	2 961,0	–	–	(68,6)	(68,6)	(2,3)	2 892,4	
Total partiel, 1	3 046,5	2 961,0	–	–	(68,6)	(68,6)	(2,3)	2 892,4	

2) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2021	2022			Variation	Pourcentage	2023
	(dépenses effectives)	(estimations)					(estimations)
Programme de travail	81,9	200,0	–	–	–	–	200,0
Total partiel, 2	81,9	200,0	–	–	–	–	200,0
Total	3 128,4	3 161,0			(68,6)	(2,2)	3 092,4

Tableau 3.57

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

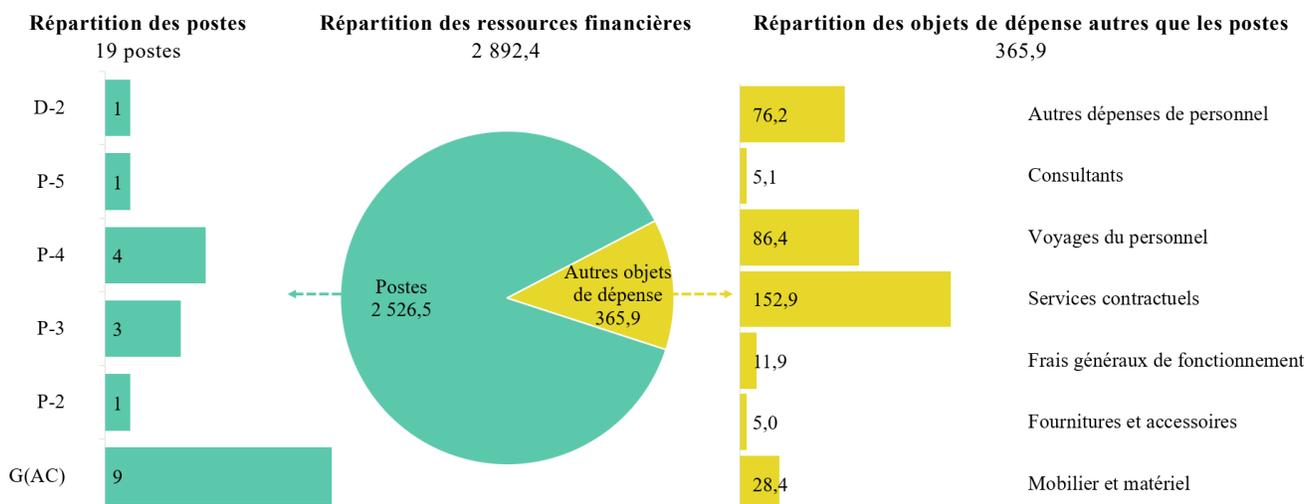
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	2 816,8	2 620,9	–	–	(94,4)	(94,4)	2 526,5
Autres objets de dépense	229,7	340,1	–	–	25,8	25,8	365,9
Total	3 046,5	2 961,0	–	–	(68,6)	(68,6)	2 892,4
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		10	–	–	–	–	10
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	–	–	–	–	9
Total		19	–	–	–	–	19

Figure 3.XXX

Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Explications concernant les variations, par facteur

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Autres changements

- 3.198 Comme le montre le tableau 3.56 1), les changements entraînent une diminution nette de 68 600 dollars, comprenant une diminution de 94 400 dollars au titre des postes, en partie compensée par une augmentation nette de 25 800 dollars au titre des autres objets de dépense, qui s'explique comme suit :
- a) **Postes.** La diminution nette de 94 400 dollars au titre des postes reflète la suppression proposée d'un poste de coordonnateur(trice) (P-4) et la création proposée d'un poste de juriste (P-3), soumis à un taux de vacance de 50 %. La proposition comprend le transfert (sans effet sur les coûts) d'un poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes) du Groupe des activités de proximité au Groupe du traitement des demandes d'enregistrement (voir annexe II) ;
 - b) **Autres objets de dépense.** L'augmentation de 25 800 dollars résulte des éléments suivants :
 - i) l'augmentation proposée de 11 000 dollars au titre des autres dépenses de personnel en vue de permettre l'augmentation du nombre de sessions et de jours où le Conseil du Bureau d'enregistrement se réunit pour décider de l'inscription des demandes d'enregistrement de dommages au Registre. Conformément à la résolution [ES-10/17](#), le Conseil se réunit à Vienne au moins quatre fois par an. En raison de la pandémie de COVID-19, le Conseil ne s'est pas réuni en 2020 et 2021, ce qui a encore augmenté l'arriéré de demandes. Dans le cadre des efforts visant à accroître le nombre de demandes d'enregistrement de dommages tranchées par le Conseil, il est proposé de tenir cinq sessions en 2023 au lieu de quatre, ce qui permettrait d'augmenter considérablement le nombre de demandes sur lesquelles le Conseil se prononce dans l'année et de réduire l'écart entre les demandes collectées par le Bureau et les demandes tranchées par le Conseil ;
 - ii) l'augmentation proposée de 14 800 dollars au titre des frais de voyage du personnel, qui couvrirait l'indemnité journalière de subsistance et les frais de voyage des membres du Conseil pour qu'ils assistent à la session supplémentaire et appuient les efforts déployés par le Bureau pour résorber l'arriéré et augmenter le nombre de demandes tranchées en 2023.

Ressources extrabudgétaires

- 3.199 Comme le montre le tableau 3.56 2), le Bureau devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces, qui compléteront les ressources du budget ordinaire. En 2023, les ressources extrabudgétaires sont estimées à 200 000 dollars. Ces ressources permettraient au Bureau de maintenir une faible présence dans le Territoire palestinien occupé afin de mener à bien les activités de collecte des demandes, de sensibilisation et de rectification. Deux responsables de la collecte des demandes aideraient les personnes concernées à remplir les formulaires de demande, mèneraient des activités de sensibilisation concernant la possibilité de présenter des demandes et les modalités de celles-ci, et assureraient le suivi des demandes déjà effectuées si et quand des informations supplémentaires sont nécessaires. Les ressources extrabudgétaires représentent 6,5 % des ressources totales du Bureau.
- 3.200 C'est au Bureau qu'il incombe de superviser l'utilisation des ressources extrabudgétaires, conformément à la délégation de pouvoir du Secrétaire général.

Autres informations

- 3.201 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l’horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l’Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau incorpore des méthodes de gestion de l’environnement dans ses activités. Il s’est efforcé de progresser dans la mise en place d’un environnement sans papier en adaptant des solutions de signature électronique, chaque fois que possible, compte tenu des impératifs stricts de confidentialité applicables au Registre. En outre, les membres du personnel ont été sensibilisés aux responsabilités qui leur incombaient à titre individuel en matière de responsabilité environnementale. En 2023, le Bureau s’efforcera de renforcer ses pratiques de gestion environnementale.
- 3.202 On trouvera dans le tableau 3.58 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d’achat des billets d’avion. Le Bureau présente un taux élevé de respect des délais, dans la mesure où il planifie soigneusement les voyages aériens et fixe des calendriers et des délais réalistes. En outre, il coopère de manière constructive avec son prestataire de services, l’Office des Nations Unies à Vienne, assurant ainsi un flux de travail efficace en ce qui concerne les voyages officiels.

Tableau 3.58
Respect des délais
 (En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux prévu)	2023 (taux prévu)
Achat des billets d’avion au moins deux semaines avant le départ	94,4	s.o. ^a	100	100	100

^a Aucun voyage n’a eu lieu en 2020.

V. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

Avant-propos

Au cours de l'année 2023, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine continuera de renforcer le partenariat stratégique avec l'Union africaine afin de répondre efficacement aux problèmes de paix et de sécurité de plus en plus complexes et évolutifs auxquels l'Afrique fait face. Les deux organisations continueront de tirer parti de leurs avantages comparatifs pour atteindre les objectifs communs suivants : renforcer la paix et la sécurité ; promouvoir les droits humains et la bonne gouvernance ; mettre en œuvre l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elles continueront également à collaborer avec d'autres parties prenantes et entités essentielles, dont les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux. Le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine a pris une ampleur et une portée nouvelles, reposant sur le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Parmi les initiatives menées par le Bureau, on peut citer notamment le dialogue politique constant avec les organes de l'Union africaine, en particulier le Comité des représentants permanents et le Conseil de paix et de sécurité ; la facilitation de la coopération officielle entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité et entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine ; l'encadrement des initiatives conjointes entre l'ONU et l'Union africaine, telles que des visites conjointes sur le terrain et la présentation d'exposés conjoints au Conseil de sécurité et au Conseil de paix et de sécurité ; la coordination des déclarations et des messages conjoints sur les crises émergentes et en cours, et l'appui à cet égard ; les missions de bons offices et l'appui aux transitions politiques ; le lancement d'actions conjointes visant à encourager la participation des femmes et des jeunes aux initiatives relatives à la paix, à la sécurité et au développement ; l'approfondissement des échanges avec l'Union africaine concernant la mise en service d'un dispositif de contrôle du respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire pour les opérations de paix, et d'autres domaines de collaboration énoncés dans les résolutions [2320 \(2016\)](#) et [2378 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité ; et la poursuite de l'appui apporté à l'Union africaine pour l'aider à renforcer sa gestion des opérations de soutien à la paix en cours. Le Bureau continuera de se consacrer en priorité au renforcement de la collaboration avec l'Union africaine pour faire progresser la mise en œuvre de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, en s'appuyant sur les résultats obtenus ces dernières années.

Le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine
et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine
(*Signé*) Parfait **Onanga-Anyanga**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 3.203 Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a été créé le 1^{er} juillet 2010 en application de la résolution 64/288 de l'Assemblée générale. Il est né du regroupement de l'ancien Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba, de l'Équipe d'appui aux activités de maintien de la paix de l'Union africaine, de l'équipe de planification des Nations Unies pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et des structures d'appui du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.
- 3.204 Le mandat du Bureau consiste à renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine dans les domaines de la paix et de la sécurité ; veiller à la cohérence et à la coordination des conseils dispensés à l'Union africaine par les entités des Nations Unies tant en matière de renforcement des capacités à long terme que d'appui opérationnel à court terme ; et rationaliser la présence de l'ONU à Addis-Abeba afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité de l'aide qu'elle apporte à l'Union africaine. Dans ses résolutions 2033 (2012), 2167 (2014), 2320 (2016), 2378 (2017) et 2457 (2019), le Conseil de sécurité a demandé à l'Organisation des Nations Unies de renforcer sa coopération avec l'Union africaine, notamment dans les domaines de la médiation et du renforcement des capacités, et en particulier dans la mise en place de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et la mise en œuvre du programme visant à faire taire les armes.
- 3.205 Les principaux domaines d'action du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine sont les suivants : a) renforcement du partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine en matière de paix et de sécurité ; b) collaboration avec l'Union africaine en vue du renforcement des capacités nécessaires pour relever conjointement les défis de la paix et de la sécurité en Afrique. Le Bureau a vocation à permettre d'améliorer la coopération à l'échelon régional, principalement avec l'Union africaine et avec les organisations sous-régionales de toute l'Afrique. Il s'emploie à promouvoir une communauté de vues entre l'ONU et l'Union africaine sur les causes et les facteurs des conflits armés actuels ou potentiels, fondement des initiatives collaboratives visant à prévenir, gérer et régler les conflits. Il collabore étroitement avec les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies sur le continent et, ce faisant, améliore la coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans les domaines de la paix et de la sécurité. Il contribue également aux missions de bons offices de l'ONU en Afrique australe et en Afrique de l'Est, en coordination avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales concernées. Le Bureau s'attache, en coopération avec l'Union africaine, à établir et mettre en pratique des approches communes de la prévention et du règlement des conflits armés en Afrique et à intensifier la coopération entre l'Union africaine et les diverses missions des Nations Unies déployées en Afrique.
- 3.206 Le Bureau s'emploie à consolider le partenariat avec l'Union africaine en ce qui concerne la planification et la gestion des opérations de paix et à renforcer les capacités institutionnelles pour faciliter la collaboration dans les initiatives visant à prévenir, gérer et résoudre les conflits armés. Afin de consolider une approche reposant sur le principe d'unité d'action des Nations Unies dans le partenariat avec l'Union africaine en matière de paix et de sécurité, le Bureau coordonne son action avec d'autres entités des Nations Unies, notamment dans le cadre de coalitions axées sur les possibilités et les intérêts. Il participe également aux divers mécanismes de coordination entre donateurs et autres partenaires basés à Addis-Abeba.

Programme de travail

Objectif

- 3.207 L'objectif auquel le Bureau contribue est de renforcer le partenariat établi entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine aux fins de la paix et de la sécurité en Afrique.

Stratégie et facteurs externes pour 2023

- 3.208 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau cherchera à :
- a) appuyer l'exécution des priorités de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et de l'Architecture africaine de gouvernance, à savoir la prévention des conflits, la gestion des conflits et des crises, la reconstruction après les conflits et la consolidation de la paix, les questions de sécurité stratégique, la coordination et les partenariats ;
 - b) collaborer avec l'Union africaine, au niveau des hauts responsables et au niveau opérationnel, sur les priorités politiques et opérationnelles grâce à la Conférence annuelle ONU-Union africaine, à l'Équipe spéciale conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité et à la réunion consultative annuelle ONU-Union africaine sur la prévention et la gestion des conflits (réunions entre homologues) ;
 - c) soutenir les échanges entre les États membres, notamment la réunion consultative annuelle conjointe des membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité, les réunions consultatives mensuelles de la présidence des deux Conseils, les dialogues informels entre les deux Conseils, les réunions des conseillers politiques du Conseil de sécurité et des comités d'experts du Conseil de paix et de sécurité, et la réunion conjointe annuelle de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil de paix et de sécurité ;
 - d) entretenir un dialogue régulier avec les organes directeurs de l'Union africaine, notamment le Conseil de paix et de sécurité et le Comité des représentants permanents, par des échanges tant formels qu'informels ;
 - e) Mener des missions de bons offices visant à régler les problèmes de paix et de sécurité, à la demande du Siège de l'ONU, et maintenir des échanges réguliers entre l'ONU et l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux, ainsi qu'avec les États membres, sur des questions thématiques et sur les situations propres à tel ou tel pays, et chercher à construire une interprétation commune et, si possible, des positions communes, de manière que l'action puisse prendre appui sur des intérêts mutuels ;
 - f) renforcer les mécanismes de coordination entre les entités des Nations Unies et d'autres partenaires clés tels que les communautés économiques régionales, les mécanismes régionaux et l'Union européenne ;
 - g) renforcer la coordination et les partenariats stratégiques tout au long du cycle des conflits en fournissant une aide à la recherche de solutions aux conflits actuels en Afrique, notamment par la mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, dans le cadre d'activités conjointes menées principalement avec la Commission de l'Union africaine ;
 - h) appuyer les efforts visant à renforcer les capacités de l'Union africaine dans des domaines d'expertise essentiels, permettant ainsi à celle-ci de planifier et de gérer efficacement ses interventions dans les conflits armés actuels et futurs ;
 - i) entreprendre diverses initiatives pour renforcer les capacités institutionnelles de la Commission de l'Union africaine de prévenir, gérer et régler les conflits armés qui touchent le continent et d'éliminer les causes profondes des conflits, notamment en renforçant la capacité de médiation de l'Union africaine, en soutenant pour ce faire le Groupe d'appui à la médiation de l'Union africaine ;

- j) apporter son concours aux mesures prises pour faire progresser la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité et l'inclusion des femmes dans tous les aspects de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits, y compris l'appui à la formation et au recrutement de femmes dans les opérations de soutien à la paix et l'élimination des causes profondes des conflits ;
 - k) appuyer la mise en œuvre du Cadre continental de l'Union africaine pour les jeunes, la paix et la sécurité, résultat de six consultations sous-régionales, y compris les activités prioritaires recensées dans le plan décennal de mise en œuvre dudit Cadre continental (2020-2029).
- 3.209 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins et aux demandes des États Membres, on a continué de tirer parti de manière systématique, dans le projet de plan-programme pour 2023, des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie de COVID-19. Parmi les exemples d'enseignements et de bonnes pratiques, citons l'importance du renforcement de la coordination et de la collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, notamment celles qui ont des mandats en matière de développement et d'action humanitaire. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme aux objectifs, aux stratégies et aux mandats et il en sera rendu compte dans la partie consacrée à l'exécution du programme.
- 3.210 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Renforcement des capacités de l'Union africaine, de la Commission de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et des mécanismes régionaux en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits, notamment pour aider l'Union africaine à planifier et à gérer ses opérations de paix actuelles et futures ;
 - b) Établissement de synergies de collaboration dans la lutte contre les menaces à la paix et à la sécurité et contre les causes profondes des conflits sur le continent.
- 3.211 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :
- a) L'ONU et l'Union africaine continuent de faire preuve de la volonté politique et de la détermination requises pour promouvoir la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la paix et de la sécurité ;
 - b) Des fonds extrabudgétaires restent disponibles ;
 - c) L'Union africaine continue de mobiliser les moyens humains et financiers dont elle a besoin pour exécuter avec efficacité les mandats visant à régler les problèmes de paix et de sécurité en Afrique.
- 3.212 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau continuera à maintenir des relations constructives avec divers partenaires, y compris des partenaires et des acteurs extérieurs. Il sera tenu compte, dans le cadre de cette collaboration, des priorités et des aspirations exprimées par l'Union africaine dans l'Agenda 2063 et les documents d'orientation pertinents, ainsi que du Programme 2030. Le Bureau entretiendra également des échanges réguliers avec l'Union africaine sur des questions thématiques et sur les situations propres à tel ou tel pays et cherchera à construire une position commune ONU-Union africaine, tout en renforçant la coordination et les synergies entre les partenaires clés, tels que l'Union européenne, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux.
- 3.213 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau continuera de diriger ou d'appuyer des mécanismes de coordination avec les entités des Nations Unies afin d'assurer la synergie et la cohérence dans la fourniture d'une assistance à l'Union africaine. Le Bureau collaborera aussi, en tant que de besoin, avec divers groupes de travail (coalitions conjoncturelles et

thématiques) afin de promouvoir une approche coordonnée du système des Nations Unies dans le cadre du partenariat avec la Commission de l'Union africaine.

- 3.214 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, il aidera à harmoniser et à rationaliser les efforts que l'ONU et l'Union africaine déploient afin que les questions de genre soient systématiquement prises en compte dans l'élaboration des politiques et des programmes ; appuiera les efforts visant à faire en sorte que les femmes participent davantage, sur un pied d'égalité, aux activités de diplomatie préventive, de médiation et de pérennisation de la paix, notamment en apportant un soutien au Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation et au Réseau des femmes d'influence en Afrique ; renforcera la prise en compte des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans les activités conjointes avec la Commission de l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement en matière de prévention et de gestion des conflits et de consolidation de la paix, notamment en menant des activités de renforcement des capacités ; soutiendra les initiatives de partage de connaissances et de mise en commun des données d'expérience pour les femmes et les jeunes artisans de la paix. Le Bureau collaborera avec l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les mécanismes régionaux et les États membres pour renforcer les capacités des femmes d'influence dans les pays en situation de conflit ou sortant d'un conflit, dans le cadre de programmes de formation et de mentorat.

Activités d'évaluation

- 3.215 Une évaluation indépendante de l'accord de partenariat entre le Ministère norvégien des affaires étrangères et l'ONU concernant le soutien fourni au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine est prévue pour 2023.

Exécution du programme en 2021

Renforcement de l'Architecture africaine de paix et de sécurité

- 3.216 Malgré les difficultés posées par la COVID-19, le Bureau a continué d'aider au renforcement des piliers de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, y compris la Force africaine prépositionnée. Le Bureau a aidé l'Union africaine à renforcer les capacités des moyens en attente (civils, policiers et militaires) de la Force, par exemple s'agissant de concevoir, mettre à jour et dispenser des cours de base pour les civils et des stages de formation préalable au déploiement des policiers et des militaires à l'intention des forces régionales en attente, afin de leur permettre de se déployer dans des opérations sur le continent. Il a également apporté son soutien à l'élaboration de documents de politique et d'orientation tels que les directives et les instructions permanentes relatives à la sélection, au déploiement et à l'inscription des officiers de police sur des listes de réserve. Le Bureau et l'Union africaine ont également participé à des processus conjoints de planification, d'examen et d'évaluation et collaboré à l'élaboration et à la mise en œuvre de 58 programmes et ateliers de formation dans des domaines tels que le suivi et l'évaluation des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, les liens entre les affaires humanitaires, le développement et la paix et la sécurité, la protection de l'enfance, la protection des civils, la prise en compte des questions de genre dans les opérations de soutien à la paix et les fonctions d'encadrement. Le Bureau a ainsi continué de contribuer au renforcement des mécanismes de l'Architecture africaine de paix et de sécurité.
- 3.217 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.59).

Tableau 3.59
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
–	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités du personnel de l’Union africaine en matière de prise en compte des questions de genre dans les opérations de soutien à la paix et parmi les responsables de l’Union africaine • Cadre normalisé de formation du personnel de police, des militaires et du personnel civil préalable au déploiement, et programmes connexes de renforcement des capacités approuvés par la Commission de l’Union africaine • Renforcement des capacités du personnel de l’Union africaine déployé ou se préparant à être déployé dans des missions sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités du personnel de l’Union africaine en matière de suivi et d’évaluation des opérations de soutien à la paix de l’Union africaine et dans les domaines des liens entre les affaires humanitaires, le développement et la paix et la sécurité, de la protection de l’enfance, de la protection des civils, de la prise en compte des questions de genre dans les opérations de soutien à la paix et des fonctions d’encadrement • Renforcement des capacités du personnel de l’Union africaine déployé ou se préparant à être déployé dans des missions sur le terrain • Amélioration des directives et des instructions permanentes relatives à la sélection, au déploiement et à l’inscription des officiers de police sur des listes de réserve

Conséquences de la pandémie

3.218 La poursuite de la pandémie a eu des conséquences sur l’exécution des mandats, en particulier sur la capacité du Bureau de participer directement à des évaluations conjointes et à des missions sur le terrain. Des conseils et une expertise techniques ont été fournis virtuellement à la Commission de l’Union africaine, tandis que certaines évaluations conjointes préalables au déploiement se sont poursuivies, dans la mesure où elles étaient autorisées, malgré les restrictions due à la COVID-19. Le Bureau a participé plus souvent à des réunions conjointes en ligne avec l’Union africaine sur l’alerte rapide et la prévention des conflits, ainsi que sur l’élaboration de politiques. Cependant, les interactions virtuelles ont des limites en ce qui concerne l’établissement de relations de travail, et les problèmes techniques dus aux interruptions de la connectivité Internet ont eu des conséquences négatives sur l’exécution du programme.

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : renforcement des capacités de la Mission de l’Union africaine en Somalie

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

3.219 Le travail effectué par le Bureau a contribué à l’élaboration du concept des opérations pour la reconfiguration de l’AMISOM, qui devient la Mission de transition de l’Union africaine en Somalie (ATMIS), et à la proposition conjointe de l’Union africaine et de l’ONU sur les objectifs stratégiques, la taille et la composition de la future mission reconfigurée de l’Union africaine en

Somalie, autorisée par le Conseil de paix et de sécurité et le Conseil de sécurité en mars 2022, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, l'accent ayant été mis sur le soutien à la transition de l'AMISOM à l'ATMIS.

3.220 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.60).

Tableau 3.60

Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Mise en œuvre de la phase I du plan de transition et reconfiguration de l'AMISOM, y compris la réduction des effectifs	Mise au point définitive des mesures de sécurité pour les élections, qui seront supervisées par les forces de sécurité somaliennes, et poursuite du recul des insurrections dans les centres de population	Élaboration du concept des opérations et de la proposition conjointe sur la nouvelle mission de transition de l'Union africaine en Somalie	Sécurité des élections, élection d'un gouvernement et maintien de la sécurité après les élections	Réduction des effectifs de l'ATMIS et prise en main progressive des responsabilités en matière de sécurité par les forces de sécurité somaliennes, conformément à la résolution 2628 (2022) du Conseil de sécurité

Résultat 2 : renforcement de l'Architecture africaine de gouvernance

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

3.221 Le travail effectué par le Bureau a contribué au renforcement des capacités de l'Union africaine en matière de gouvernance, de démocratisation et de droits humains, notamment avec le Groupe de l'appui à la médiation de l'Union africaine et le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

3.222 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.61).

Tableau 3.61

Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Renforcement de la coopération triangulaire entre l'Union africaine, l'ONU et les communautés économiques régionales et mécanismes régionaux en matière de paix, de sécurité, de gouvernance et de droits humains	Établissement d'un cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour les droits humains	Renforcement des capacités de l'Union africaine en matière de gouvernance, de démocratisation et de droits humains, en particulier du Groupe de l'appui à la médiation de l'Union africaine et du Système d'alerte rapide à l'échelle du continent	Mise en œuvre des instruments de l'Union africaine en matière de gouvernance, de démocratisation et de droits humains aux niveaux régional et national	Renforcement de la coopération triangulaire sur les instruments de l'Union africaine en matière de gouvernance, de démocratisation et de droits humains aux niveaux régional et national

Résultat 3 : renforcement de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité

Projet de plan-programme pour 2023

3.223 Le Bureau travaille avec la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux pour renforcer la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Il collabore avec ses principaux interlocuteurs pour renforcer les capacités et promouvoir la représentation des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions dans les institutions nationales, régionales et internationales et dans le cadre des mécanismes de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Ces dernières années, le Bureau a fourni un soutien technique et consultatif à l'Union africaine, assuré la formation d'experts de la Commission de l'Union africaine à la médiation et à l'analyse des conflits tenant compte de la dimension de genre, élaboré des supports de formation pour l'Union africaine et organisé des formations de formateurs sur la violence contre les femmes et les filles. Il a également mené des campagnes de sensibilisation au programme pour les femmes et la paix et la sécurité au moyen de divers produits de connaissance et de communication.

Enseignements tirés et changements prévus

3.224 L'enseignement tiré est le suivant : il faut accroître la collaboration entre les organismes régionaux et la société civile, de manière à renforcer la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Compte tenu de cet enseignement, le Bureau collaborera avec la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les mécanismes régionaux, le Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation et le Réseau des femmes d'influence en Afrique pour favoriser la prise en compte des questions concernant les femmes et la paix et la sécurité dans tout le continent et promouvoir une meilleure représentation des femmes dans les processus de paix, en renforçant les capacités existantes des femmes et des organisations de femmes et en recensant les meilleures pratiques. En outre, le Bureau renforcera ses activités de communication et de sensibilisation dans le cadre de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et améliorera la coordination avec les autres entités des Nations Unies qui travaillent avec l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité, en tirant parti des possibilités offertes par la plateforme de collaboration régionale africaine et ses coalitions conjoncturelles et thématiques.

3.225 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.62).

Tableau 3.62
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Renforcement des capacités des expertes et des dirigeantes du Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation et du Réseau des femmes d'influence en Afrique en matière de médiation et de	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation accrue aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité grâce à la publication du livre <i>Elle se bat pour la paix</i> Renforcement de la capacité de l'Union africaine à mobiliser les États membres en faveur 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation accrue du public aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité grâce à la série de podcasts <i>She Stands for Peace</i> (22 épisodes) Amélioration de la capacité de l'Union africaine à 	Mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité dans le domaine de la participation active des femmes aux processus politiques et de paix grâce à la fourniture d'un appui en matière de développement des	Mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité dans les domaines de la protection, de la prévention, du relèvement et du règlement des conflits grâce à des activités de mentorat, de formation et de

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
consolidation de la paix	de la prise en compte des questions de genre et de la promotion de l'inclusion numérique et de la participation des femmes à la médiation, et à leur fournir une aide à cet effet	proposer des formations sur la violence à l'égard des femmes et des filles • Renforcement des capacités des experts de la Commission de l'Union africaine en matière de médiation et d'analyse des conflits tenant compte de la dimension de genre	capacités et de communication	soutien en matière de communication

Textes des organes délibérants définissant les mandats

3.226 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

52/220	Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999	64/288	Financement du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine
60/268	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	65/274 ; 67/302 71/270	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine Étude relative au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

Résolutions du Conseil de sécurité

1744 (2007)	2167 (2014)
1769 (2007)	2320 (2016)
1772 (2007)	2378 (2017)
1863 (2009)	2457 (2019)
2033 (2012)	

Produits

3.227 On trouvera dans le tableau 3.63 ci-dessous les produits retenus pour le Bureau.

Tableau 3.63

Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapport du Secrétaire général destiné au Conseil de sécurité, sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	15	15	15	15
2. Réunion consultative annuelle conjointe du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine	2	2	2	2
3. Réunions périodiques de coordination du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine	10	10	10	10
4. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
5. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
6. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	58	103	103	116
7. Cours de formation de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine sur l'analyse et la médiation des conflits	5	26	26	28
8. Activité de formation du Groupe d'appui à la médiation de l'Union africaine concernant les méthodes et tendances actuelles en matière de médiation	5	7	7	9
9. Activités de formation du secrétariat du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur les questions et tendances actuelles en matière de paix et de sécurité	5	5	5	5
10. Atelier sur le Cadre commun pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, destiné aux attachés de presse et aux professionnels des médias locaux/régionaux/internationaux	1	6	6	6
11. Activités de formation consacrées à l'appui stratégique dans les domaines militaire, policier et civil au bénéfice des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine	28	40	40	48
12. Séminaires et ateliers à l'intention des experts et des fonctionnaires des États membres de l'Union africaine sur la médiation, la reconstruction et le développement après un conflit, la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, les élections et les programmes frontaliers de l'Union africaine	14	19	19	20
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	9	13	13	13
13. Rapports d'examen technique ou d'évaluation des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine établis conjointement par l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine	3	6	6	6

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
14. Politiques et documents d'orientation à l'appui des opérations de soutien à la paix sous conduite africaine	4	5	5	5
15. Politiques et directives relatives à la paix et à la sécurité à l'appui de la mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et de la prévention, de la gestion et de la résolution des conflits	2	2	2	2

C. Activités de fond

Bons offices : soutien à l'Union africaine en matière de médiation et de prévention des conflits ; visites régionales aux fins de l'analyse des conflits et d'interventions précoces.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils à l'intention de cinq communautés économiques régionales et mécanismes régionaux, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, sur le développement et l'harmonisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité ; conseils, expertise et soutien techniques, notamment en matière de droits humains, à l'intention de l'Union africaine et de trois communautés économiques régionales et mécanismes régionaux, sur la planification, la gestion et le maintien des opérations de soutien à la paix ; conseils à l'Union africaine et à cinq communautés économiques régionales et mécanismes régionaux concernant la Force africaine prépositionnée ; conseils à l'intention de la Commission de l'Union africaine pour la promotion de normes de formation communes à l'Union africaine et à trois communautés économiques régionales, y compris des conseils sur les meilleures pratiques et les retours d'expérience ; conseils au Groupe des partenaires de l'Union africaine afin d'élaborer une stratégie de soutien multidimensionnel aux initiatives de l'Union africaine ; consultations et conseils à l'intention des équipes d'analyse prospective de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine concernant des situations d'alerte rapide au niveau national ou régional ; conseils à l'intention des processus civils et des processus de constitution des forces de l'Union africaine sur l'exécution du mandat des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine et des communautés économiques régionales et mécanismes régionaux ; conseils au Groupe d'amis du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine et action en ce sens.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : Journée internationale des femmes, Journée internationale de la jeunesse, Journée de l'Afrique, Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies et Journée internationale de la paix ; matériel d'information, dépliants, banderoles, documents infographiques et bulletin d'information électronique (environ 5 400 lecteurs).

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web et comptes sur les médias sociaux ; base de photographies en ligne présentant les activités liées au partenariat entre l'ONU et l'Union africaine ; série de podcasts sur les femmes et la paix et la sécurité en Afrique, qui ont une large audience sur tout le continent, notamment les partenaires de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux, les institutions universitaires et de recherche, les organisations continentales dirigées par des femmes, les jeunes, les médias et le grand public.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

3.228 On trouvera dans les tableaux 3.64 à 3.66 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 3.64

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Postes	964,1	931,2	–	–	–	–	–	931,2	
Voyages du personnel	11,3	4,9	–	–	–	–	–	4,9	
Services contractuels	–	5,1	–	–	–	–	–	5,1	
Frais généraux de fonctionnement	8,4	6,2	–	–	–	–	–	6,2	
Fournitures et accessoires	–	3,5	–	–	–	–	–	3,5	
Total	983,9	950,9	–	–	–	–	–	950,9	

Tableau 3.65

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023

(Nombre de postes)

Changements relatifs aux postes	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2021	6	1 SGA, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 2 AL
Changements relatifs aux postes	–	–
Effectif proposé pour 2022	6	1 SGA, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 2 AL

Tableau 3.66

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2022	Changements			Total	Effectif proposé pour 2023
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	–	1

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Catégorie et classe	Changements					Total	Effectif proposé pour 2023
	Effectif approuvé pour 2022	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
D-2	1	–	–	–	–	1	
P-5	1	–	–	–	–	1	
P-4	1	–	–	–	–	1	
Total partiel	4	–	–	–	–	4	
Agents des services généraux et des catégories apparentées							
AL	2	–	–	–	–	2	
Total partiel	2	–	–	–	–	2	
Total	6	–	–	–	–	6	

3.229 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 3.67 à 3.69 et la figure 3.XXXI.

3.230 Comme le montrent les tableaux 3.67 1) et 3.68 1) ci-dessous, les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 950 900 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2022. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 3.67

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement et composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	Changements						Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Programme de travail	983,9	950,9	–	–	–	–	–	950,9	
Total partiel (1)	983,9	950,9	–	–	–	–	–	950,9	

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

Composante	2021 (dépenses effectives)	2022 (estimations)	Changements		2023 (prévisions)
			Changements	Pourcentage	
Programme de travail	8 162,2	8 635,9	248,5	2,9	8 884,4
Total partiel (2)	8 162,2	8 635,9	248,5	2,9	8 884,4

Titre II Affaires politiques

3) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	2021 (dépenses effectives) (estimations)		Changements	Pourcentage	2023 (prévisions)
		2022			
Programme de travail	207,5	442,5	150,0	33,9	592,5
Total partiel (3)	207,5	442,5	150,0	33,9	592,5
Total	9 353,6	10 029,3	398,5	4,0	10 427,8

Tableau 3.68

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2022, par source de financement et composante

(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

Composante	Effectif approuvé pour 2022	Changements				Total	Effectif proposé pour 2023
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Programme de travail	6	–	–	–	–	6	
Total partiel (1)	6	–	–	–	–	6	

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

Composante	2022 (estimations)	Changements	2023 (prévisions)
Programme de travail	50	–	50
Total partiel (2)	50	–	50

3) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	2022 (estimations)	Changements	2023 (prévisions)
Programme de travail	1	2	3
Total partiel (3)	1	2	3
Total	57	2	59

Tableau 3.69

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

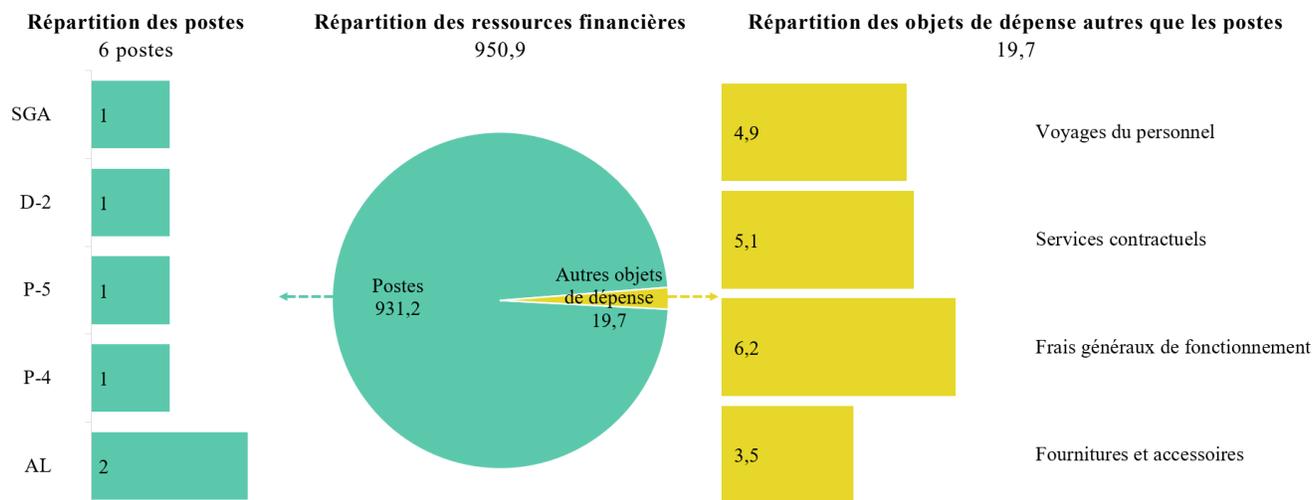
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	964,1	931,2	–	–	–	–	931,2
Autres objets de dépense	19,8	19,7	–	–	–	–	19,7
Total	983,9	950,9	–	–	–	–	950,9
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	2
Total		6	–	–	–	–	6

Figure 3.XXXI

Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Quotes-parts hors budget ordinaire

3.231 Comme le montrent les tableaux 3.67 2) et 3.68 2), le montant des quotes-parts hors budget ordinaire devrait s'élever à 8 884 400 dollars, ce qui permettra de financer 50 postes (2 D-1, 2 P-5, 20 P-4, 3 P-3, 8 agents du Service mobile, 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 14 agents locaux). Ces ressources aideraient le Bureau à s'acquitter de son mandat. L'augmentation de 248 500 dollars s'explique principalement par l'augmentation des montants demandés au titre des postes en raison de l'actualisation des coûts salariaux, comme indiqué dans le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 (A/76/725). Les quotes-parts hors budget ordinaire représentent 85,2 % des ressources totales du Bureau.

Ressources extrabudgétaires

- 3.232 Comme le montrent les tableaux 3.67 3) et 3.68 3), le Bureau reçoit des ressources extrabudgétaires qui complètent les ressources du budget ordinaire et continuent d’être primordiales pour l’exécution de ses mandats. En 2023, le montant des ressources extrabudgétaires devrait s’élever à 592 500 dollars, ce qui permettra de financer 3 postes (1 P-4, 1 agent(e) des services généraux (Autres classes) et 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national). Ces ressources serviraient principalement à aider le Bureau à mettre en œuvre les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. L’augmentation nette prévue de 150 000 dollars en 2023 s’explique par les besoins en fonds supplémentaires pour financer deux postes additionnels. Les ressources extrabudgétaires représentent 5,7 % des ressources totales du Bureau.
- 3.233 C’est au Bureau qu’il incombe de superviser l’utilisation des ressources extrabudgétaires, conformément à la délégation de pouvoir du Secrétaire général.

Autres informations

- 3.234 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l’horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l’Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau incorpore des méthodes de gestion de l’environnement dans ses activités. Le Bureau continuera d’appliquer des méthodes de gestion respectueuses de l’environnement en poursuivant la mise en service d’imprimantes à haute capacité technologique et dotées d’un niveau de rendement énergétique élevé, ce qui permet de réduire l’empreinte énergétique, et en installant des logiciels pour contrôler le volume d’impression.
- 3.235 On trouvera dans le tableau 3.70 des informations sur le respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d’avion. Le Bureau effectue la majorité de ses voyages officiels dans le cadre d’initiatives conjointes avec l’Union africaine, les communautés économiques régionales et d’autres partenaires. Souvent, ces voyages ne sont pas notifiés ou approuvés dans des délais conformes aux règles établies par l’ONU en la matière. Le Bureau s’efforcera de veiller à ce que les voyages effectués dans le cadre d’activités conjointes avec des partenaires stratégiques soient notifiés ou approuvés dans des délais permettant de répondre aux exigences.

Tableau 3.70
Respect des délais
 (En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux prévu)	2023 (taux prévu)
Achat des billets d’avion au moins deux semaines avant le départ	12	19	6	100	100

VI. Bureau de lutte contre le terrorisme

Avant-propos

Le terrorisme continue de faire peser une menace importante, changeante et complexe sur la paix et la sécurité internationales, et porte atteinte aux valeurs consacrées par la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il constitue une menace directe pour la vie de personnes innocentes, porte atteinte aux droits humains, à l'égalité des genres et à la primauté du droit, polarise les sociétés et freine les efforts de développement durable.

À l'échelle mondiale, les liens de plus en plus étroits qui existent entre terrorisme, mauvaise gouvernance et conflits armés posent d'énormes difficultés aux États Membres pour lutter contre ce fléau. Les dynamiques associées à la pandémie de COVID-19 ont exacerbé les fragilités existantes et mis en évidence la vulnérabilité face aux formes nouvelles et émergentes de terrorisme, comme les utilisations abusives des technologies numériques, les risques de cyberattaques contre des infrastructures essentielles et la menace d'utilisation d'armes et de matières biologiques à des fins terroristes. Les États Membres, l'ONU, les organisations régionales et sous-régionales et la société civile ont tous reconnu que cette menace commune exigeait une réponse conjointe et multilatérale.

En 2023, le Bureau de lutte contre le terrorisme mettra en œuvre son plan stratégique et son cadre de programmation pour la période 2022-2025, visant à rendre opérationnel le mandat confié au Bureau par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/291 et dans les examens successifs de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. En outre, le Bureau a adopté une nouvelle stratégie de mobilisation des ressources pour mobiliser des ressources extrabudgétaires de manière coordonnée et cohérente, à l'appui de l'exécution du mandat du Bureau et de la mise en œuvre du plan stratégique et du cadre de programmation.

Le Secrétaire général adjoint
chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme
(*Signé*) Vladimir **Voronkov**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 3.236 En application de la résolution [71/291](#), le Bureau de lutte contre le terrorisme exerce cinq fonctions principales : piloter l'action menée au titre des divers mandats de lutte contre le terrorisme de l'Assemblée générale qui ont été confiés au Secrétaire général à l'échelle du système des Nations Unies ; renforcer la coordination et la cohérence des activités du système des Nations Unies pour assurer la mise en œuvre équilibrée des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ; accroître l'aide que l'Organisation fournit aux États Membres pour renforcer leurs capacités de lutte contre le terrorisme ; promouvoir davantage les activités de lutte contre le terrorisme de l'Organisation, leur donner une plus grande visibilité et renforcer la mobilisation de ressources dans ce domaine ; veiller à ce que l'accent voulu soit mis sur la lutte contre le terrorisme dans l'ensemble du système des Nations Unies et que les travaux importants menés s'agissant de la prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme soient fermement ancrés dans la Stratégie. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a également salué l'important travail qu'accomplissait le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme au sein du Bureau.
- 3.237 La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution [60/288](#) de l'Assemblée générale) repose sur quatre piliers articulés autour de mesures visant : à éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme ; à prévenir et combattre le terrorisme ; à étoffer les moyens dont les États disposent pour prévenir et combattre le terrorisme et à renforcer le rôle joué en ce sens par l'Organisation des Nations Unies ; à garantir le respect des droits de la personne et la primauté du droit en tant que base fondamentale de la lutte antiterroriste. Le mandat du Bureau découle des priorités arrêtées dans la Stratégie et des résolutions relatives à son application ultérieurement adoptées par l'Assemblée générale, dont la résolution [75/291](#), et dans d'autres résolutions de l'Assemblée et du Conseil de sécurité, dont sa résolution [2617 \(2021\)](#).
- 3.238 Le Bureau assure le secrétariat du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme. Le Pacte mondial favorise la collaboration axée sur l'action entre les organismes des Nations Unies et constitue un outil au service de la programmation conjointe, de la cohérence des activités d'évaluation et de suivi, de la mobilisation conjointe de ressources et de la communication avec les donateurs. Ce renforcement de la coordination, de la coopération et de la cohérence va dans le sens de la démarche intégrée des Nations Unies que défend le Secrétaire général.

Programme de travail

Objectif

- 3.239 L'objectif auquel le Bureau contribue est de prévenir et combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et de prévenir l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, conformément au droit international.

Stratégie et facteurs externes pour 2023

- 3.240 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, et en s'appuyant sur son plan stratégique et son cadre de programmation pour la période 2022-2025, le Bureau :
- a) pilotera l'action menée au titre des divers mandats de lutte contre le terrorisme de l'Assemblée générale qui ont été confiés au Secrétaire général à l'échelle du système des Nations Unies, organisera des conférences internationales et régionales de haut niveau et donnera aux États

Membres l'occasion de mettre en commun des informations, des compétences et des ressources, de nouer des partenariats et de s'attaquer ensemble à une série de questions essentielles intéressant la lutte contre le terrorisme ;

- b) renforcera la coordination et l'harmonisation de l'action que mènent les différentes entités signataires du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme au profit des États Membres, notamment en répondant plus efficacement aux besoins d'assistance technique recensés par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ;
- c) offrira une assistance technique aux États Membres qui en font la demande, notamment grâce à ses présences en dehors du Siège, afin de procéder à des transferts de connaissances et d'exécuter de manière intégrée des activités d'aide au renforcement des capacités, et renforcera ses activités de mobilisation de ressources auprès des donateurs ;
- d) mènera des recherches, répertoriera et diffusera des méthodes de gestion de programmes nouvelles et novatrices, les meilleures pratiques et les enseignements tirés, et fera de la mise en œuvre fondée sur des données probantes le fondement de son travail d'assistance technique ;
- e) renforcera la capacité des États Membres de garantir le respect des droits humains et la primauté du droit dans le cadre de la lutte antiterroriste, selon le quatrième pilier de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ;
- f) aidera les parlementaires à lutter contre le terrorisme et renforcera leurs capacités à cet effet, et approfondira ses activités de sensibilisation auprès des organisations de la société civile, y compris celles dirigées par des jeunes et des femmes, de manière à promouvoir l'application de mesures propres à prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme à l'échelle de l'ensemble de la société ;
- g) facilitera la coopération Sud-Sud par la mise en commun des bonnes pratiques et l'échange de connaissances, conformément aux recommandations formulées dans la Stratégie de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire au service du développement durable applicable à l'échelle du système des Nations Unies.

3.241 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins et aux demandes des États Membres, on continuera de tirer parti de manière systématique, dans le projet de plan-programme pour 2023, des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Parmi les exemples d'enseignements et de bonnes pratiques, citons le recours accru à la formation et à la participation à distance, ainsi que la mise en place d'une nouvelle plateforme en ligne « Connect & Learn » pour regrouper l'expertise, les activités de plaidoyer et les programmes du Bureau en un seul portail en ligne de grande envergure et facilement accessible. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme à l'objectifs, à la stratégie et aux mandats et il en sera rendu compte dans la partie consacrée à l'exécution du programme.

3.242 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Coopération multilatérale, partenariats avec les États Membres et les organisations régionales et association des parties prenantes de la société civile et du secteur privé dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme ;
- b) Renforcement de la capacité des États Membres d'appliquer les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, notamment au moyen de l'amélioration de la résilience et de la capacité de réaction aux menaces et aux attaques terroristes ;
- c) Initiative stratégique et développement du discours politique concernant l'action visant à prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme ;

- d) Dans les États Membres qui en font la demande, prise en compte des normes et règles relatives aux droits humains dans les mesures visant à prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme.
- 3.243 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :
- a) Les États Membres continuent de solliciter l'appui de l'ONU dans les domaines de la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme et de la lutte contre ces phénomènes ;
 - b) Des ressources extrabudgétaires sont mises à disposition pour appuyer le renforcement des capacités des États Membres ;
 - c) Épaulés par le Bureau de lutte contre le terrorisme, les États Membres accordent les autorisations et l'accès nécessaires pour que cet appui puisse être apporté.
- 3.244 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau continuera de coopérer avec le Forum mondial de lutte contre le terrorisme et avec des organisations internationales et régionales. Le Bureau continuera de mettre en œuvre les partenariats et mémorandums d'accord existants et de conclure de nouveaux partenariats afin de favoriser une action conjointe et une collaboration à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et des stratégies régionales de lutte contre le terrorisme, compte tenu des facteurs et moteurs régionaux du terrorisme.
- 3.245 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau administre le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, qui compte 43 entités membres ou observatrices. Le Pacte mondial est l'un des plus vastes cadres de coordination entre les trois piliers de l'action de l'ONU, à savoir la paix et la sécurité, le développement durable et les droits de la personne et les affaires humanitaires. Il comprend huit groupes de travail spécialisés dans des domaines d'intervention prioritaire de la prévention et de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, conformément aux quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Le Bureau continuera de coordonner les efforts de lutte contre le terrorisme au moyen de consultations interinstitutions avec les équipes de pays des Nations Unies et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, en coopération avec les pays hôtes correspondants, et mettra à profit son rôle de coordonnateur pour renforcer les partenariats existants et en créer de nouveaux pour parvenir à une collaboration multipartite aux niveaux national, régional et mondial. Le Bureau continuera de plaider en faveur d'une approche mettant l'accent sur la programmation conjointe avec d'autres partenaires des Nations Unies, de manière à optimiser l'utilisation des ressources et à mener des activités de renforcement des capacités plus efficaces et plus spécialisées, notamment sur le terrain, en coopération étroite avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.
- 3.246 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. En décembre 2021, le Bureau a adopté une politique et un plan d'action relatifs à la prise en compte des questions de genre, qui permet de mettre en place des mécanismes appropriés pour prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, sur la base d'une analyse tenant compte des questions de genre. Le cadre stratégique actuel permet de s'assurer que les travaux du Bureau sont en phase avec les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.
- 3.247 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, des efforts seront faits pour améliorer l'inclusion des personnes handicapées, au moyen de l'élaboration en 2022 d'une politique interne, qui sera mise en œuvre en 2023, visant à donner des orientations au personnel sur la mise en œuvre de la Stratégie.

Activités d'évaluation

- 3.248 La métasynthèse indépendante de rapports d'évaluation concernant les travaux menés dans le cadre de Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, réalisée en 2021, a orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2023.
- 3.249 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements de l'évaluation mentionnée plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2023. La métasynthèse indépendante a par exemple fait ressortir la diversité des capacités d'évaluation des entités du Pacte mondial et la nécessité de les améliorer. Le Bureau coordonnera les efforts de renforcement des capacités d'évaluation, notamment en créant une communauté de pratique en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. En outre, le Bureau redoublera d'efforts pour collaborer avec d'autres entités du Pacte mondial en vue d'une programmation conjointe, en particulier en matière de renforcement des capacités des États Membres.
- 3.250 Des évaluations de certains projets et programmes seront menées en 2023 pour apprécier les résultats et l'incidence des services d'assistance et d'appui au renforcement des capacités que le Bureau fournit aux États Membres.

Exécution du programme en 2021

Amélioration des mesures de lutte contre le terrorisme prises par les États Membres, compte étant tenu des défis et possibilités que présentent les nouvelles technologies

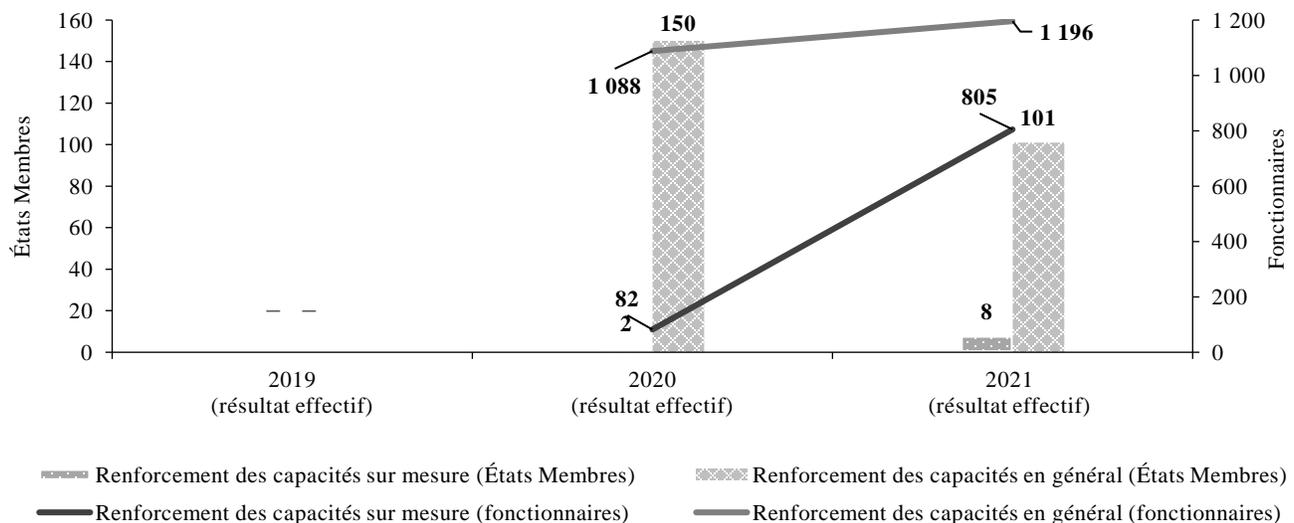
- 3.251 Dans plusieurs résolutions, l'Assemblée générale¹ et le Conseil de sécurité² se sont déclarés profondément préoccupés par l'utilisation d'Internet et d'autres technologies de l'information et des communications à des fins terroristes, et ont appelé la communauté internationale à œuvrer de concert pour empêcher les terroristes d'exploiter les nouvelles technologies pour commettre des actes terroristes. Dans le cadre de son programme mondial de lutte contre le terrorisme axé sur la cybersécurité et les technologies nouvelles, le Bureau aide les États Membres qui en font la demande à prévenir l'utilisation croissante et en évolution rapide d'Internet et d'autres technologies de l'information et des communications à des fins abusives, notamment les plateformes de médias sociaux, par des groupes terroristes, ainsi qu'à utiliser ces technologies comme outils puissants pour lutter contre le terrorisme et prévenir et combattre l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme.
- 3.252 Pour faire face à l'utilisation accrue des technologies de l'information et des communications par les terroristes pendant la pandémie de COVID-19, le Bureau élargi en 2021 son offre de formation sur mesure pour mener des enquêtes antiterroristes en ligne, y compris des enquêtes sur les médias sociaux, le dark Web et les cryptomonnaies, afin de traduire les terroristes en justice, dans le plein respect des droits humains et de la primauté du droit, d'extraire des éléments de preuve scientifique de dispositifs numériques et de réagir de manière intégrée aux cyberattaques terroristes contre des infrastructures critiques. Le Bureau a également élaboré cinq supports de connaissances qui ont été mis à la disposition de la communauté internationale. Ces mesures ont permis d'accroître les connaissances des États Membres en matière de lutte contre le terrorisme en ligne ainsi que de renforcer leurs capacités à prévenir et combattre les cyberattaques terroristes contre des infrastructures critiques et à mener des enquêtes sur des pratiques terroristes en recueillant des éléments de preuve en ligne et à partir de sources numériques.
- 3.253 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.XXXII).

¹ Voir les résolutions [60/288](#), [72/284](#) et [75/291](#).

² Voir les résolutions [2341 \(2017\)](#), [2370 \(2017\)](#), [2396 \(2017\)](#), [2462 \(2019\)](#) et [2617 \(2021\)](#).

Figure 3.XXXII

Mesure des résultats : nombre d'États Membres et de fonctionnaires dotés de capacités renforcées pour lutter contre le terrorisme en ligne



Conséquences de la pandémie

- 3.254 La poursuite de la pandémie de COVID-19 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, en particulier sur la mise en œuvre des programmes de formation du Bureau. Les dynamiques associées à la pandémie ont mis en évidence la vulnérabilité face aux formes nouvelles et émergentes de terrorisme, comme les utilisations abusives des technologies numériques, les cyberattaques contre des infrastructures critiques et la menace du bioterrorisme. Dans le cadre du programme, on a mis à profit les enseignements tirés de la fourniture d'une assistance technique depuis le début de la pandémie et on a fourni un soutien adapté et renforcé aux États Membres en leur offrant des formations sur l'intelligence artificielle, la cybersécurité, la criminalistique numérique et les enquêtes en ligne, y compris sur les enquêtes concernant le dark Web, les actifs virtuels et les cryptomonnaies, comme décrit dans la partie relative à l'exécution du programme en 2021.

Résultats escomptés pour 2023

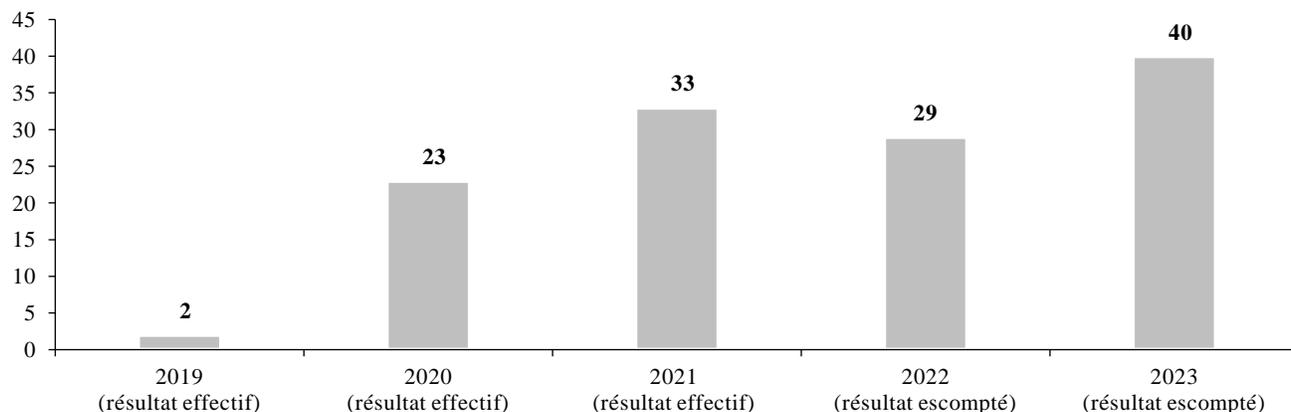
Résultat 1 : détecter et empêcher les mouvements des terroristes grâce aux données relatives aux déplacements

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 3.255 Le travail effectué par le Bureau a contribué au déploiement du logiciel goTravel et à la mise en œuvre du Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes par 10 États Membres supplémentaires, portant à 33 le nombre d'États Membres mettant en œuvre le Programme, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 26.
- 3.256 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.XXXIII).

Figure 3.XXXIII

Mesure des résultats : nombre d'États Membres mettant en œuvre le Programme de lutte contre les déplacements des terroristes (résultat cumulé)



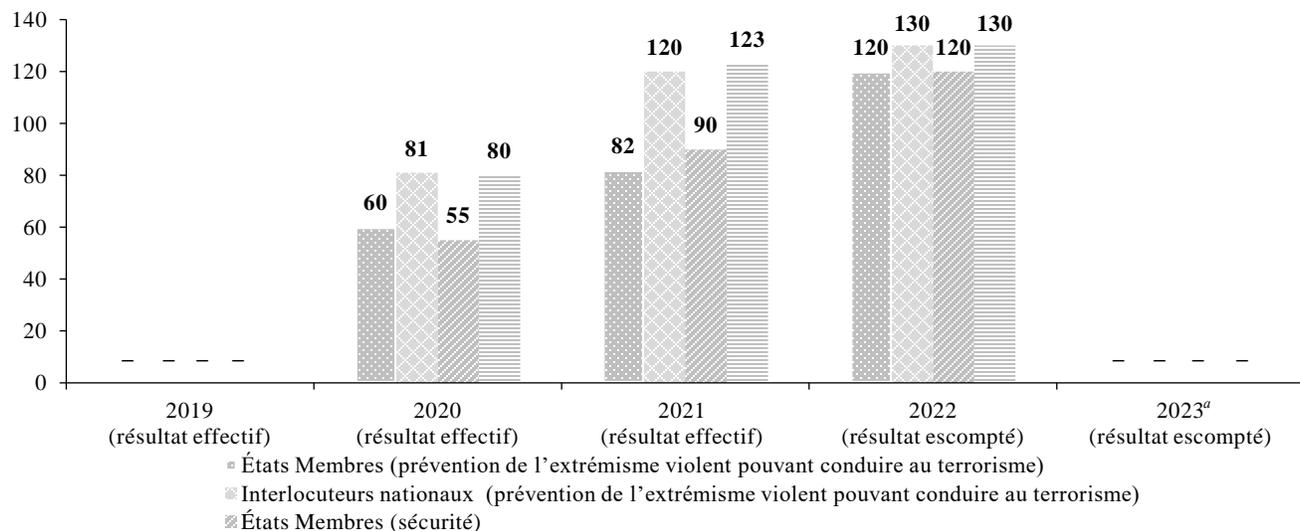
Résultat 2 : renforcer la sécurité des grands événements sportifs et prévenir l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme grâce au sport et à ses valeurs

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 3.257 Le travail effectué par le Bureau a contribué à ce que 120 interlocuteurs nationaux issus de 82 États Membres encouragent le sport et ses valeurs comme outil de prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, ce qui a permis de faire mieux que la cible de 110 interlocuteurs nationaux, mais n'a pas permis d'atteindre la cible de 90 États Membres. L'objectif n'a pas été atteint car certains États Membres ont redéfini leurs priorités pour se concentrer sur leur système national de santé dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
- 3.258 Le travail effectué par le Bureau a également contribué à ce que 123 interlocuteurs nationaux issus de 90 États Membres encouragent l'élaboration et l'adoption de politiques et pratiques de haut niveau visant à renforcer la sécurité des grands événements sportifs, ce qui a permis de faire mieux que la cible de 110 interlocuteurs nationaux, mais n'a pas permis d'atteindre la cible de 90 États Membres.
- 3.259 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.XXXIV).

Figure 3.XXXIV

Mesure des résultats : nombre d'États Membres et d'interlocuteurs nationaux pour les deux piliers du programme mondial sur le sport et la sécurité (résultat cumulé)



^a Le programme mondial s'achèvera en 2022.

Résultat 3 : renforcer la protection et l'assistance pour les victimes du terrorisme

Projet de plan-programme pour 2023

3.260 Les faits nouveaux survenus sur les plans international, régional et national ont témoigné du soutien apporté aux victimes et marqué le passage d'une solidarité symbolique à une action plus énergique en faveur de leurs droits et de leurs besoins, comme l'ont montré la création du Groupe des Amis des victimes du terrorisme et l'adoption récente de deux résolutions phares concernant les victimes du terrorisme (résolutions [72/165](#) et [73/305](#) de l'Assemblée générale). En 2018, le Bureau de lutte contre le terrorisme a lancé le Programme de soutien aux victimes du terrorisme à l'échelle mondiale, seul programme visant spécifiquement à respecter les droits des victimes du terrorisme et à répondre à leurs besoins dans l'ensemble du système des Nations Unies. Le Programme vise à faire entendre la voix des victimes et à renforcer leur rôle dans la prévention et la répression de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, à créer des mécanismes plus solides pour fournir des ressources pratiques aux victimes et à renforcer la capacité des États Membres et des organisations de la société civile à aider et à encourager les victimes du terrorisme à faire valoir leurs droits et leurs besoins.

Enseignements tirés et changements prévus

- 3.261 L'enseignement tiré est le suivant : l'accroissement de la collaboration directe avec les associations de victimes et avec les victimes a renforcé le réseau existant de victimes du terrorisme du Bureau et a permis aux États Membres de mieux soutenir les progrès en faveur des droits et des besoins des victimes. Compte tenu de cet enseignement, le Bureau élargira la portée de ses travaux aux niveaux national, régional et international afin d'offrir aux victimes davantage de possibilités de s'exprimer, et fournira aux États Membres un soutien au renforcement des capacités et une assistance technique en vue de l'élaboration de plans nationaux complets d'assistance aux victimes du terrorisme.
- 3.262 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.71)

Tableau 3.71
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Création du Groupe des Amis des victimes du terrorisme en collaboration avec 35 États Membres	Publication du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis par le système des Nations Unies dans l'appui aux États Membres en matière d'aide aux victimes du terrorisme (A/74/790), dans lequel tous les États Membres sont invités à mettre en place des cadres visant à renforcer le soutien aux victimes du terrorisme	Sensibilisation accrue des États Membres à l'importance de rattacher leurs plans nationaux à des cadres juridiques pour veiller à ce que les efforts de lutte contre le terrorisme suivent une approche globale et centrée sur les victimes	Tenue du premier Congrès mondial des victimes du terrorisme en vue d'examiner les pratiques existantes et de formuler des recommandations pour mieux protéger les droits des victimes et répondre à leurs besoins Renforcement de la capacité de deux États Membres à élaborer des plans nationaux complets d'assistance aux victimes qui soient rattachés à des cadres juridiques	Renforcement de la capacité de deux États Membres supplémentaires à élaborer des plans nationaux complets d'assistance aux victimes qui soient rattachés à des cadres juridiques

Textes des organes délibérants définissant les mandats

3.263 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le Bureau.

Résolutions de l'Assemblée générale

60/288 ; 62/272 ; 64/297	Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	71/291	Renforcer la capacité du système des Nations Unies d'aider les États Membres à appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies
64/235	Institutionnalisation de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme		
66/10	Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme	72/165	Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme
66/282 ; 68/276 ; 70/291 ; 72/284	Examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	73/305	Renforcement de la coopération internationale en matière d'aide aux victimes du terrorisme
70/254	Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent	75/291	Septième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies

Résolutions du Conseil de sécurité

2341 (2017)	2396 (2017)
2368 (2017)	2462 (2019)
2370 (2017)	2482 (2019)
2395 (2017)	2617 (2021)

Produits

3.264 On trouvera dans le tableau 3.72 les produits retenus pour le Bureau.

Tableau 3.72

Bureau de lutte contre le terrorisme : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	3	2	4
Rapports du Secrétaire général :				
1. Rapport sur l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies par les organismes des Nations Unies, destiné à l'Assemblée générale	–	1	–	1
2. Rapports sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, également appelé Daech), destinés au Conseil de sécurité	2	2	2	2
3. Rapport intitulé « Un monde contre la violence et l'extrémisme violent », destiné à l'Assemblée générale	1	–	–	–
4. Rapport sur les progrès réalisés par le système des Nations Unies dans l'appui aux États Membres en matière d'aide aux victimes du terrorisme, destiné à l'Assemblée générale	–	–	–	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	15	39	17	42
5. Réunion de l'Assemblée générale consacrée à l'examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	–	26	–	26
6. Exposés sur le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, présentés à l'Assemblée générale	4	4	4	4
7. Exposés au Conseil de sécurité	2	2	2	2
8. Exposés au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste (Comité contre le terrorisme)	2	2	4	2
9. Exposés au Conseil consultatif du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme	4	2	4	5
10. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
11. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
12. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	257	509	284	545
13. Conférence de haut niveau consacrée aux questions liées à la lutte antiterroriste	2	7	–	7
14. Conférences régionales consacrées aux questions techniques liées à la lutte antiterroriste	12	11	4	32
15. Activités de formation au renforcement des capacités et ateliers consacrés à des thématiques techniques	243	491	280	506
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	5	19	5	11

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
16. Activités ou documents sur les enseignements tirés de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, les pratiques optimales en la matière et des sujets thématiques connexes	5	19	5	11

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : initiatives de mobilisation ; consultations avec les États Membres consacrées aux priorités et stratégies mondiales, régionales et nationales ; réunions d'information trimestrielles à l'intention des États Membres ; Semaine de la lutte contre le terrorisme.

Bases de données et supports numériques : Plateforme mondiale des Nations Unies pour la coordination contre le terrorisme, mettant en relation environ 900 personnes référentes de 43 entités du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme et de 131 États Membres ; plateforme « Connect & Learn », comprenant une formation en ligne et des communautés de pratique pour environ 800 membres.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : manifestations de commémoration, activités de lancement, supports promotionnels, réunions-déjeuners, manifestations parallèles, conférences régionales et expositions.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués, communiqués et conférences de presse, et autres interventions médiatiques.

Plateformes numériques et contenus multimédias : contenus pour le site Web et les plateformes de médias sociaux du Bureau.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

3.265 On trouvera dans les tableaux 3.73 à 3.75 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 3.73

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Postes	1 387,5	1 504,5	–	4 134,0	–	4 134,0	274,8	5 638,5
Autres dépenses de personnel	0,1	–	–	–	–	–	–	–
Consultants	–	158,9	(158,9)	–	–	(158,9)	(100)	–
Voyages du personnel	22,2	62,0	–	192,3	–	192,3	310,2	254,3
Services contractuels	7,0	4,7	–	–	–	–	–	4,7
Frais généraux de fonctionnement	15,8	14,6	–	37,8	–	37,8	258,9	52,4
Fournitures et accessoires	–	1,5	–	7,5	–	7,5	500,0	9,0
Mobilier et matériel	0,2	–	–	29,3	–	29,3	–	29,3
Total	1 432,8	1 746,2	(158,9)	4 400,9	–	4 242,0	242,9	5 988,2

Tableau 3.74

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2022	8	1 SGA, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 2 G(AC)
Conversion	25	1 D-2, 3 D-1, 4 P-5, 5 P-4, 3 P-3 et 9 G(AC)
Effectif proposé pour 2023	33	1 SGA, 2 D-2, 3 D-1, 5 P-5, 6 P-4, 5 P-3 et 11 G(AC)

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Tableau 3.75

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements					Total	Effectif proposé pour 2023
	Effectif approuvé pour 2022	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							
SGA	1	–	–	–	–	–	1
D-2	1	–	1	–	–	–	2
D-1	–	–	3	–	–	–	3
P-5	1	–	4	–	–	–	5
P-4	1	–	5	–	–	–	6
P-3	2	–	3	–	–	–	5
Total partiel	6	–	16	–	–	–	33
Agents des services généraux et des catégories apparentées							
G(AC)	2	–	9	–	–	–	11
Total partiel	2	–	9	–	–	–	11
Total	8	–	25	–	–	–	33

3.266 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 3.76 à 3.78 et la figure 3.XXXV.

3.267 Comme le montrent les tableaux 3.76 1) et 3.77 1), les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 5 988 200 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 4 242 000 dollars (242,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022. La variation découle des deux facteurs suivants : a) des ajustements techniques ; b) des nouveaux mandats et des mandats élargis. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 3.76

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement et composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	Changements						Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Programme de travail	1 432,8	1 746,2	(158,9)	4 400,9	–	4 242,0	242,9	5 988,2	
Total partiel (1)	1 432,8	1 746,2	(158,9)	4 400,9	–	4 242,0	242,9	5 988,2	

Titre II Affaires politiques

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	2021	2022	Changements	Pourcentage	2023
	(dépenses effectives)	(estimations)			(prévisions)
Programme de travail	54 402,2	66 004,6	(4 400,9)	(6,7)	61 603,7
Total partiel (2)	54 402,2	66 004,6	(4 400,9)	(6,7)	61 603,7
Total	55 835,0	67 750,8	(158,9)	(0,2)	67 591,9

Tableau 3.77

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2023, par source de financement et composante

(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

Composante	Effectif approuvé pour 2022	Changements			Total	Effectif proposé pour 2023
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Programme de travail	8	–	25	–	25	33
Total partiel (1)	8	–	25	–	25	33

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	2022 (estimations)	Changements	2023 (prévisions)
Programme de travail	190	(25)	165
Total partiel (2)	190	(25)	165
Total	198	–	198

Tableau 3.78

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 387,5	1 504,5	–	4 134,0	–	4 134,0	274,8	5 638,5
Autres objets de dépense	45,3	241,7	(158,9)	266,9	–	108,0	44,7	349,7
Total	1 432,8	1 746,2	(158,9)	4 400,9	–	4 242,0	242,9	5 988,2

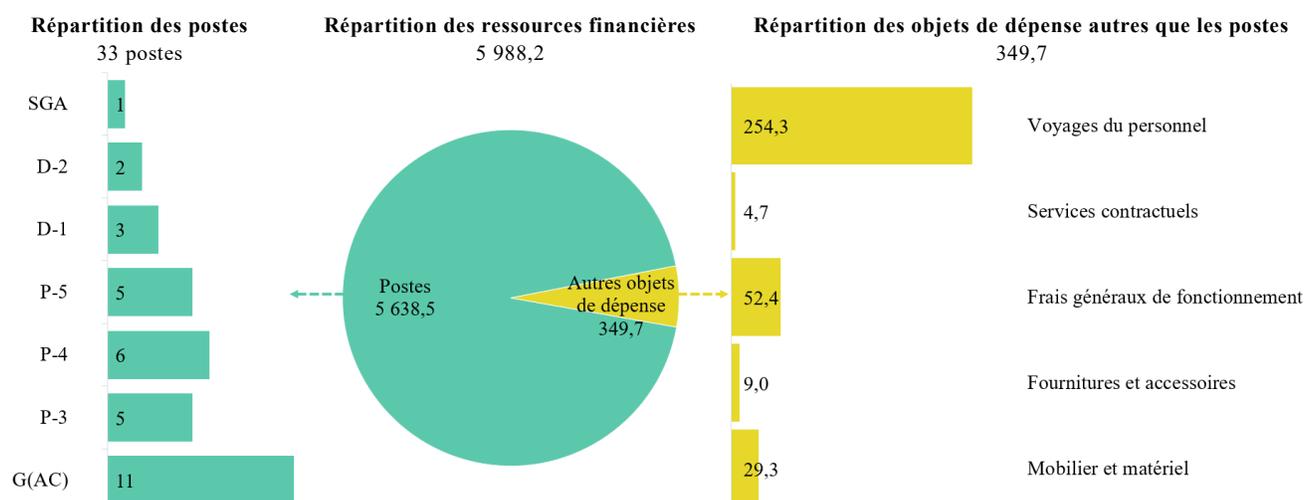
Postes, par catégorie

Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	6	–	16	–	16	22
---	---	---	----	---	----	----

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	9	–	9		11
Total		8	–	25	–	25		33

Figure 3.XXXV
Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Explications concernant les variations, par facteur

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Ajustements techniques

3.268 Comme le montre le tableau 3.73, les changements s’expliquent par le non-renouvellement de crédits de 158 900 dollars au titre des consultants chargés d’aider le Bureau à exécuter la demande formulée par l’Assemblée générale, dans sa résolution 75/291, d’évaluer les méthodes et outils relatifs à un cadre de résultats pour assurer la mise en œuvre intégrale, équilibrée et intégrée de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies par les entités relevant de l’Assemblée générale.

Nouveaux mandats et mandats élargis

3.269 Au paragraphe 85 de sa résolution 75/291, l’Assemblée générale a souligné la nécessité de continuer à rechercher des sources de financement favorisant la mise en œuvre intégrée et équilibrée de tous les piliers de la Stratégie dans l’ensemble du système des Nations Unies, de manière efficace, et s’est félicitée à cet égard que les États Membres continuent à verser des contributions volontaires. Elle a également rappelé sa résolution 71/291, dans laquelle elle a souligné la nécessité de faire en sorte que le Bureau de lutte contre le terrorisme soit doté de suffisamment de moyens et de ressources pour mener à bien les activités prescrites et, à cet égard, a invité le Secrétaire général à évaluer soigneusement les finances du Bureau et à lui présenter en 2022 des recommandations budgétaires, si nécessaire et sur la base de l’évaluation technique. Le Secrétaire général a informé l’Assemblée

que le Bureau entreprendrait une évaluation technique durant la deuxième moitié de 2021 et que, suivant le résultat de cette évaluation, toute incidence budgétaire sur le budget-programme serait ajoutée au projet de budget-programme pour 2023.

- 3.270 L'évaluation technique comprenait un examen des mandats, des activités et de la situation financière du Bureau, y compris de la nécessité de contribuer à renforcer le dispositif des Nations Unies pour la lutte antiterroriste de façon à obtenir des résultats plus durables et à positionner le Bureau d'une manière qui lui permette de mieux aider les États Membres à faire face aux menaces, anciennes comme nouvelles. L'évaluation a mis en évidence le nombre croissant de demandes de services et de soutien du Bureau, notamment dans les domaines suivants : a) programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités pour les États Membres qui en font la demande ; b) mesures de lutte contre le financement du terrorisme, notamment la mise en commun des meilleures pratiques permettant d'empêcher les attentats terroristes contre des cibles particulièrement vulnérables, notamment des infrastructures critiques et des lieux publics ; c) nécessité de renforcer la coordination et l'harmonisation de l'action que mènent les différentes entités signataires du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme. L'évaluation a également permis de recenser les vulnérabilités existantes, notamment le manque de financement prévisible et régulier. Au moment de l'évaluation, les ressources extrabudgétaires représentaient 97 % du budget total du Bureau, les 3 % restants relevant du budget ordinaire. Pour ce qui est des effectifs, sur les 176 membres du personnel en poste, 8 postes (4,5 %) étaient financés au moyen du budget ordinaire et les 168 postes restants (95,5 %) étaient financés au moyen des ressources extrabudgétaires. Si le système des contributions volontaires a eu des effets positifs sur l'exécution du programme, et a notamment facilité la progression des activités opérationnelles pour répondre à la demande croissante de soutien du Bureau, la dépendance excessive à l'égard de ce modèle pose des problèmes considérables pour la durabilité de l'exécution du mandat. La base de donateurs pour les contributions volontaires au Bureau non préaffectées est très limitée, ce qui génère des vulnérabilités intrinsèques pour la poursuite de l'exécution du mandat institutionnel. L'évaluation a également permis de constater qu'il était nécessaire de renforcer la gouvernance, le suivi et l'évaluation du programme ainsi que la gestion de l'information.
- 3.271 Dans la recommandation issue de l'évaluation technique, il a été proposé de transformer 49 emplois de temporaire de base financés par des contributions volontaires en postes financés au moyen du budget ordinaire (intégralement ou de manière échelonnée entre 2023 et 2024). Ces 49 postes sont essentiels pour garantir la poursuite de l'exécution des cinq fonctions principales³ du Bureau, à savoir : a) piloter l'action menée au titre des divers mandats de lutte contre le terrorisme de l'Assemblée générale qui ont été confiés au Bureau à l'échelle du système des Nations Unies ; b) renforcer la coordination et la cohérence des activités des 38 entités composant l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme pour assurer la mise en œuvre équilibrée des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ; c) accroître l'aide que l'Organisation fournit aux États Membres pour renforcer leurs capacités de lutte contre le terrorisme ; d) promouvoir davantage les activités de lutte contre le terrorisme de l'Organisation, leur donner une plus grande visibilité et renforcer la mobilisation de ressources dans ce domaine ; e) veiller à ce que la priorité voulue soit accordée à la lutte contre le terrorisme dans l'ensemble du système des Nations Unies et à ce que les travaux importants menés s'agissant de la prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme soient fermement ancrés dans la Stratégie. Cette transformation permettrait également d'intégrer des fonctions liées aux droits humains et à l'égalité des genres ainsi que de garantir la mise en œuvre équilibrée du quatrième pilier de la Stratégie, à savoir des mesures garantissant le respect des droits humains et la primauté du droit en tant que base fondamentale de la lutte antiterroriste, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 75/291.

³ Dans sa résolution 71/291, l'Assemblée générale a créé le Bureau de lutte contre le terrorisme, auquel elle a accordé les cinq fonctions définies dans le rapport du Secrétaire général sur la capacité du système des Nations Unies d'aider les États Membres à appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (A/71/858).

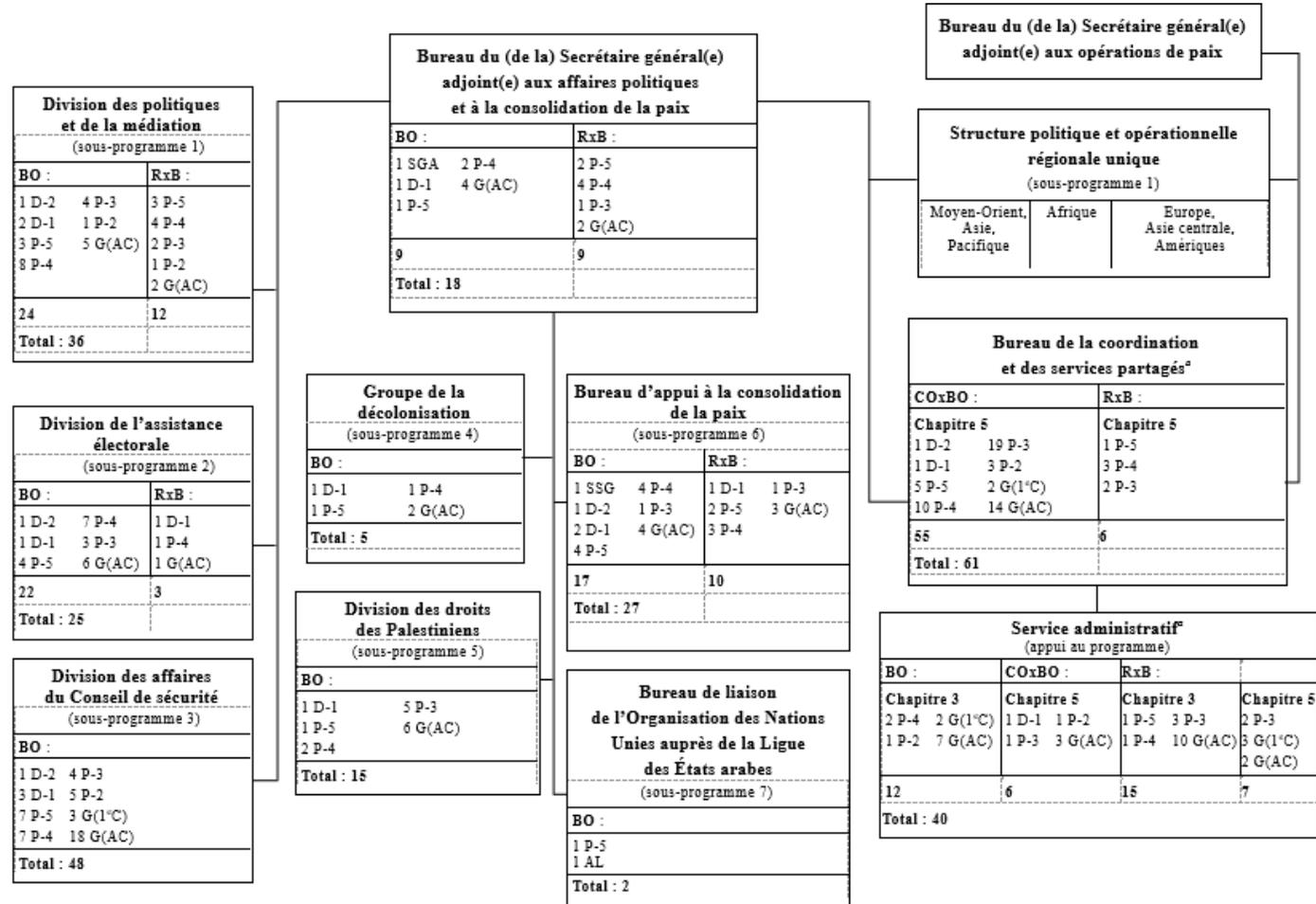
- 3.272 Le Secrétaire général a prévu de mettre en œuvre les recommandations issues de l'évaluation de manière progressive, en transformant 25 emplois de temporaire financés au moyen de ressources extrabudgétaires en postes inscrits au budget ordinaire en 2023, et en proposant de transformer les 24 emplois de temporaire restants en postes inscrits au budget ordinaire dans le projet de budget-programme pour 2024, sous réserve des décisions de l'Assemblée générale.
- 3.273 Comme le montre le tableau 3.73, les changements se traduisent par une hausse de 4 400 900 dollars, dont 4 134 000 dollars au titre des postes et 266 900 au titre des autres objets de dépense, qui s'explique comme suit :
- a) **Postes.** L'augmentation prévue de 4 134 000 dollars tient au fait qu'il est proposé de transformer 25 emplois de temporaire financés au moyen de contributions volontaires en postes inscrits au budget ordinaire (voir annexe III) ;
 - b) **Autres objets de dépense.** L'augmentation prévue de 266 900 dollars s'explique comme suit :
 - i) 192 300 dollars pour couvrir les dépenses au titre des voyages officiels des 25 emplois qu'il est proposé de transformer ;
 - ii) des objets de dépense autres que les postes liés à ces 25 emplois (37 800 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement, 7 500 dollars au titre des fournitures et accessoires et 29 300 au titre du mobilier et du matériel).

Ressources extrabudgétaires

- 3.274 Comme le montrent les tableaux 3.76 2) et 3.77 2), le Bureau reçoit des ressources extrabudgétaires qui complètent les ressources du budget ordinaire et continuent d'être primordiales pour l'exécution de ses mandats. Pour 2023, il devrait bénéficier de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 61 603 700 dollars, dont 165 emplois, à l'appui des activités prescrites. Ces prévisions font apparaître une diminution de 4 400 900 dollars par rapport aux prévisions pour 2022, du fait qu'il est proposé de transformer 25 emplois de temporaire en postes inscrits au budget ordinaire en 2023. Le Bureau continuera d'utiliser des ressources extrabudgétaires pour renforcer sa présence sur le terrain et soutenir les États Membres et de s'employer à mettre au point des solutions novatrices pour aider les États à renforcer leurs capacités. Les ressources extrabudgétaires sont estimées à 91,1 % des ressources totales du Bureau en 2023.
- 3.275 Le Bureau reçoit également des contributions volontaires en nature, notamment en ce qui concerne les espaces de bureaux, le mobilier et le matériel, le stationnement et les services opérationnels, d'une valeur approximative de 520 500 dollars.
- 3.276 C'est au Bureau qu'il incombe de superviser l'utilisation des ressources extrabudgétaires, conformément à la délégation de pouvoir du Secrétaire général.

Organigramme et répartition des postes pour 2023

A. Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix



^a Conformément à la résolution 72/262 C, dans laquelle l'Assemblée générale a souligné que les mesures visant à restructurer le pilier Paix et sécurité de l'Organisation devaient être appliquées dans le respect le plus strict des mandats et des décisions et résolutions de l'Assemblée et du Conseil de sécurité, sans modification des mandats, des fonctions ou des sources de financement établis, les informations concernant les postes demandés au chapitre 5 sont fournies à titre indicatif.

^b Basé au Caire, le Bureau de liaison est dirigé par le (la) Directeur(trice) de la Division du Moyen-Orient et relève du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) aux affaires politiques et à la consolidation de la paix.

B. Structure politique et opérationnelle régionale unique^a

Bureau du (de la) Sous-secrétaire général(e), Moyen-Orient, Asie, Pacifique			
BO :		COxBO :	
Chapitre 3	Chapitre 5	Chapitre 5	
1 SSG	1 G(AC)	1 P-4	
1 P-5			
1 P-3			
2 G(AC)			
5	1	1	
Total : 7			

Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e), Afrique			
BO :		COxBO :	
Chapitre 3	Chapitre 5	Chapitre 5	Chapitre 3
1 P-4	1 SSG	1 P-5	1 D-1
2 G(AC)	1 P-5	1 P-4	1 P-5
	1 G(AC)	1 P-3	2 P-3
		1 G(AC)	
3	3	4	4
Total : 14			

Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e), Europe, Asie centrale, Amériques			
BO :		COxBO :	
Chapitre 3	Chapitre 5		
1 SSG	1 G(AC)		
1 P-5			
1 P-3			
2 G(AC)			
5	1		
Total : 6			

Division de l'Afrique de l'Est			
BO :		COxBO :	
Chapitre 3	Chapitre 5	Chapitre 5	Chapitre 3
1 D-2	1 D-1	1 D-1	1 P-4
2 P-5	1 G(AC)	2 P-5	1 P-3
4 P-4		5 P-4	
4 P-3 ^b		2 P-3	
2 P-2		1 P-2	
5 G(AC)		3 G(AC)	
1 AL ^b			
19	2	14	2
Total : 37			

Division de l'Afrique de l'Ouest			
BO :		COxBO :	
Chapitre 3	Chapitre 5		
1 D-2	3 P-3	1 D-1	
1 D-1	2 P-2	1 P-5	
2 P-5	5 G(AC)	2 P-4	
2 P-4		2 P-3	
		2 G(AC)	
16		8	
Total : 24			

Division de l'Afrique du Nord			
BO :		COxBO :	
Chapitre 3	Chapitre 5	Chapitre 5	Chapitre 3
2 P-3	1 D-2	1 D-1	1 P-3
2 P-2	1 P-5	1 P-3	
1 G(AC)		2 G(AC)	
5	2	4	1
Total : 12			

Division de l'Europe et de l'Asie centrale			
BO :		COxBO :	
Chapitre 3	Chapitre 5	Chapitre 3	
1 D-2	1 D-1	2 P-5	
2 P-5	1 P-5	1 P-4	
2 P-4	2 P-4	3 P-3	
2 P-3	1 P-2		
1 P-2	1 G(AC)		
3 G(AC)			
11	6	6	
Total : 23			

Division de l'Afrique centrale et de l'Afrique australe			
BO :		COxBO :	
Chapitre 3	Chapitre 5	Chapitre 5	Chapitre 3
1 D-1	1 D-2	1 D-1	1 P-5
2 P-5	1 D-1	2 P-5	1 P-3
4 P-4	1 P-3	3 P-4	1 P-2
2 P-3	2 G(AC)	3 P-3	
2 P-2		1 P-2	
3 G(AC)		3 G(AC)	
14	5	13	3
Total : 35			

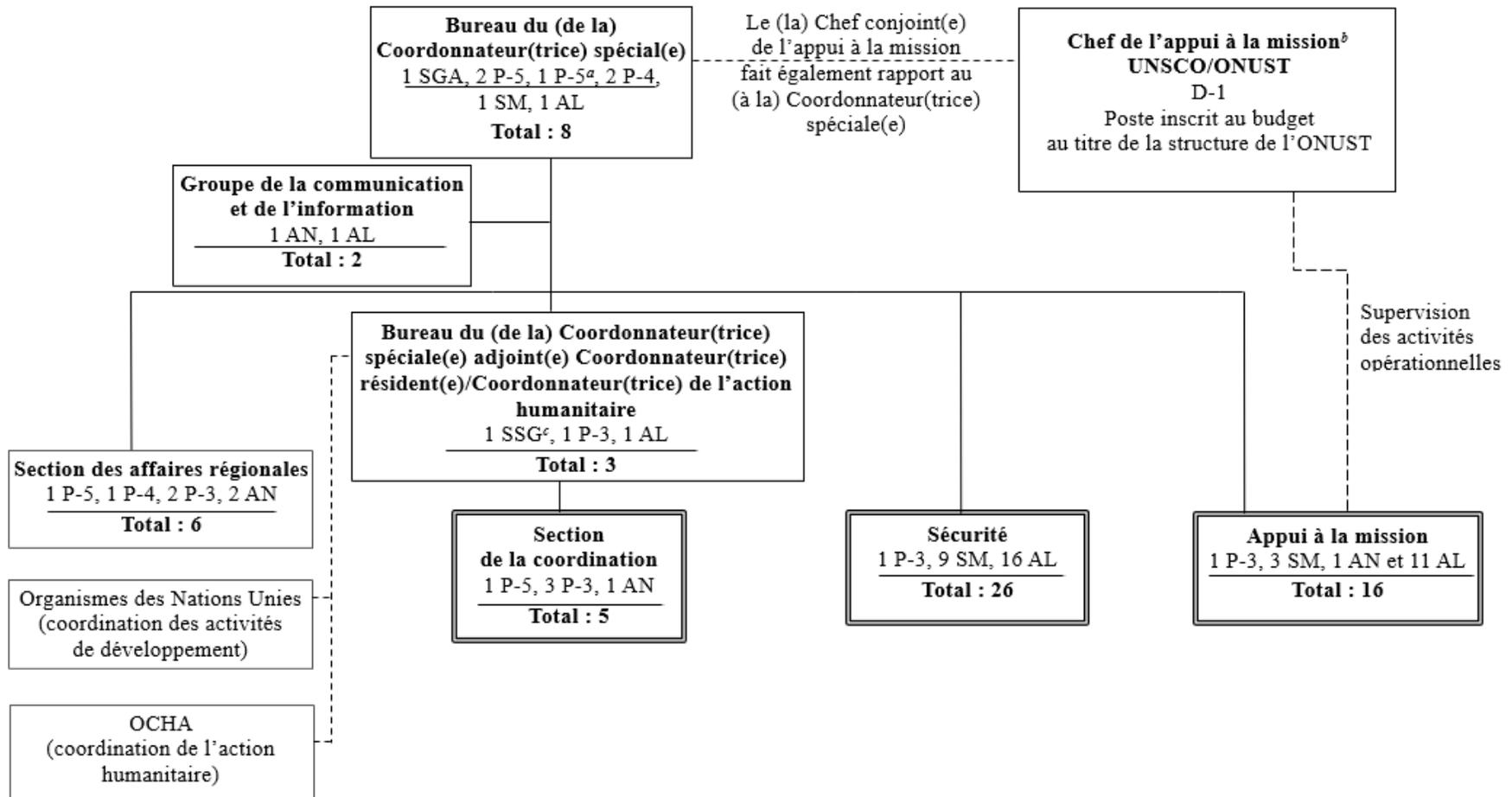
Division de l'Asie et du Pacifique			
BO :		COxBO :	
Chapitre 3	Chapitre 5	Chapitre 5	Chapitre 3
1 D-1	1 D-2	1 P-3	3 P-4
2 P-5			
2 P-4			
5 P-3			
2 P-2			
4 G(AC)			
16	1	1	3
Total : 21			

Division des Amériques	
BO :	RxB :
Chapitre 3	Chapitre 3
1 D-2	1 P-3
1 D-1	
4 P-5	
3 P-4	
1 P-3	
2 P-2	
4 G(AC)	
16	1
Total : 17	

^a Conformément à la résolution 72/262 C, dans laquelle l'Assemblée générale a souligné que les mesures visant à restructurer le pilier Paix et sécurité de l'Organisation devaient être appliquées dans le respect le plus strict des mandats et des décisions et résolutions de l'Assemblée et du Conseil de sécurité, sans modification des mandats, des fonctions ou des sources de financement établis, les informations concernant les postes demandés au chapitre 5 sont fournies à titre indicatif.

^b 1 P-3 et 1 AL sont basés à Nairobi.

C. Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

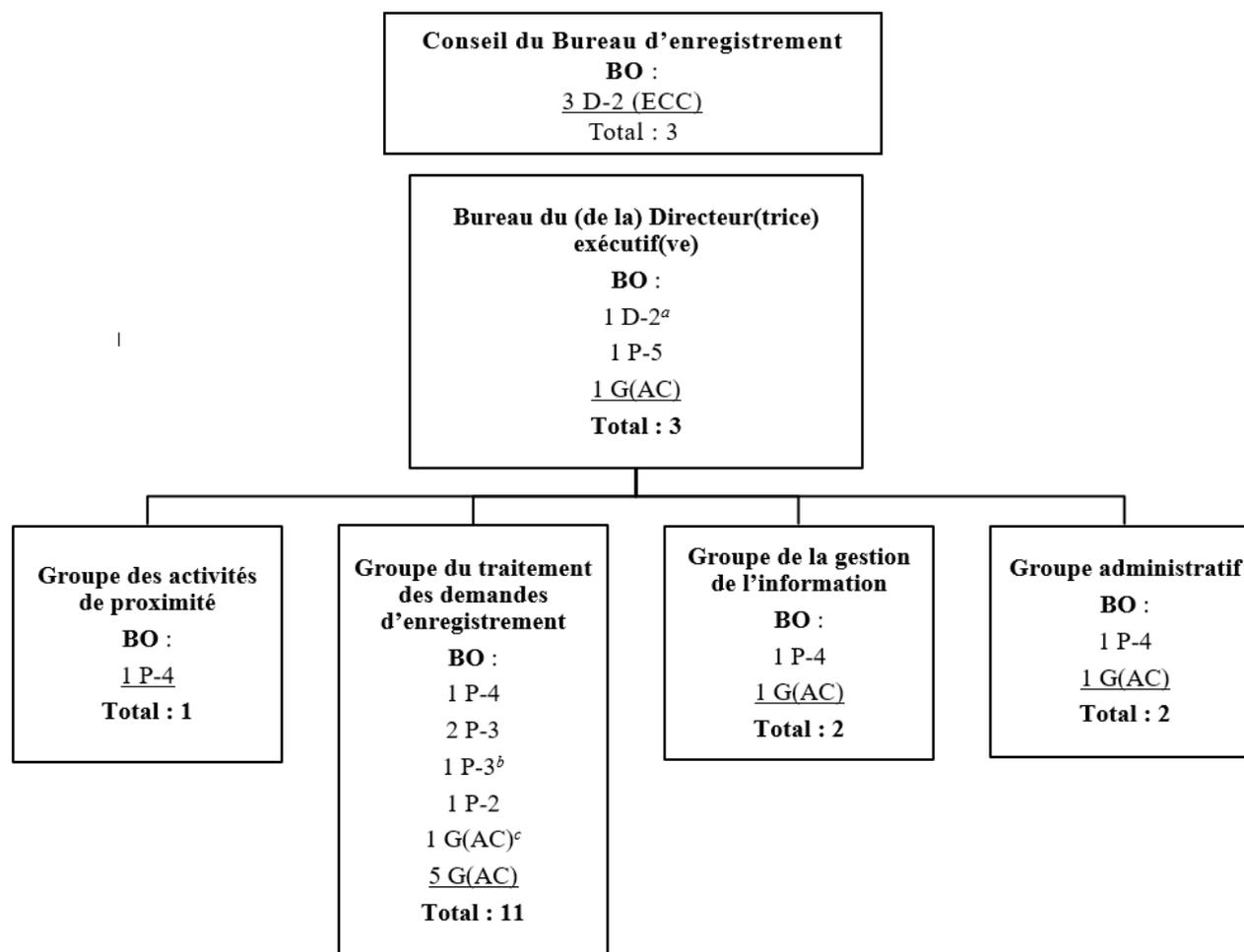


^a Reclassement d'un poste d'attaché(e) de liaison (P-4), qui deviendrait un poste d'attaché(e) de liaison (hors classe) (P-5).

^b Le poste de chef de l'appui à la mission, commun à l'ONUST et à l'UNSCO, est inscrit dans le budget au titre de la structure de l'ONUST.

^c Les dépenses afférentes au poste sont prises en charge à parts égales par le Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) et le Bureau de la coordination des activités de développement.

D. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé

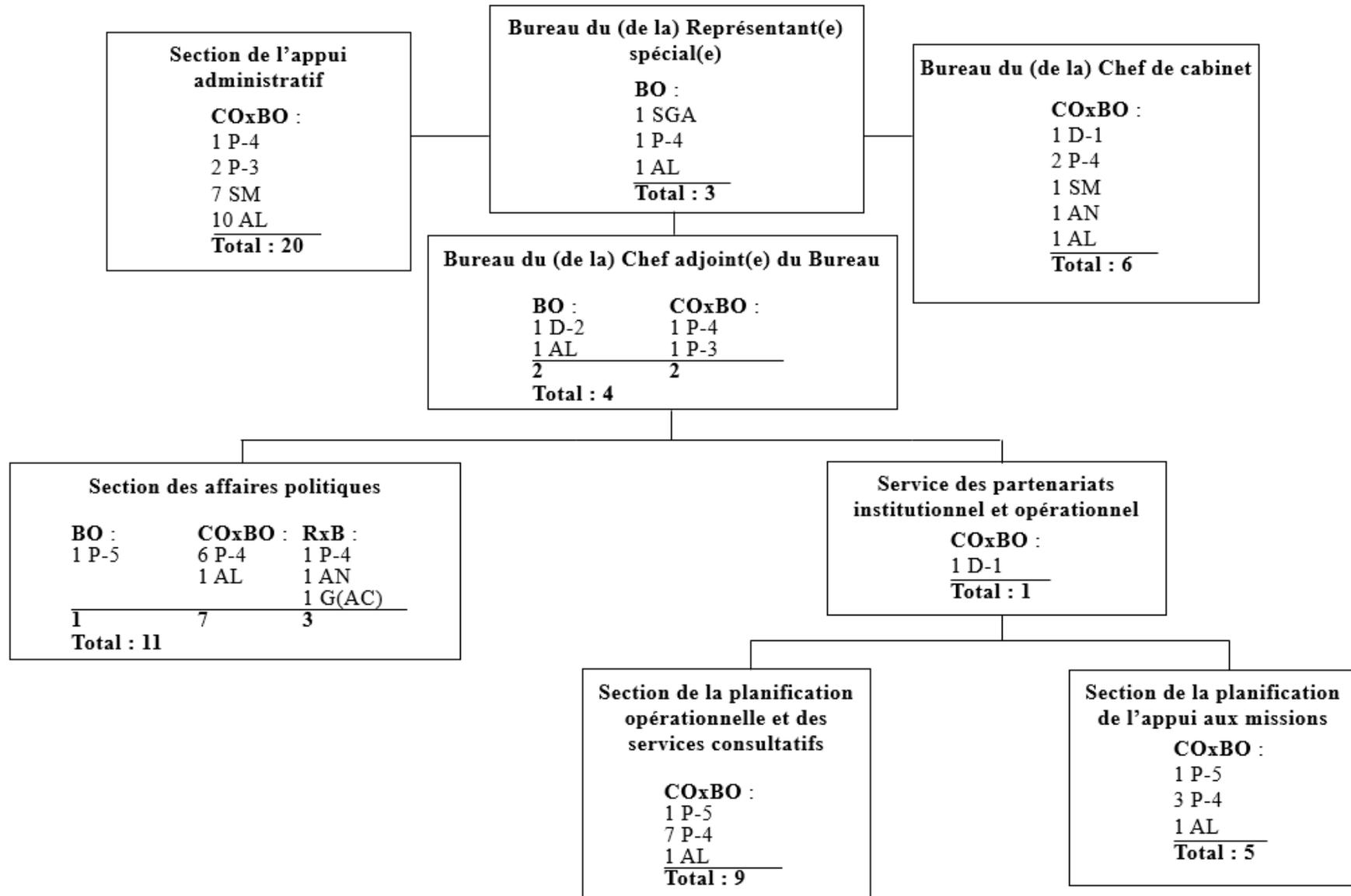


^a Le (la) Directeur(trice) exécutif(ve) du Bureau d'enregistrement des dommages est membre de droit du Conseil.

^b Création d'un poste de juriste (P-3).

^c Transfert en provenance du Groupe des activités de proximité.

E. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

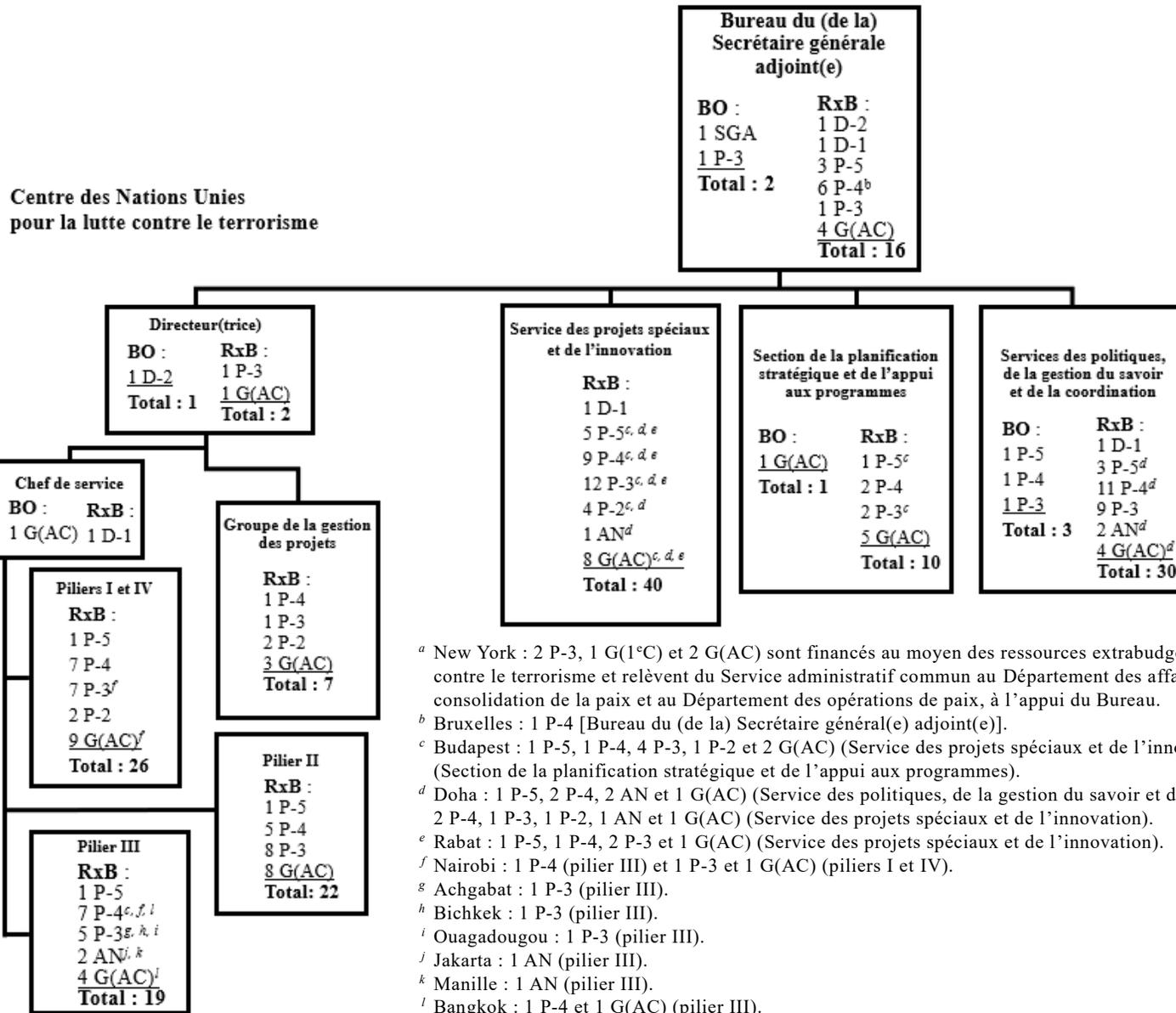


F. Bureau de lutte contre le terrorisme

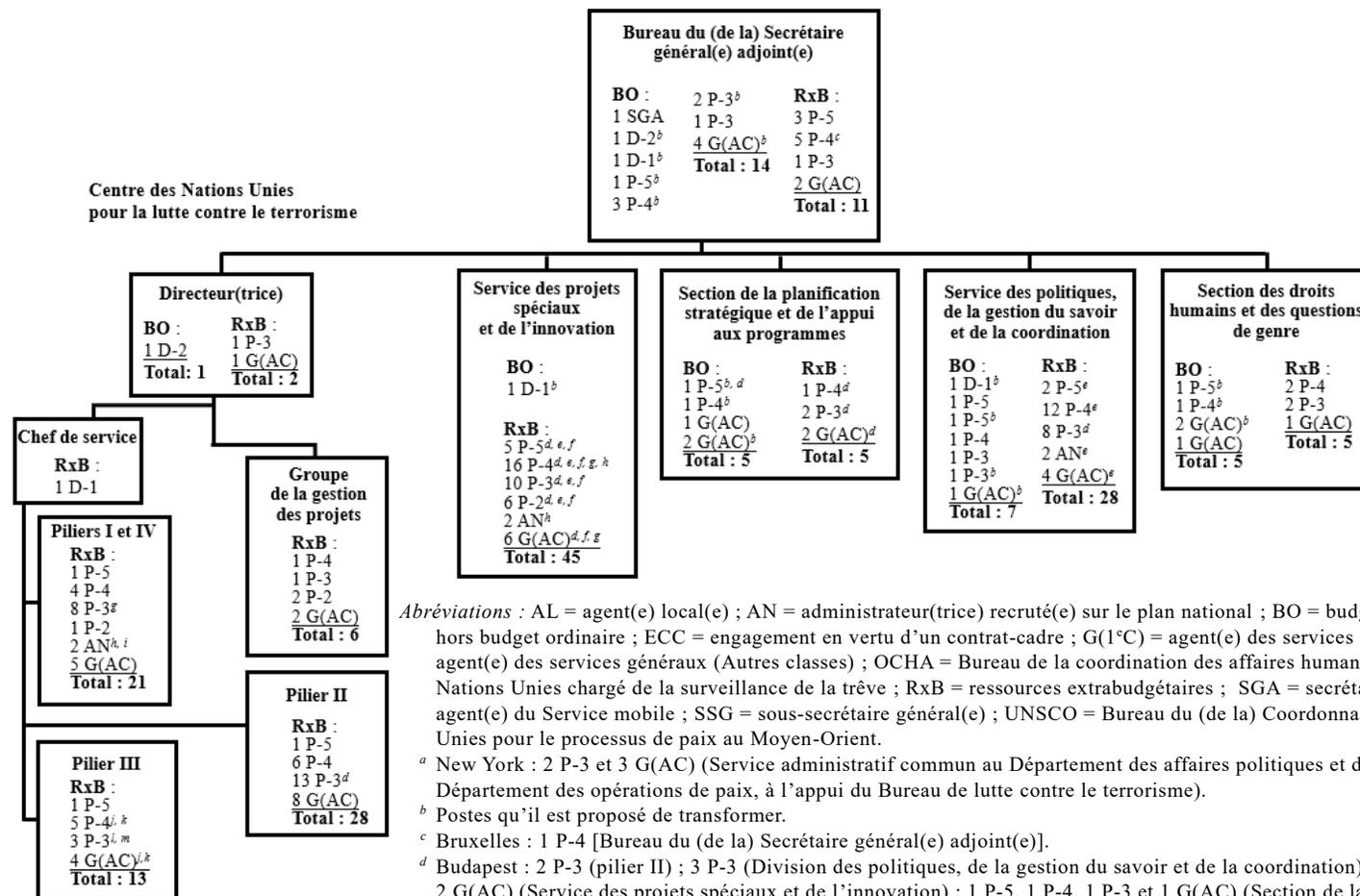
On trouvera ci-après deux organigrammes, le premier montrant la structure retenue pour 2022 [voir [A/76/6 \(Sect. 3\)](#) et [A/76/6 \(Sect. 3\)/Corr.1](#)] et le second la structure qui est proposée pour 2023.

Justification des changements proposés

La proposition de création d'une Section des droits humains et des questions de genre est conforme aux recommandations issues de l'évaluation technique. Cette section permettrait de généraliser la prééminence des droits humains et des questions de genre dans les activités du Bureau et aiderait les entités du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme et les États Membres à mettre en œuvre efficacement le quatrième pilier de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

1. Organigramme et répartition des postes approuvés pour 2022^a

2. Organigramme et répartition des postes proposés pour 2023^a



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; COxBO = quotes-parts hors budget ordinaire ; ECC = engagement en vertu d'un contrat-cadre ; G(1^{re} C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; OCHA = Bureau de la coordination des affaires humanitaires ; ONUST = Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; UNSCO = Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient.

^a New York : 2 P-3 et 3 G(AC) (Service administratif commun au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix, à l'appui du Bureau de lutte contre le terrorisme).

^b Postes qu'il est proposé de transformer.

^c Bruxelles : 1 P-4 [Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e)].

^d Budapest : 2 P-3 (pilier II) ; 3 P-3 (Division des politiques, de la gestion du savoir et de la coordination) ; 1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 P-2 et 2 G(AC) (Service des projets spéciaux et de l'innovation) ; 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC) (Section de la planification stratégique et de l'appui aux programmes).

^e Doha : 1 P-5, 3 P-4, 2 AN et 2 G(AC) (Service des politiques, de la gestion du savoir et de la coordination) ; 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 1 P-2 (Service des projets spéciaux et de l'innovation).

^f Rabat : 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 1 AN et 1 G(AC) (Service des projets spéciaux et de l'innovation).

^g Madrid : 2 P-4, 2 P-3 et 1 G(AC) (Service des projets spéciaux et de l'innovation).

^h Manille : 1 AN (piliers I et IV) ; 1 P-4 et 1 AN (Service des projets spéciaux et de l'innovation).

ⁱ Jakarta : 1 AN (piliers I et IV).

^j Nairobi : 1 P-4 et 1 G(AC) (pilier III).

^k Bangkok : 1 P-4 et 1 G(AC) (pilier III).

^l Achgabat : 1 P-3 (pilier III).

^m Ouagadougou : 1 P-3 (pilier III).

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

[A/76/7](#) et [A/76/7/Corr.1](#)

Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur le modèle durable seront communiquées dans le prochain projet de budget (par. II.66).

Quatre ans après sa mise en place, le Bureau de lutte contre le terrorisme passe maintenant de la phase de consolidation à un modèle durable afin de remplir ses fonctions multiformes de la manière la plus souple possible et la plus axée sur les résultats, notamment en assurant une présence sur le terrain qui permettra de promouvoir la coordination, de rapprocher les programmes de leurs bénéficiaires et d'accroître les retombées de ces programmes. Il continuera de tirer parti d'un vaste ensemble d'outils, conçus pendant la pandémie pour assurer la continuité des activités grâce à des solutions novatrices et virtuelles, de collaborer et de s'associer avec les États Membres, de diriger le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme et de fournir un appui efficace aux États Membres qui en font la demande, au moyen de programmes intégrés et mondiaux de renforcement des capacités, menés en coopération avec ses partenaires du Pacte mondial, afin de s'attaquer aux problèmes les plus pressants en matière de lutte contre le terrorisme.

Le Bureau a mis au point un nouveau plan stratégique quadriennal assorti d'objectifs stratégiques qui éclairent les travaux qu'il mène conformément à son mandat et aux priorités définies dans la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, dans les résolutions relatives à l'examen de l'application de la Stratégie et dans les autres résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme, ainsi que d'un nouveau programme et d'un cadre de résultats destinés à orienter ses travaux de renforcement des capacités. Le plan stratégique s'accompagne d'une solide stratégie de communication et de visibilité et d'une stratégie de mobilisation des ressources dont l'objectif est d'assurer au Bureau un financement durable, diversifié et prévisible de son programme et de ses activités.

Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur l'évaluation du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme seront communiquées dans le prochain projet de budget (par. II.68).

Le Bureau a beaucoup investi dans l'élaboration de son programme de travail et le renforcement de sa capacité institutionnelle à s'acquitter des fonctions qui lui ont été confiées, sur la base des priorités en matière de lutte contre le terrorisme énoncées par l'Assemblée générale, notamment dans le cadre des

examens de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies qu'elle a menés en 2018 et 2021. Il a rationalisé ses méthodes et procédures de travail et renforcé sa capacité de suivi et d'évaluation, notamment en mettant au point et en appliquant des documents de gouvernance et d'orientation internes (politiques, instructions générales et directives internes), alignés sur les règlements, règles et bonnes pratiques de l'Organisation, en réponse aux recommandations formulées dans les rapports d'audit et d'évaluation.

Annexe III

Récapitulatif, par composante, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	(1) 1	P-4 P-5	Reclassement d'un poste d'attaché(e) de liaison (P-4) en un poste d'attaché(e) de liaison (hors classe) (P-5)	La proposition de reclassement s'explique par la montée de la violence en mai 2021 et la nécessité de maintenir la cessation des hostilités. Le Bureau a intensifié ses échanges avec les groupes armés, les hauts responsables de l'armée et des forces de sécurité et les représentants des États de la région. Le (la) titulaire du poste serait chargé(e) de diriger les efforts de négociation avec les parties, de représenter le (la) Coordonnateur(trice) spécial(e) aux réunions et aux pourparlers et de fournir des conseils stratégiques sur la stratégie, les communications, les activités et le programme de travail de la mission. Compte tenu de la complexité et du caractère délicat de ces processus, ainsi que de la nécessité de maintenir des contacts réguliers avec les hauts responsables gouvernementaux et les représentants des groupes armés et des mouvements politiques, le (la) titulaire doit avoir une expérience d'encadrement, maîtriser la langue arabe et avoir de solides connaissances et une vaste expérience de la région. Le reclassement du poste d'attaché(e) de liaison (P-4), qui deviendrait un poste d'attaché(e) de liaison (hors classe) (P-5), permettrait de garantir une collaboration plus efficace entre le (la) Coordonnateur(trice) spécial(e) et les représentants des parties et des pays concernés dans la région.
Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé	(1) 1	P-4 P-3	Suppression d'un poste de coordonnateur(trice) (P-4) au Bureau du (de la) Directeur(trice) exécutif(ve) Création d'un poste de juriste (P-3) au Groupe du traitement des demandes d'enregistrement	Pour traiter l'arriéré de demandes à examiner et présenter au Conseil du Bureau d'enregistrement et résorber cet arriéré, notamment celui des demandes les plus complexes, le Bureau d'enregistrement des dommages avait revu son effectif et sa composition. Si le (la) coordonnateur(trice) (P-4) jouait un rôle important au tout début des activités du Bureau, la nécessité de ce poste a progressivement diminué à mesure des progrès réalisés dans l'exécution de son mandat. Compte tenu du niveau actuel de maturité des opérations du Bureau, il est proposé que les fonctions de coordination et de collecte de fonds soient exercées par d'autres membres du personnel. En contrepartie, le Bureau propose de créer un poste de juriste (P-3), qui viendrait renforcer l'effectif chargé d'examiner et de traiter les demandes qui seront présentées au Conseil du Bureau d'enregistrement pour décision. Grâce à ce poste, 800 demandes supplémentaires devraient être traitées chaque année, ce qui permettrait de réduire considérablement l'écart récurrent entre les demandes reçues et les demandes traitées.
	–	G(AC)	Transfert d'un poste d'assistant(e) aux références multilingues, qui serait cédé par le Groupe des activités de proximité au Groupe du	Le transfert (sans incidence sur les coûts) auquel il est proposé de procéder s'inscrit dans le cadre des efforts faits par le Bureau d'enregistrement des dommages pour renforcer ses capacités actuelles en matière d'examen et de traitement des demandes reçues qui

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Bureau de lutte contre le terrorisme			traitement des demandes d'enregistrement	seront présentées au Conseil du Bureau d'enregistrement pour décision. La proposition de transformation de 25 postes financés par des contributions volontaires en postes financés au moyen du budget ordinaire tient compte des recommandations issues de l'évaluation technique réalisée en application de la résolution 75/291 de l'Assemblée générale, qui sont résumées aux paragraphes 3.269 à 3.273 du présent rapport.
			Transformation de 12 postes au Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e)	La transformation de 12 postes à laquelle il est proposé de procéder permettrait au (à la) Secrétaire général(e) adjoint(e) et à son bureau de bénéficier d'un appui constant aux fins de l'exécution du mandat principal du Bureau de lutte contre le terrorisme, conformément à la résolution 71/291 de l'Assemblée générale. Le Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) comprend l'adjoint(e) du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e), la Section de liaison de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, la Section de la coordination sur le terrain, le Groupe des communications, la Section des relations avec les donateurs et de la mobilisation des ressources et le Groupe de l'évaluation et de la conformité. La transformation proposée permettrait d'assurer la continuité des fonctions dans les domaines suivants : conseils stratégiques et appui fonctionnel direct aux fins de l'exécution efficace des mandats du Bureau de la lutte contre le terrorisme ; orientations générales et encadrement, coordination, renforcement des capacités, sensibilisation et mobilisation des ressources ; contrôle et assurance de la qualité des produits et services du Bureau ; coordination et cohérence des communications internes et externes ; renforcement du dialogue avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ; renforcement de la responsabilité, des contrôles internes et des évaluations du plan-programme du Bureau. Les fonctions des 12 postes sont présentées ci-après.
	1	D-2	Directeur(trice) (gestion des programmes)	En sa qualité d'adjoint(e) du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e), le (la) titulaire joue un rôle essentiel en s'acquittant des fonctions suivantes : aider le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) et son bureau à assurer la gestion quotidienne des opérations du Bureau de la lutte contre le terrorisme, y compris le contrôle de la qualité des rapports, des points de discussion, des déclarations et des communications établis par le Bureau ; assurer la liaison avec les États Membres dans l'optique de renforcer l'action de sensibilisation, de garantir une meilleure mobilisation des ressources et d'améliorer l'examen des questions de planification des programmes relatifs à la lutte contre le terrorisme ; seconder le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) dans le cadre de ses échanges avec le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et d'autres organes intergouvernementaux ; superviser et assurer la planification stratégique de l'exécution des politiques, des activités de coordination et des opérations du Bureau.

Titre II Affaires politiques

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
	1	D-1	Administrateur(trice) général(e) chargé(e) de la gestion des programmes	Le (la) titulaire aide le Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) à gérer l'équipe de direction et la Section de la communication, la Section des relations avec les donateurs et de la mobilisation des ressources et le Groupe de l'évaluation et de la conformité. Il (elle) s'acquitte notamment des fonctions suivantes : participer, en tant que membre essentiel, aux travaux du Conseil d'examen des programmes ; présider le Groupe de travail sur la mobilisation des ressources et le suivi et l'évaluation du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme, qui renforce la coordination et la cohérence des activités du système des Nations Unies ; guider l'élaboration de systèmes visant à renforcer la responsabilité, les évaluations et le contrôle interne ; recenser les possibilités d'amélioration et veiller à ce que les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques soient systématiquement mis en commun afin de favoriser l'amélioration continue des pratiques et de promouvoir l'esprit de responsabilité.
	1	P-5	Spécialiste des questions politiques (hors classe)	En sa qualité de chef de l'équipe de direction du Bureau du Secrétaire général adjoint, le (la) titulaire supervise le programme de travail des collaborateurs immédiats du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) et de l'équipe de communication. Il (elle) est notamment chargé(e) de formuler des stratégies, de proposer des directives et des plans d'action en vue d'apporter des solutions aux problèmes politiques et d'orienter les programmes et projets nécessitant une collaboration entre plusieurs départements ou institutions. L'équipe de direction comprend également le Groupe de l'information.
	1	P-4	Spécialiste des questions politiques	Le (la) titulaire s'acquitte des fonctions suivantes : superviser le programme de travail des collaborateurs immédiats du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) et de l'équipe de communication ; formuler des stratégies ; proposer des directives politiques et des plans d'action en vue d'apporter des solutions aux problèmes politiques ; orienter les programmes et projets nécessitant une collaboration entre plusieurs départements ou institutions ; superviser l'élaboration et l'application de la stratégie de visibilité et de communication du Bureau de lutte contre le terrorisme ; nouer et entretenir des relations avec des fonctionnaires nationaux de haut rang.
	1	P-4	Spécialiste de la planification des programmes	Le (la) titulaire appuie l'équipe de direction du Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e). Il (elle) s'acquitte notamment des fonctions suivantes : fournir des conseils sur les faits nouveaux et événements liés à la lutte contre le terrorisme concernant des zones géographiques ou des questions thématiques précises, y compris la collecte et l'analyse d'informations sur la lutte contre le terrorisme ; aider à recenser les besoins des États Membres en matière d'assistance technique dans le domaine de la lutte antiterrorisme et renforcer leurs capacités à cet égard, conformément à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et à la résolution portant sur le septième examen de la Stratégie (résolution 75/291 de l'Assemblée générale) ; trouver des moyens de mobiliser des ressources auprès

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
				des États Membres, en tenant compte, dans la mesure du possible, des évaluations du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité et de la nécessité d'assurer la mise en œuvre équilibrée de la Stratégie antiterroriste mondiale.
	1	P-4	Spécialiste de l'information	En sa qualité de chef du Groupe de l'information, qui est rattaché à l'équipe de direction du Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e), le (la) titulaire s'acquitte notamment des fonctions suivantes : coordonner la mise en œuvre à long terme du quatrième élément du mandat du Bureau de la lutte contre le terrorisme, l'idée étant de donner une plus grande visibilité aux activités du Bureau et aux efforts déployés par les Nations Unies pour lutter contre le terrorisme ; mettre au point la stratégie de communication du Bureau, d'en assurer le suivi et de superviser son application, y compris en tenant à jour les plateformes de médias sociaux et les sites Web ; concevoir et produire des outils de communication et des outils audiovisuels, des publications et des bulletins d'information ; gérer les relations avec les médias, les campagnes thématiques et les grandes manifestations ; combattre la mésinformation ; fournir des conseils au personnel et à la direction du Bureau afin de garantir des approches de communication stratégique cohérentes, politiquement sensibles et efficaces ; assurer la coordination avec les homologues en charge de la communication au sein du Bureau et dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme, ainsi qu'avec le Département de la communication globale du Secrétariat et d'autres homologues en charge de la communication dans le système des Nations Unies.
	2	P-3	Spécialistes de la gestion de programme (dont 1 au Groupe de l'évaluation et la conformité)	L'un(e) des titulaires épaulé l'équipe de direction du Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) en s'acquittant des fonctions suivantes : coordonner l'élaboration des instructions générales internes ; recueillir et analyser des informations sur la lutte contre le terrorisme relatives à des zones géographiques ou à des questions thématiques précises, y compris la correspondance et les communications relatives aux travaux du Bureau de lutte contre le terrorisme ; examiner les accords et instruments de coopération et établir des rapports analytiques et des documents sur des questions sensibles à l'intention du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) et des hauts responsables ; collaborer avec les sections du Bureau de la lutte contre le terrorisme pour produire les documents du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) et assurer la liaison avec les parties internes et externes concernées. L'autre titulaire, qui relève du Groupe de l'évaluation et de la conformité, assure les fonctions à long terme visant à promouvoir la responsabilité, l'apprentissage et une plus grande transparence de la composante du mandat du Bureau qui consiste à fournir des activités de renforcement des capacités aux États Membres au moyen d'évaluations.

Titre II Affaires politiques

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
	2	G(AC)	Assistants (gestion des programmes)	Les titulaires des deux postes appuient l'adjoint(e) du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) et l'assistant(e) spécial(e) de l'adjoint(e). Ils (elles) s'acquittent notamment des fonctions suivantes : gérer les mécanismes de correspondance interne ; créer et tenir à jour des dossiers et des registres ; organiser des réunions et des tables rondes ; organiser les déplacements de l'adjoint(e) ; rédiger la correspondance courante ou y apporter des modifications techniques ; fournir une assistance administrative générale et répondre aux demandes de renseignements, notamment celles émanant des missions permanentes et d'autres parties prenantes internes et externes ; s'occuper du calendrier des réunions et des autres engagements officiels de l'adjoint(e), assumer des fonctions de représentation, servir de point de contact chargé d'assurer la liaison avec les autres hauts responsables du Bureau ou d'autres entités et aider l'adjoint(e) à s'acquitter de ses fonctions de Président(e) du Conseil d'examen des programmes à l'occasion des réunions d'examen organisées chaque mois.
	2	G(AC)	Assistants de secrétariat	Les deux titulaires appuient directement le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) en s'occupant du calendrier de ses réunions et de ses autres engagements officiels, en servant de points de contact chargés d'assurer la liaison avec les autres hauts fonctionnaires du Bureau ou d'autres entités, et en l'aidant à faire des présentations aux organes intergouvernementaux et dans le cadre d'autres réunions. Ils (elles) s'acquittent également des fonctions suivantes : prêter main-forte au Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) en effectuant des recherches, en contribuant à l'élaboration du texte définitif de notes d'information et en réunissant les documents nécessaires, en triant et en hiérarchisant toute la correspondance reçue et envoyée et en fournissant une assistance administrative générale ; mettre en place et tenir à jour des dossiers et des registres ; organiser des réunions et des ateliers ; répondre aux demandes de renseignements, notamment celles émanant des missions permanentes et d'autres parties prenantes internes et externes.
			Transformation de quatre postes au Service des politiques, de la gestion du savoir et de la coordination	La transformation de quatre postes à laquelle il est proposé de procéder permettrait au Service des politiques, de la gestion du savoir et de la coordination de bénéficier d'un appui constant dans l'exécution de son mandat. Les fonctions du Service sont les suivantes : fournir des conseils stratégiques en matière de lutte contre le terrorisme et des analyses sur l'engagement national et régional et les principales questions thématiques ; établir les rapports du Secrétaire général sur la lutte antiterroriste, conformément au mandat de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, et en coordonner la préparation ; promouvoir la coordination et la cohérence des travaux du système des Nations Unies en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, notamment dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme ; développer et renforcer les relations avec

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
				les États Membres, ainsi que les partenariats avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales ; appuyer les processus intergouvernementaux pertinents conformément au mandat conféré, notamment l'examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ; appuyer l'élaboration, la planification et l'organisation des grandes manifestations du Bureau de lutte contre le terrorisme. Les fonctions des quatre postes sont présentées ci-après.
1	D-1		Chef de service (affaires politiques)	En sa qualité de Chef de service, le (la) titulaire s'acquitte notamment des fonctions suivantes : gérer les activités de l'ensemble du Service, qui comprend 25 postes ; fournir des conseils au (à la) Secrétaire général(e) adjoint(e) et à son adjoint(e) sur des questions de politique et de coordination liées à la prévention et à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme ; assumer le rôle de Secrétaire du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme et de son comité de coordination, favoriser la coordination avec les entités membres du Pacte mondial et coordonner les activités et les efforts des huit groupes de travail interinstitutions du Pacte mondial.
1	P-5		Spécialiste des questions politiques (hors classe) (Chef de la Section de l'appui régional)	En sa qualité de Chef de la Section de l'appui régional, le (la) titulaire s'acquitte notamment des fonctions suivantes : élaborer des stratégies politiques visant à obtenir la collaboration des États Membres et des organisations régionales sur des questions liées à la prévention et à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme ; coordonner l'appui à la définition d'orientations régionales favorisant la collaboration avec les États Membres et les organisations régionales aux fins de la prévention et de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, notamment l'établissement de notes de synthèse, d'éléments de langage et de déclarations à l'usage du Secrétaire général et du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) chargé(e) du Bureau de la lutte contre le terrorisme ; nouer et entretenir des relations avec des fonctionnaires nationaux de haut rang ; recenser les problèmes nouveaux se rapportant aux mandats du Bureau, en analyser les incidences et recommander des stratégies et mesures possibles ; proposer des directives et des plans d'action en vue d'apporter des solutions immédiates et à long terme à des problèmes politiques se posant de manière générale et dans des zones géographiques précises aux fins de la prévention et de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme.
1	P-3		Spécialiste des questions politiques	Le (la) titulaire s'acquitte notamment des fonctions suivantes : examiner et analyser les principaux faits nouveaux sur le plan des politiques et des stratégies et les nouvelles tendances en matière de paix et de sécurité, en particulier en ce qui concerne la prévention et la lutte contre le terrorisme ; examiner et suivre les faits nouveaux intervenus dans des domaines thématiques précis et l'évolution des priorités définies

Titre II Affaires politiques

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
				<p>dans la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment en s'appuyant sur les processus intergouvernementaux du système des Nations Unies et des organisations et instances internationales et régionales ainsi que sur les stratégies, politiques, programmes et recherches menés par les États Membres et les acteurs non gouvernementaux (société civile, milieu universitaire et secteur privé) ; évaluer les tendances et analyser les événements politiques et connexes relevant de sa compétence dans le domaine de la lutte contre le terrorisme ; fournir des informations actualisées et formuler des recommandations à l'intention des hauts responsables sur la manière dont l'ONU pourrait apporter des solutions ou intervenir s'agissant des questions relatives à la lutte contre le terrorisme relevant de sa compétence ; établir des rapports et documents de synthèse sur des questions sensibles ou prioritaires ayant trait à la lutte contre le terrorisme à l'intention de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité ou d'autres organes.</p>
	1	G(AC)	<p>Assistant(e) (gestion des programmes)</p> <p>Transformation d'un poste au Service des projets spéciaux et de l'innovation</p>	<p>Le (la) titulaire assiste le (la) Chef de service et facilite la circulation en temps voulu des documents, des communications et des messages qui émanent du (de la) Chef ou qui lui sont adressés. Il (elle) s'acquitte notamment des fonctions suivantes : tenir à jour le calendrier du (de la) Chef de service ; s'occuper des démarches administratives et remplir les formulaires concernant les déplacements officiels du personnel et d'autres procédures administratives ; aider à traiter la correspondance officielle du Service ; mettre en place et maintenir un système d'enregistrement des dossiers ; participer à la planification et aux préparatifs logistiques et administratifs des réunions, manifestations et autres activités connexes organisées par le Service, notamment les réunions d'information trimestrielles organisées à l'intention des États Membres et les conférences régionales de haut niveau.</p> <p>La transformation de quatre postes à laquelle il est proposé de procéder permettrait à la Section des projets spéciaux et de l'innovation de bénéficier d'un appui constant dans l'exécution de son mandat. Le Service est chargé de diriger la conceptualisation, l'élaboration et l'application de programmes spéciaux d'assistance technique qui nécessitent de resserrer la coordination et le partenariat avec d'autres entités du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, de renforcer les moyens supplémentaires disponibles du Bureau pour mieux aider les États Membres, de nouer des partenariats, notamment avec le secteur privé, le milieu universitaire et d'autres organisations du secteur public, et d'élaborer, de concevoir et de mettre en œuvre, en étroite collaboration avec le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, des solutions innovantes et technologiques appliquées à la prévention et à la répression du terrorisme dans des domaines tels que la lutte contre les déplacements des terroristes, la protection des infrastructures critiques et</p>

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
				des cibles vulnérables, les sports, les capacités d'enquête et l'engagement parlementaire. Les fonctions attachées au poste qu'il est proposé de transformer sont présentées ci-après.
	1	D-1	Chef de service (gestion de programme)	Le (la) titulaire est le (la) Chef du Service des projets spéciaux et de l'innovation et le (la) Directeur(trice) adjoint(e) du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme. Le Bureau du (de la) Chef est composé du (de la) Chef de service (D-1), d'un(e) assistant(e) (gestion des programme) [G(AC)] et d'un(e) spécialiste des questions politiques (P-3). Le (la) titulaire est notamment chargé(e) de gérer la Section des partenariats externes, la Section des projets spéciaux et la Section de la lutte contre les déplacements des terroristes. Il (elle) s'acquitte des fonctions suivantes : superviser les activités de programme et les tâches administratives nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble de la Section ; encadrer les travaux menés par la Section des partenariats externes pour mettre en place un réseau de lutte contre le terrorisme, notamment avec l'aide de parties prenantes des secteurs public et privé, d'organisations de la société civile, d'acteurs du milieu universitaire et d'organisations interrégionales ; sélectionner et appuyer des projets lancés par la Section des partenariats externes en vue de promouvoir des solutions innovantes permettant de prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme ; superviser l'élaboration et la mise en œuvre de solutions innovantes et technologiques appliquées à la prévention et à la répression du terrorisme, notamment dans les domaines de la lutte contre les déplacements des terroristes et de la sûreté aérienne, ainsi que le renforcement des moyens supplémentaires disponibles du Bureau de façon à pouvoir répondre à l'évolution des menaces terroristes.
			Transformation de quatre postes à la Section de la planification stratégique et de l'appui aux programmes	La transformation de quatre postes à laquelle il est proposé de procéder permettrait à la Section de la planification stratégique et de l'appui aux programmes de bénéficier d'un appui constant dans l'exécution de son mandat. Les responsabilités de la Section sont les suivantes : planification stratégique à long terme des activités du Bureau ; définition des priorités et allocation des ressources ; coordination avec les organes délibérants, les organes directeurs et les organes de contrôle des Nations Unies ; élaboration du projet de budget ordinaire et des propositions budgétaires relatives aux projets du Bureau ; évaluation des risques et plans de réduction des risques ; coordination des activités du Bureau avec celles du Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat conformément au système de gestion de la sécurité des Nations Unies ; prestation de services de ressources humaines aux unités administratives du Bureau ; facilitation de l'administration de la délégation de pouvoirs au moyen de services consultatifs ; appui au Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) aux fins du respect des règles et règlements des Nations

Titre II Affaires politiques

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
				Unies ainsi que des consignes générales, des directives et des instructions du Bureau de lutte contre le terrorisme. Les fonctions des quatre postes sont présentées ci-après.
	1	P-5	Spécialiste hors classe de la gestion de programme	En sa qualité de chef de la Section, le (la) titulaire s'acquitte notamment des fonctions suivantes : fournir des services de gestion des risques de sécurité et des services administratifs au Bureau, y compris en définissant les priorités et l'allocation des ressources ; assurer la coordination avec les organes délibérants des entités des Nations Unies ; élaborer le projet de budget ordinaire et les propositions budgétaires relatives aux projets du Bureau ; assurer l'intégration et la coordination des activités du Bureau conformément au système de gestion de la sécurité des Nations Unies ; établir la présence du Bureau sur le terrain et des bureaux locaux ; gérer les accords de prestation de services et les accords conclus au niveau opérationnel avec l'ensemble de ses homologues.
	1	P-4	Spécialiste des finances et du budget	Le (la) titulaire assiste le (la) chef de la Section dans toutes les questions financières et budgétaires, y compris en ce qui concerne les quotes-parts hors budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires, le suivi de la performance et l'établissement des rapports connexes.
	1	G(AC)	Assistant(e) (budget et finances)	Le (la) titulaire assiste le (la) chef de la Section et le (la) spécialiste des finances et du budget dans toutes les questions financières et budgétaires, y compris en examinant, en analysant et en établissant les prévisions de dépenses conformément au plan à moyen terme et aux autres textes portant autorisation du programme.
	1	G(AC)	Assistant(e) d'équipe	Le (la) titulaire s'acquitte des fonctions suivantes : fournir des services administratifs et informatiques au Bureau ; assister la Section dans l'exécution des procédures et pratiques applicables, notamment l'exécution des formalités d'entrée en fonctions du personnel, des stagiaires, des vacataires, des consultants et des Volontaires des Nations Unies ; contribuer à l'élaboration de supports de présentation en utilisant les technologies et les logiciels appropriés ; tenir à jour le calendrier et veiller au respect des délais ; surveiller les changements et communiquer les informations pertinentes aux membres du personnel concernés qui appartiennent à l'unité directement intéressée ou qui collaborent avec elle.
			Transformation de quatre postes à la Section des droits humains et des questions de genre	La transformation de quatre postes à laquelle il est proposé de procéder permettrait à la Section des droits humains et des questions de genre de bénéficier d'un appui constant dans l'exécution de son mandat et l'exercice de ses fonctions. La transformation proposée irait dans le sens des appels lancés par l'Assemblée générale, qui a demandé au Secrétaire général d'évaluer la nécessité de mieux intégrer l'état de droit, les droits humains et l'égalité des genres, en tant qu'éléments transversaux de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, dans l'action de lutte contre le terrorisme menée par le système des Nations Unies afin d'en renforcer l'efficacité, y compris les besoins en

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
				<p>matière de moyens consultatifs ou de capacités de suivi et d'évaluation à cet égard. La Section est chargée de garantir la prise en compte des droits humains et des questions de genre dans toutes ses activités. Elle a notamment pour mission de fournir les orientations nécessaires pour aider les entités du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme et les États Membres à mettre en œuvre efficacement le quatrième pilier de la Stratégie. Les fonctions des quatre postes sont présentées ci-après.</p>
1	P-5		Spécialiste hors classe de la gestion de programme	<p>En tant sa qualité de chef de la Section, le (la) titulaire veille à ce que le Bureau de lutte contre le terrorisme soit en mesure d'aider les entités du Pacte mondial et les États Membres à mettre en œuvre efficacement le quatrième pilier de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.</p>
1	P-4		Spécialiste des affaires politiques (spécialiste des questions de genre)	<p>En sa qualité de chef du Groupe des questions de genre, le (la) titulaire s'acquitte notamment des fonctions suivantes : fournir au (à la) Secrétaire général(e) adjoint(e) et au Bureau de lutte contre le terrorisme des orientations sur les question de genre qui concernent l'exécution du mandat du Bureau ; diriger les efforts de coordination avec ONU-Femmes, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et d'autres organismes des Nations Unies s'agissant de toutes les questions liées au genre ; se tenir informé(e) des faits nouveaux concernant le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en général, et les violences sexuelles liées aux conflits, en particulier, qui ont une incidence sur les pays et les mandats thématiques relevant des attributions du Bureau de lutte contre le terrorisme.</p>
2	G(AC)		Assistants (gestion des programmes)	<p>Les titulaires de ces deux postes épaulent le (la) chef de la Section et s'acquittent notamment des fonctions suivantes : faciliter la circulation des documents en temps voulu ; gérer les communications et les messages qui émanent du (de la) Chef de la Section ou qui lui sont adressés ; organiser les réunions ; s'occuper des démarches administratives, remplir les formulaires et assurer un suivi en ce qui concerne les déplacements officiels du personnel et d'autres procédures administratives ; aider à traiter la correspondance officielle de la Section, notamment en rédigeant la correspondance courante, en vérifiant et en validant le format, la présentation et le contenu de celle-ci et en assurant son enregistrement et son acheminement.</p>

Abréviation : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Annexe IV

Ressources financières et postes, par entité et source de financement : vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Budget ordinaire			Quotes-parts hors budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total		
	2022 (crédits ouverts)	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation	2022 (prévisions)	2023 (prévisions)	Variation	2022 (prévisions)	2023 (prévisions)	Variation	2022 (prévisions)	2023 (prévisions)	Variation
Ressources financières												
Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix	47 587,9	47 587,9	–	–	–	–	33 539,6	33 539,6	–	81 127,5	81 127,5	–
Missions politiques spéciales ^a	605 197,2	767 075,3	161 878,1	–	–	–	21 519,4	16 478,0	(5 041,4)	626 716,6	783 553,3	56 836,7
Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	10 860,1	10 887,5	27,4	–	–	–	–	–	–	10 860,1	10 887,5	27,4
Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé	2 961,0	2 892,4	(68,6)	–	–	–	200,0	200,0	–	3 161,0	3 092,4	(68,6)
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	950,9	950,9	–	8 635,9	8 884,4	248,5	442,5	592,5	150,0	10 029,3	10 427,8	398,5
Bureau de lutte contre le terrorisme	1 746,2	5 988,2	4 242,0	–	–	–	66 004,6	61 603,7	(4 400,9)	67 750,8	67 591,9	(158,9)
Total	669 303,3	835 382,2	166 078,9	8 635,9	8 884,4	248,5	121 706,1	112 413,8	(9 292,3)	799 645,3	956 680,4	157 035,1
Postes												
Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix	277	277	–	–	–	–	81	81	–	358	358	–
Missions politiques spéciales	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i>			<i>Ressources extrabudgétaires</i>			<i>Total</i>		
	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)		<i>Variation</i>	2022 (prévisions)		<i>Variation</i>	2022 (prévisions)		<i>Variation</i>	2022 (prévisions)		<i>Variation</i>
	2022 (crédits ouverts)											
Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	66	66	–	–	–	–	–	–	–	66	66	–
Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé	19	19	–	–	–	–	–	–	–	19	19	–
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	6	6	–	50	50	–	1	3	2	57	59	2
Bureau de lutte contre le terrorisme	8	33	25	–	–	–	190	165	(25)	198	198	–
Total	376	401	25	50	50	–	272	249	(23)	698	700	2

^a Représente le montant total des crédits ouverts pour l'ensemble des missions politiques spéciales, à l'exception de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses approuvée par l'Assemblée générale (107 636 800 dollars). Un montant supplémentaire de 17 945 500 dollars a été approuvé au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses relative à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye pour 2022.